

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – L’environnement macroéconomique et les perspectives pour 2013	4
II - Le projet de loi de finances pour 2013 : Les chiffres clefs et l’évolution des concours financiers de l’Etat aux collectivités locales	6
2.1 - Les prévisions macroéconomiques du PLF 2013.....	7
2.2 - Le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017 (PLPFP).....	7
2.3 - Un projet de loi de finances au cœur de la stratégie de redressement des finances publiques.....	9
2.4 - L’effort demandé aux collectivités locales en matière de dépenses publiques.....	10
2.4.1 – Les transferts financiers de l’État aux collectivités territoriales en chiffres pour 2013.....	13
2.4.1-1 – Les grandes masses.....	13
2.4.1-2 – Leurs caractéristiques.....	14
2.4.1-2.1 – La dotation Globale de Fonctionnement.....	14
2.4.1-2.1-1 - Évolution de l’enveloppe de DGF (article 19 du PLFI) et évolution des modalités de calcul des composantes de la DGF du secteur communal (article 67 du PLFI).....	14
2.4.1-2.1.1-1 - Évolution de l’enveloppe de DGF (article 19 du PLFI 2013).....	14
2.4.1-2.1.1-2 - Évolution des modalités de calcul des composantes de la DGF du secteur communal (article 67 du PLFI).....	14
2.4.1-2.2 - Évolution des compensations d’exonérations de fiscalité directe Locale et variable d’ajustement (Article 19).....	15
2.4.1-2.3 - Stabilisation du montant de certaines dotations de fonctionnement et d’investissement.....	16
2.4.1-2.4 - Montant de la dotation de développement urbain (DDU).....	16
2.4.1-2.5 - Augmentation des dotations de péréquation (DSUCS et DSR).....	16
2.4.1-2.6 - Évolution des modalités de répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP).....	17
2.4.1-2.7 Précisions concernant le calcul du potentiel fiscal et de l’effort fiscal d’une commune.....	17
2.4.1-2.8 - Précisions concernant le calcul du coefficient d’intégration fiscale (CIF).....	17

	<u>Pages</u>
2.4.1-2.9 – Des modifications apportées aux modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (article 68 du PLF).....	18
2.4.1-2.9-1 - Les modifications relatives aux prélèvements.....	18
2.4.1-2.9-2 - Les modifications des règles de répartition au sein des ensembles intercommunaux.....	19
2.4.1-2.10 – Diverses dispositions touchant au logement et l'urbanisme.....	20
2.4.1-2.10-1 - Renforcement de la taxe sur les logements vacants.....	20
2.4.1-2.10-2 - Systématisation de la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés en zone tendue.....	20
2.4.1-2.10-3 - Revalorisation des seuils d'exonération et des abattements au bénéfice des ménages modestes.....	21
2.4.1-2.10-4 - Renforcement de la taxe sur les friches commerciales.....	21
2.4.1-2.10-5 -Révision des valeurs locatives.....	21
2.4.1-2.11 -Rétablissement du taux plafond de cotisation au CNFPT.....	22
2.4.1-2.12 - La loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, dite « Loi Duflot ».....	22
2.4.1-2.13 - Quelles sont les améliorations proposées par l'AMGVF/ACUF pour le PLF 2013 et le FPIC ?.....	23
2.4.1-2.14 – La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.....	25
2.4.1-2.15– Quel est l'impact des dispositions prévues dans le PLF sur le budget de la CUB en 2013.....	25
III – <u>L'environnement économique et fiscal de la Communauté Urbaine</u>	26
3.1 – 2013, troisième année de pleine application de la réforme de la Taxe Professionnelle.....	26
3.2 – Rappel des principales caractéristiques des nouvelles taxes mises à disposition de la CUB.....	26
3.2.1 – Un nouvel impôt économique local substitué depuis 2010 à la Taxe Professionnelle : La Contribution Économique Territoriale (CET).....	26
3.2.2 – Un nouvel impôt économique local accompagné d'un panier de ressources.....	27
3.2.3 – Une évolution du taux intercommunal de référence qui demeure encadrée.....	27
3.2.4 – Les décisions prises en 2012 par la CUB dans le cadre de son nouvel environnement fiscal.....	28
3.2.5 – Des constats confirmés par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine en conclusion de l'enquête réalisée sur les effets de la réforme de la fiscalité directe locale appliquée à la Communauté Urbaine de Bordeaux.....	29

3.2.6 – Une mission commune d’information également mise en place par le Sénat sur les conséquences pour les collectivités territoriales, l’Etat et les entreprises de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la contribution économique territoriale.....	30
3.2.7 – Le rapport du gouvernement sur les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle et de la redistribution des impôts ménages entre les différents niveaux de collectivités.....	31
3.2.8 – Les autres mesures prises en 2012, pour 2013, par la CUB en application du nouveau régime fiscal.....	31
3.2.8-1 – La Cotisation minimum de Contribution Foncière des Entreprises.....	31
3.2.8-2 – L’application à la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) d’un coefficient multiplicateur pour 2013.....	32
3.2.8-3 – La reconduction par la CUB de son régime d’exonérations de Taxe économique.....	33
3.2.8-4 - La Taxe d’enlèvement des ordures ménagères.....	33
3.3 – Les autres mesures prises par la CUB en marge de la fiscalité directe locale.....	34
3.3.1 - La réforme de la fiscalité de l’urbanisme prévue à la LFR 2010.....	34
3.3.2 - Le remplacement de la participation pour raccordement à l’égout (PRE) par la participation pour le financement de l’assainissement collectif – PFAC.....	35
3.3-3 – Une meilleure connaissance du Versement Transport.....	36
3.3-4 - La Commission Intercommunale des Impôts Directs (C2ID).....	37
3.3-5 - La Dotation Communautaire de Croissance et de Solidarité.....	38
3.4 - Sur quelles ressources fiscales la CUB peut tabler en 2013 en cette troisième année d’application de la réforme de la fiscalité locale ?.....	40
IV – <u>Le projet de budget primitif pour l’exercice 2013</u>	40
4.1 – L’affirmation de ses orientations stratégiques.....	41
4.2 - Les missions confiées au Comité Stratégique « Conduite du Changement ».....	44
4.2.1 – L’aboutissement de la démarche engagée sur l’évolution des modalités d’aménagement de l’espace public.....	44
4.2.2 – La poursuite de la réflexion engagée sur l’élargissement des compétences.....	45
4.2.3 - Le « Projet d’Administration ».....	46
4.2.4 - Les Contrats de Co-développement : la deuxième génération des contrats en phase de mise en œuvre.....	47
4.3 – Un Fonds de Proximité véritablement opérationnel qui répond aux attentes des communes.....	47

4.4 – Une démarche de préparation budgétaire sous une contrainte financière plus prégnante et sans commune mesure avec les années précédentes.....	49
4.4.1 - Un pré-diagnostic déjà fait lors du Débat d'orientation budgétaire 2012.....	49
4.4.2 - Une préparation budgétaire 2013 engagée avec la ferme volonté de sauvegarder dans la durée les grands équilibres financiers de l'Etablissement.....	50
4.4.3 - Un énorme travail fait par les élus et l'administration à poursuivre toutefois sur 2013.....	50
4.4.4 – Des résultats probants mais insuffisants.....	52
4.4.5 – Un PPI de transition dans l'attente de la prise en compte de divers sujets à la hauteur des enjeux qu'ils représentent.....	52
4.4.6 – Des mesures d'accompagnement pour une meilleure maîtrise des projets inscrits au PPI.....	53
4.4.7 – Cinq enjeux à minima à relever dans le PPI compte tenu de l'importance qu'ils représentent pour la métropole bordelaise.....	54
4.4.8 – Des règles de saine gestion à respecter.....	55
4.5 – Les principaux éléments de contexte du projet de budget 2013.....	55
4.6 – Les caractéristiques du projet de budget primitif 2013.....	64
4.6.1 – Un programme pluriannuel d'investissements 2013-2017 de transition mais cependant en ligne avec les orientations définies.....	65
4.6.1-1 - La CUB : un partenaire qui participe à des politiques publiques non directement de son ressort mais qui concourent à la dynamique métropolitaine.....	67
4.6.1-2 - Les sept principaux domaines d'intervention de la CUB.....	67
4.6.1-3 - L'implication de la CUB dans le domaine du développement durable et de l'environnement.....	81
4.6.2 - Un programme d'équipement 2013, traduction budgétaire de la première année du PPI, s'inscrivant dans les mêmes objectifs.....	82
4.6.3 – Un volume d'emprunt 2013 bien plus important que celui de ces dernières années.....	87
4.6.3.1- Le volume d'emprunt généré par le programme d'équipement 2013.....	87
4.6.4 – Un autofinancement 2013 bien en retrait par rapport à celui qui apparaissait au BP 2012.....	87
4.6.5 – Un encours de dette en nette progression par rapport à celui enregistré au 1er janvier 2012 avec des restes à réaliser d'emprunts non négligeables.....	88
4.6.6 - Le budget de fonctionnement.....	88
4.6.6-1 - Des recettes de fonctionnement impactées par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat.....	88
4.6.6-2 – Un produit fiscal 2013 composé d'un panier de ressources fiscales de la troisième année d'application du régime de la Contribution Economique Territoriale.....	91

	<u>Pages</u>
4.6.6-3 – Des dotations de l'État pour partie « variables d'ajustement » toujours prépondérantes dans l'ensemble de la composante Fiscalité/Dotations revenant à la CUB.....	91
4.6.6-3-1 - Les nouvelles Taxes Fiscales.....	91
4.6.6-3-1-1 - Le Groupe des « Impôts économiques ».....	91
4.6.6-3-1-2 - Les Taxes Ménages.....	92
4.6.6-3-1-2-1 - Le Groupe des « Impôts Ménages ».....	92
4.6.6-3-2 - Des dotations de l'État composées de dotations « variables d'ajustement » provenant du régime ancien de la TPU et de nouvelles dotations (DCRTP et FNGIR) issues de l'application du nouveau régime fiscal.....	92
4.6.6-3-2-1 - Les allocations compensatrices.....	92
4.6.6-3-2-1.1 - Le Groupe des Allocations compensatrices « ancien régime ».....	92
4.6.6-3-2-1.2 - Le Groupe des Dotations de Compensation « Nouveau régime » : La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).....	93
4.6.6-4 – Des dépenses de fonctionnement courantes dont l'évolution reste contenue.....	94
4.6.6-4-1 - Diverses dotations résultant du régime de la TPU antérieur à celui de la C.E.T.....	98
Quelques conclusions.....	100

Communauté urbaine de Bordeaux
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2012

Actions communautaires dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

L'article 4 de la loi N° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (codifié à l'article L1111-2 du CGCT) dispose que :

« Chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par le deuxième alinéa de l'article L2312-1, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. »

En complément des informations déjà contenues dans le document devant servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires, vous est transmis, ci-joint, une note plus détaillée sur les actions menées et projetées par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Action communautaire dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

Conformément aux objectifs fixés par la Loi n° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en partenariat avec l'Etat et les Communes concernées, est fortement impliquée dans la **mise en œuvre d'actions dans les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**, ceci afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers pour les inscrire au cœur de l'agglomération.

Depuis la mise en place du PLH communautaire (1999) et des grands projets de rénovation urbaine rive droite, nos interventions portent plus particulièrement sur la participation à la rénovation durable de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville, impliquant la mise en œuvre forte et coordonnée des actions dans les différents domaines de compétences communautaires.

Depuis la création de l'ANRU et le plan d'urgence Habitat et Politique de la Ville de la CUB approuvé le 25 Mars 2005, 7 projets de rénovation urbaine ont été conventionnés avec l'ANRU et 3 protocoles au titre des opérations isolées ont été engagés avec la même agence et les villes concernées. De même, 4 projets de rénovation urbaine hors ANRU sont conventionnés, et plusieurs autres sont en cours d'élaboration sur les territoires prioritaires. A cela s'ajoute le PNRQAD (le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) sur la ville de Bordeaux qui a été signé en 2011.

Du fait de leur logique sociale d'amélioration des conditions quotidiennes de vie, ceux-ci dépassent le seul domaine de l'aménagement et impliquent également des interventions dans les champs de la gestion urbaine de proximité et de la propreté, de la mobilité et des déplacements, de l'écologie urbaine et de l'économie.

Malgré les efforts consentis sur le plan urbain, les indicateurs sociaux et économiques sont aujourd'hui **alarmants** au regard de la situation sociale dans les quartiers.

Depuis 1990 les indicateurs de la politique de la ville ont démontré deux tendances au sein des Zones ZUS de l'agglomération bordelaise : une dégradation du taux de chômage entre 1990 et 1999 puis une stabilisation voire une légère amélioration jusqu'en 2006. Entre 2007 et 2009 l'évolution négative du taux de chômage dans ces quartiers est relativement liée à la crise financière mondiale qui a impacté davantage la population de ces quartiers (en moyenne dans les ZUS la croissance de la part des ménages concernés par une allocation chômage est en moyenne de 6.6%, tandis que l'agglomération Bordelaise a connu une croissance relative de 2.2%). La part des ménages à bas revenus dans la population des ZUS est de 18% en moyenne selon les quartiers, elle est de 7.4% au sein de l'agglomération bordelaise. Cette dernière part a décru entre 2007 et 2009 mais elle a moins décru dans les ZUS qu'au sein de l'agglomération bordelaise.

Les indicateurs nationaux de l'ONZUS (Observatoire National des ZUS) de 2011 relèvent une dégradation de la situation sociale dans les quartiers prioritaires qui subissent gravement les effets de la crise.

Aujourd'hui, la contribution communautaire globale à la politique de la ville conduite localement par les communes s'inscrit dans le cadre des 13 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés par notre Etablissement Public. 34 quartiers prioritaires sont concernés dont 14 projets de rénovation urbaine sont en cours en partenariat avec la CUB. Les CUCS ont été prorogés par l'Etat en 2011 pour une durée de 3 ans jusqu'en 2014.

I- Bilan opérationnel des réalisations communautaires (bilan d'activité « Agir dans les quartiers »)

Ce bilan des réalisations a été fait à partir d'un travail de collecte de données techniques et financières, en provenance des principales directions « thématiques » de la CUB. C'est pourquoi **il met en évidence l'importance primordiale du « droit commun » communautaire**, à savoir l'action permanente des différentes directions, menée en faveur de l'agglomération, y compris dans les « quartiers prioritaires ».

Les « réalisations » étant considérées à partir des dépenses financières réelles de la CUB, il est normal de constater un écart, parfois important, entre les « engagements » pris par la CUB et leur réalisation sur la durée des contrats CUCS (2007 - 2010), à la fois du fait du temps nécessaire, de la décision communautaire à son financement final, et de la durée des projets (urbains ou autres) engagés.

La CUB intervient dans l'ensemble de ses compétences dans les quartiers. Pour autant, **l'essentiel des actions porte sur l'implantation du tram dans les quartiers et sur le soutien aux opérations de rénovation urbaine**, notamment avec la construction - démolition et les actions d'accompagnement de ces projets, en matière d'aménagement urbain et particulièrement de requalification des espaces public. Cela traduit une action de la CUB en faveur de ces quartiers encore trop fragmentée.

Une thématique domine financièrement ce bilan, il s'agit de l'investissement communautaire en faveur du tram dans les quartiers prioritaires, avec 15 quartiers prioritaires sur 34 reliés par le tram (investissement de 398 M€ depuis son démarrage, sur un total de 1,2 M€). Cet investissement en faveur des quartiers prioritaires est ainsi estimé à 32 % de l'effort communautaire total (14,2 km sur 43,8), alors que les habitants de ces quartiers représentent 17 % de la population de l'agglomération. L'effort de la CUB en faveur des quartiers prioritaires sur la « mobilité » de ces habitants est donc majeur.

Notons que ce bilan met en exergue la desserte des quartiers, mais il ne permet pas de mesurer leur désenclavement.

Deux autres thématiques apparaissent ensuite en développement, sur la durée des CUCS, il s'agit de l'Habitat (5,2 M€ de réalisation) et la Rénovation urbaine (13,8 M€ de réalisation).

Elles traduisent une implication partenariale croissante de la CUB avec les Communes et les autres partenaires (bailleurs sociaux), sur des projets de grande complexité. Pour la bonne mise en oeuvre de ces projets et leur efficacité, la CUB a progressivement développé une coordination interne « transversale » entre les nombreuses Directions centrales et les Directions Territoriales concernées par les mêmes projets. Cette coordination interne entre Directions et avec les Communes reste cependant encore à conforter, notamment pour fédérer l'ensemble des opérateurs plus en amont des projets. De plus, la CUB porte pour moitié le GIP des Hauts de Garonne (650 000 € sur 3 ans), prorogé jusqu'en 2014, au service de 4 communes de la rive droite.

En revanche, la thématique « Economie », pourtant attendue par les acteurs, n'apporte pas encore de mesures, d'action ou de réponses stratégiques, qui permettent de lutter contre la mono fonctionnalité des quartiers prioritaires et de favoriser un fonctionnement urbain plus ordinaire. Pour mémoire, à ce jour, le développement de la fibre optique sur l'agglomération passe par les entreprises. Or, celles-ci sont peu représentées dans les quartiers prioritaires, hormis en ZFU, d'où le « désert numérique » identifié dans ces quartiers.

Dans le cadre de la prolongation de la ZFU Hauts de Garonne jusqu'en 2014 un bilan partenarial entre l'Etat, La Cub et les communes a été réalisé en second semestre. Il a permis de démontrer à la fois son succès pour l'implantation des entreprises (plus de 200% entre 1997 et 2010) mais aussi pour la création d'emplois (plus de 300%). Cette attractivité de la ZFU ne doit pas masquer les effets d'aubaine constatés, l'impact de cette attractivité sur l'augmentation des prix d'installation ainsi que la difficulté de suivre la réalité des liens entre le public habitant la ZFU et les entreprises qui s'y installent.

En matière d'emploi, la CUB a développé utilement des clauses sociales dans ses marchés publics, initiative qui produit un certain résultat, au bénéfice avant tout des habitants des quartiers prioritaires. Ainsi en 2012, 17 chantiers terminés représentant 30 000 heures d'insertion, bénéficiant à 78 personnes. Un taux de sorties positives dans l'emploi pour les bénéficiaires d'environ 35%.

Enfin, l'action communautaire **en matière de développement durable** ne présente pas de dispositif spécifique aux quartiers prioritaires, ni de moyens additionnels. Pourtant, la CUB intervient pour la préservation des espaces naturels et paysagers, dans les nombreux parcs situés à proximité des quartiers. Cet atout reste à mieux exploiter à l'avenir étant donné la qualité du cadre de vie qu'ils offrent aux habitants. La CUB, par sa cartographie du bruit, offre les conditions de mieux prendre en compte la protection des habitations contre les nuisances sonores. Reste à impulser une dynamique avec les bailleurs sociaux pour assurer sa mise en oeuvre, particulièrement pour les habitations situées à proximité de la rocade.

En conclusion, l'action de la CUB est très utile pour les actions d'accompagnement des communes mais reste globalement trop fragmenté au regard des enjeux et du potentiel d'action. Il doit être noté l'effort communautaire exceptionnel récent en faveur du tram, mais aussi un **effort financier par ailleurs, en faveur des quartiers prioritaires pendant 5 ans (2005 – 2010), encore faible au regard du budget global de la CUB (estimation de 0,5 % environ).**

2- Opérations de Renouvellement Urbain en quartier prioritaire

Principal outil d'intervention directe, elles sont le résultat d'une action multi partenariale englobant de nombreuses composantes de l'action publique. Sur ces projets conduits par les Communes et les bailleurs sociaux concernés, la Communauté Urbaine de Bordeaux mobilise tout à la fois :

- des outils de droit commun de soutien aux actions sur le bâti (surcharge foncière, garanties d'emprunts...),
- des moyens spécifiques dégagés dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'habitat (participation à la réhabilitation ou à la démolition/ reconstruction ; réalisation d'actions d'accompagnements sous Maîtrise d'Ouvrage communautaire),
- la réalisation des équipements publics nécessaires (voirie notamment) par une programmation appropriée des enveloppes correspondantes,
- la participation, par voie de fonds de concours, aux actions menées par les communes (parc de l'Hermitage à Lormont par exemple) ou par les autres partenaires impliqués (enfouissement des lignes Haute Tension sur le secteur du 8 Mai 45, protection phonique des bâtiments à proximité des lignes SNCF).

A ce jour, 22 projets urbains sont conventionnés ou en cours d'élaboration ou réflexion sur l'ensemble des quartiers prioritaires, dont 8 en ANRU, 4 hors ANRU et 10 en cours d'études et réflexion :

- 8 projets urbains sont conventionnés entre Etat – Commune – Cub et 1 entre Etat – Commune seulement, hors signature CUB (avenant en cours pour intégrer la Cub) :

- Bassens le Bouquet, Bègles Yves Farge, Bordeaux St Jean, Cenon 8 mai 1945, Floirac Libération, Lormont Carriet et Génicart –PNRQAD de Bordeaux(ANRU – Ville – CUB et partenaires),
 - Talence Thouars (Etat –Ville et partenaires),
- 5 projets urbains sont conventionnés hors ANRU (1)et 8 sont en cours d'élaboration (2)et 2 sont en cours de réflexion (3) :
- 1-Ambarès Les Erables, Le Bouscat Galliéni, Pessac Chataigneraie/Arago, Eysines Grand caillou,Mérignac les Pins
 - 2-Bassens Prévost/Moura, Bègles Paty , Bordeaux – Cenon – Floirac, Beauge Jo liot – Curie, Bordeaux Aubiers Lac, Bordeaux Grand Parc, Bordeaux Claveau, Floirac Dravemont, Mérignac Le Burck,
 - 3-Lormont Carriet 2 et 3, Villenave d'Ornon Sarcignan

2.1 La poursuite des efforts sur les projets urbains Politique de la Ville :

2.1.1- les évolutions sur les opérations ANRU en rive droite :

Par délibérations communautaires en date des 19 janvier 2001et 19 septembre 2003 adoptant le Règlement d'Intervention Habitat et Politiques de la Ville, et confirmé par délibération communautaire du 25 mars 2005 relatif au plan d'urgence pour l'habitat et la politique de la ville, il a été décidé d'octroyer une enveloppe globale de 16.7 M€ (actions d'accompagnement et participations à la démolition) pour les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac dans le cadre du Grand Projet des Villes.

Cette enveloppe globale, prévue à l'origine sur la période 2000/2006, a évolué pour s'inscrire dans le cadre de l'ANRU et des projets urbains qui vont se réaliser jusqu'en 2012.

Les conventions cadres entre les villes, la CUB, les bailleurs et l'ANRU, signées en 2005 et 2006, ont pris en compte les évolutions de projet demandées par l'ANRU (à titre d'illustration, les démolitions sur le site de Génicart à Lormont sont passées de 70 logements à plus de 900). Ainsi, la participation de la CUB relative aux actions d'accompagnement et à la démolition est passée à 26.6 M€.

En outre, l'ANRU, ayant adopté un nouveau règlement comptable et financier applicable à partir d'avril 2007, la Communauté Urbaine, pour ne pas obérer la réalisation des opérations de renouvellement urbain a modifié sa participation financière de manière substantielle.

Ces augmentations concernent, outre les actions d'accompagnement, des interventions nouvelles de la communauté particulièrement sur les groupes scolaires et le réseau de chaleur, ainsi que l'absorption du manque à gagner du FEDER à hauteur de 1 618 354 €. Sans oublier les autres actions qui, bien que n'étant pas retenues par l'ANRU dans le champ de cette convention, concourent à la réussite de ces projets (le tramway, les travaux concomitants, les interventions dans les écoles communautaires).

Sur ces bases, les investissements communautaires s'élèvent aujourd'hui à 42.3 M€ TTC pour des opérations qui s'échelonneront jusqu'en 2013. Ces nouveaux engagements communautaires ont été formalisés le 22 février 2008 par avenants aux conventions en cours et les crédits correspondants sont inscrits au PPI 2012/2016 (cf. Annexe 1).

Pour 2012 les dépenses d'aménagement Politique de la Ville relatives à ces quartiers s'élèvent à 1 107 881€ pour un budget prévisionnel de 9 232 328 €

2.1.2- Les autres opérations (ANRU en rive gauche et hors ANRU) :

Parmi les projets urbains identifiés à ce jour, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, celui de Talence Thouars bénéficie de l'intervention de l'ANRU à hauteur de 3.5 M€ (+ 1.4 M€ FEDER « Quartiers sensibles »). La CUB s'est engagée dans une 1^{ère} phase du projet, à hauteur de 2.5 M€. La phase 2 est en cours de lancement pour un démarrage en 2013 sur le plan opérationnel avec un engagement de la CUB à hauteur de 4.5 M€ jusqu'en 2017 subventionné à hauteur de 750 000 € par l'ANRU.

Les autres projets sont co-construits entre les communes, porteuses de projets et la CUB. Leur état d'avancement est très variable d'un site à l'autre, de même que leur phasage dans le temps (cf. Annexe 2).

Pour 2012 les dépenses d'aménagement Politique de la Ville relatives à ces quartiers s'élèvent 1 542 523 € pour un budget prévisionnel de 2 800 841€

2.2 Le lancement du Plan Stratégique Local

En partenariat avec l'Etat et les communes concernées, La Cub va lancer en 2013 le Plan Stratégique Local à un niveau d'agglomération. Son objectif est de réaliser un bilan qualitatif et thématique ainsi qu'une évaluation opérationnelle des projets de rénovation urbaine en ANRU et Hors ANRU.

L'objectif de cette démarche est double :

1. pouvoir mesurer l'impact des programmes au regard des enjeux de développement et de rééquilibrage des quartiers arrêtés depuis plus une dizaine d'année ;
2. définir des orientations stratégiques pour pérenniser les investissements consentis depuis plus de 10 ans et inscrire le développement de ces quartiers au cœur de l'agglomération bordelaise pour les 20 ans à venir

Ce plan stratégique aura pour ambition de définir un cadre partenarial de réflexion et d'action pour les thématiques à mettre en place : la politique du peuplement, l'insertion, l'emploi... mais également définir les orientations opérationnelles sur les quartiers pour éviter leur décrochage : Gestion Urbaine de Proximité...

3- Projet FEDER « Quartiers sensibles »

L'enveloppe « politique de la ville » (4.2) du projet FEDER « Quartiers sensibles » CUB est programmée à 90 % en viron, avec des actions majeures de valorisation des territoires ZUS, notamment la plateforme de services de Talence Thouars (1.4 M€ FEDER).

Enfin, une action en faveur de la mobilité des habitants des ZUS de toute l'agglomération est en cours et a permis de mettre en place une plateforme multi services dédiée spécifiquement à la mobilité des personnes.

Celle-ci repose sur un double constat :

- d'une utilisation insuffisante des transports en commun par les habitants des quartiers prioritaires (causes sociales et financières),
- d'une insuffisance de la seule réponse « transports en commun » pour un certain nombre d'habitants peu mobiles ou en difficulté qui ont des besoins de déplacements transversaux et périphériques sur une agglomération naturellement très étalée.

Lancée au second semestre 2012 en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde cette Plateforme multiservices dédiée à la mobilité des publics précaires habitants les quartiers prioritaires a pour objectif d'accompagner ce public pour trouver des solutions multimodales dans la recherche d'emploi. Son coût est de 80 000 € par an pour La Cub.

4 – Le processus de la mise en œuvre de la Gouvernance politique de la ville

En 2010, à la suite des résultats de l'évaluation de la politique de la ville communautaire dans le cadre dans le livre vert, La Cub a entamé une réflexion avec les communes pour repenser la répartition de la compétence politique de la ville. L'objectif étant de partager cette compétence entre La Cub et les villes de sorte que chaque niveau de gouvernance s'implique sur ses propres compétences de droit commun tout en complétant avec des dispositifs spécifiques le cas échéant. Cet échange a permis aux partenaires de s'engager autour d'un plan d'action collectif pour travailler sur plusieurs axes thématiques qui méritent d'être approfondie :

- La réactualisation de l'observatoire communautaire de la politique de la ville
- l'Habitat et la Gestion Urbaine de Proximité pour gérer les quartiers dans leurs transitions urbaines
- Le développement économique, l'insertion et la ZFU: pour sortir les habitants de la précarité, mettre en lien le public de ces quartiers et les entreprises et maintenir un niveau d'insertion normal dans le tissu économique
- La Mobilité et les déplacements : par le biais de la plateforme communautaire multiservices lancée en fin d'année 2012 pour compléter l'offre de transport avec des outils personnalisés
- L'environnement : pour inscrire les quartiers dans les équilibres naturels de l'agglomération avec les actions liées à la protection mais aussi à l'éducation.

Ce travail se poursuivra en 2013 avec les communes, l'Etat et les partenaires dans la perspective des réformes de la politique de la ville concertées actuellement sur le plan national et qui devraient entrer en vigueur en début de l'année 2014.

Conclusion

En conclusion, l'année 2012 a connu la préparation de la clôture de deux opérations ANRU, et a vu la poursuite des grandes opérations de renouvellement urbain, le développement de nouveaux projets urbains en quartier prioritaire hors ANRU, le développement d'actions nouvelles, hors rénovation urbaine, notamment en faveur de la Zone Franche Urbaine, de la mobilité, de dispositifs de propreté en quartiers prioritaires, de réflexions et actions en faveur du développement durable des quartiers, notamment à travers le projet FEDER « Quartiers sensibles ».

Annexe 1 – Tableaux de financement des opérations de renouvellement urbain

	Investissement CUB sur la durée du projet (Situation au 31 octobre 2012)										
Opérations	Actions d'accompagnement	Participation à la démolition et au déficit foncier	Surcharge foncière	fonds de concours volet scolaire	Autres Participations	Réseau de chaleur (secondaire)	Total	Engagé 2012	Réalisé en 2012	Mandatement antérieur	Reste à réaliser sur l'opération au titre des actions d'accompagnement
Bassens - Le Bousquet (HC 43)	2 734 137 €	671 680 €	51 687 €	800 000 €	0 €	0 €	4 257 504 €	917 €	917 € (Opération Soldée)	2 703 536 €	Opération terminée
Lormont - Carriet (HC 45)	4 234 989 €	770 000 €	212 000 €	575 000 €	1 867 989 €	0 €	7 659 978 €	988 457 €	249 957 €	1 592 627 €	2 041 532 €
Lormont - Génicart (HC 46)	11 345 194.5 €	107 000 €	1 466 586 €	800 000 €	2 715 598 €	982 440 €	17 416 818.50 €	87 633 €	58 464 €	4 959 203 €	5 298 358 €
Cenon - 08 mai 45 (HC 44)	3 570 582 €	1 797 578 €	200 792 €	0 €	1 176 653 €	93 850 €	6 839 455 €	127 021 €	67 476 €	1 610 733 €	1 832 828 €
Floirac - Libération (HC 47)	9 257 224 €	118 721 €	368 289 €	0 €	0 €	0 €	9 744 834 €	1 432 707 €	731 067 €	1 742 846 €	6 081 671 €
Total opérations ANRU (Rive Droite)	31 142 127 €	3 464 979 €	2 299 354 €	2 175 000 €	5 760 240 €	1 076 290 €	45 917 990 €	2 636 735 €	1 107 881 €	12 608 945 €	15 254 389 €
Bordeaux - St Jean	0 €	2 000 000 €	960 000 €	0 €	0 €	0 €	2 960 000 €		Opération terminée		
Bègles - Yves Farge	0 €	2 179 892 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 179 892 €		Opération terminée		
Talence Thouars – phase 1 et 2	6 299 067 €						6 299 067 €	41 742 €	32 688 €	1 599 364 €	4 657 961 €
Bordeaux PNRQAD	6 200 000 €	1 900 000 €			1 600 000 €		9 700 000 €	126 956 €	94 300 €		6 073 044 €
Total opérations ANRU (hors RD)	12 499 067 €	6 079 892 €	960 000 €	0 €	1 600 000 €	0 €	21 138 959 €	168 698 €	126 988 €	1 599 364 €	10 731 005 €
Total opérations ANRU	43 641 194 €	9 544 871 €	3 259 354 €	2 175 000 €	7 360 240 €	1 076 290 €	67 056 949 €	2 805 433 €	1 234 869 €	14 208 309 €	25 985 394 €
Mérignac - Les Fleurs (HC 35)	928 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 078 000 €		Opération terminée		
Mérignac - Les Pins (HC 34)	3 253 788 €	388 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 642 555 €	191 309 €	14 315 €	2 113 326 €	949 153 €
Ambarès les Erables	1.554,800 €			400.000 €			1 954 800 €	910 539 €	879 428 €	55 806 €	588 454 €
Pessac Châtaigneraie	4.250.000 €				175 725 €		4 425 725 €	630 805 €	517 089 €	1 265 030 €	2 354 165 €
Bassens Meignan (2005)	1.200.000 €						1 200 000 €	4 703 €	4 703 €	1 246 000 €	Opération Terminée
Pessac Arago	1 196 000 €	708 746 €			1 366 000 €		3 270 746 €				
Eysines Grand Caillou	7 043 403 €						7 043 403 €	24 169 €		6 958 €	7 012 276 €
Total opérations hors ANRU	19 425 991 €	1 247 513 €	0 €	400 000 €	1 541 725 €	0 €	22 615 229€	1 761 525 €	1 415 535 €	4 687 120 €	10 904 048 €
Total des crédits politique de la Ville	63 067 185 €	10 792 384 €	3 259 354 €	2 575 000 €	8 901 965 €	1 076 290 €	89 672 178 €	4 566 958 €	2 650 404 €	18 895 429 €	36 889 442 €

Si le niveau de programmation des opérations politique de la ville est aujourd'hui satisfaisant et maîtrisé, la consommation modérée des crédits reste liée aux conditions opérationnelles des projets qui demandent une synergie entre plusieurs maîtres d'ouvrage et un phasage contraint pour respecter les délais de l'ANRU. À cela s'ajoutent les difficultés liées aux contraintes propres à certains projets : risque inondation, interface avec projets émergents...En conséquence et à partir de 2012 la programmation des opérations politique de la ville est gérée en AP/CP pour un suivi pluriannuel. Cela permettra d'approcher les mandatements de la réalité des engagements. En 2012 le taux de réalisation de l'ensemble des programmes est de 41%.

Rapport développement durable

Etat des lieux des projets de la Communauté urbaine de Bordeaux au regard du développement durable

Annexe au Débat d'orientation budgétaire 2013



Sommaire

Introduction	3
PARTIE 1 : Des projets en accord avec les principes du développement durable	5
1. Le projet métropolitain, résultat d'une démarche prospective à l'horizon 2030 et document cadre de mise en cohérence des projets	7
2. Le PLU 3.1, déclinaison opérationnelle du projet métropolitain sur le territoire	10
3. L'Agenda 21, outil d'essaimage du développement durable sur l'ensemble des actions de La Cub	12
PARTIE 2 : Des projets qui répondent aux finalités du développement durable	17
1. Finalité « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	18
Le Plan Climat Energie Territorial	19
L'exploitation de la chaleur issue de l'incinération des déchets :	24
Vers une mobilité durable	26
2. Finalité « Préservation de la biodiversité »	37
La politique déchets: après le tri, la réduction de la production et la valorisation	38
L'eau et l'assainissement	42
La nature dans l'agglomération	45
L'entretien de la voirie	48
3. Finalité « Epanouissement de tous les êtres humains »	50
Le développement d'une politique de participation avec les habitants	51
L'éducation au développement durable : les « Juniors du développement durable »	57
Réintroduire la culture au cœur du processus de fabrication de la Ville	59
Le domaine sportif	60
4. Finalité : « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations »	61
Une ville intense mais durable	62
La solidarité en faveur des quartiers en difficulté	67
Le développement de l'offre et de la qualité des logements	68
L'emploi et le développement économique	69
L'animation territoriale dédiée au développement durable	73
La stratégie de coopération internationale de la Communauté Urbaine de Bordeaux	74
5. Finalité : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	76
L'Economie Sociale et Solidaire	77
PARTIE 3 : L'exemplarité des activités internes de La Cub	79
L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi	80
L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique	83
La gestion durable du patrimoine de la collectivité : le plan patrimoine durable	85
La prise en compte du développement durable par les activités de logistique	86
Une restauration communautaire qui prend en compte le développement durable	87
Conclusion	88
Annexe : Quelques données financières	89

Introduction

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 issu du Grenelle de l'Environnement et portant engagement national pour l'environnement demande aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants « *d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget* ».

Cette disposition fait écho aux rapports RSE établis par les entreprises cotées au CAC 40, à l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques qui demande aux 700 entreprises françaises cotées sur le marché de fournir les données sociales et environnementales dans leurs rapports annuels.

Cette démarche consiste pour les entreprises comme pour les collectivités territoriales à élaborer un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable.

Plus particulièrement, pour les collectivités, la rédaction de ce rapport annuel permet ainsi à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard de leurs enjeux locaux et des finalités du développement durable.

La nature de cette obligation a été précisée par décret le 17 juin 2011 qui impose la production dudit rapport préalablement au vote du budget de l'année n+1 (soit ici 2013).

Une circulaire d'application en date du 3 août 2011 est venue préciser l'accompagnement de l'Etat dans l'application de ce décret, ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Décret du 17 juin 2011 :

Article D ; 3311-8 : le rapport prévu à l'article L. 3311-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement, et des activités internes de la collectivité ;*
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

Les nouveaux articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des 5 finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,***
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,***
- épanouissement de tous les êtres humains,***
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,***
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.***

Cette deuxième édition du rapport développement durable se veut être une simple actualisation de la première version produite en 2011, qui présentait un premier tour d'horizon de la politique de La Cub en matière de développement durable et qui avait nécessité un travail de collecte d'informations considérable.

Elle apporte néanmoins quelques précisions concernant des actions nouvelles et innovantes développées au cours des années 2011 et 2012.

PARTIE 1 : Des projets en accord avec les principes du développement durable

Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel, il implique, au sein de la collectivité ou de la structure porteuse du projet, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possibles la coproduction, la mise en oeuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue. La démarche suivie est fondamentale à la réussite du projet.

*L'élaboration d'un projet territorial durable doit absolument reposer à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire, et sur la prise en compte du long terme ; ces deux impératifs conduisent à suggérer, comme première étape fondamentale à la construction d'un tel projet, **l'élaboration collective d'une vision prospective du territoire**. Cette vision prospective doit permettre, d'une part, d'envisager collectivement un futur pour le territoire, un projet d'avenir souhaité, s'inscrivant dans le long terme et, d'autre part, de confronter celui-ci à divers scénarios d'évolution possible du contexte dans lequel se développera le projet (par exemple, contexte économique et politique local, régional, national, évolutions démographiques envisageables, impacts locaux des changements climatiques...). Cette construction doit être l'occasion de confronter les visions et les savoirs des différents acteurs du territoire, et de réfléchir aux interactions et aux croisements possibles entre les divers enjeux qui traversent le territoire, ainsi qu'aux conséquences potentielles de tel ou tel choix d'avenir.*

*Les démarches d'amélioration du territoire au regard du développement durable, doivent également s'appuyer sur un **diagnostic précis du territoire**, dans toutes ses dimensions. Ce diagnostic doit permettre de dresser un état des lieux des différentes problématiques et enjeux territoriaux que l'on ambitionne de traiter à travers le projet de territoire.*

Dans la perspective d'un projet de développement durable, le diagnostic est également l'occasion pour l'ensemble des acteurs locaux et des habitants de s'entendre sur une vision partagée du territoire ; il est donc fortement recommandé de faire de l'élaboration du diagnostic une première occasion de mise en oeuvre de la participation des acteurs, la recherche de la coproduction constituant sans aucun doute la spécificité majeure des démarches de développement durable par rapport à la démarche de projet classique.

*C'est à partir de ce travail prospectif que l'on peut définir une **stratégie territoriale** ; celle-ci permet de poser les grandes orientations que l'on souhaite donner à son projet de territoire, sur lesquelles reposeront les politiques et les actions menées. Cette stratégie permet d'exprimer les directions dans lesquelles on souhaite améliorer la situation du territoire. Elle doit déjà donner des indications pour l'évaluation qui sera ensuite menée en continu. Cette stratégie doit également être suffisamment ouverte, pour pouvoir vivre dans le temps et s'adapter aux évolutions qui toucheront nécessairement le territoire.*

*Outre ces étapes essentielles, les échanges et les témoignages de multiples acteurs des territoires conduisent à focaliser l'analyse de la démarche de développement durable d'un territoire sur **cinq éléments déterminants** :*

- > La transversalité de la démarche**
- > La participation des acteurs**
- > L'organisation du pilotage**
- > La stratégie d'amélioration continue**
- > L'évaluation**

Cette partie s'attachera donc à montrer en quoi les projets stratégiques de La Cub tentent de respecter ces différents principes, en mettant l'accent notamment sur la transversalité des approches, la mise en cohérence des orientations et la participation des acteurs.

1. Le projet métropolitain, résultat d'une démarche prospective à l'horizon 2030 et document cadre de mise en cohérence des projets

Lancée en avril 2010 sous l'appellation Bordeaux Métropole 3.0, la démarche de prospective territoriale que La Cub a menée pendant plus d'un an a permis, à travers de nombreux temps d'échanges, d'avancer progressivement dans l'élaboration du projet métropolitain de l'agglomération bordelaise, dont le mode d'élaboration, le pilotage, le contenu et les objectifs s'accordent avec les principes du développement durable.

Pour La Cub, l'enjeu était d'anticiper l'avenir et de mettre en perspective les évolutions possibles pour mieux outiller la décision publique, à travers différents leviers, processus ou modes de coopération qui sont détaillés dans le texte du Projet Métropolitain.

La démarche d'élaboration du Projet Métropolitain, étalée sur 18 mois, s'est construite en trois temps :

- un temps de réflexion autour de grandes thématiques réunissant experts et grand public : les conférences de Bordeaux Métropole 3.0 ;
- la mobilisation la plus large possible des contributions au projet métropolitain, complétée par des temps d'échanges avec nos partenaires et le grand public autour de la dynamique métropolitaine : la fabrique métropolitaine ;
- le temps de la rédaction du projet métropolitain et de son débat par les instances politiques : en premier lieu le conseil de communauté en juillet, puis les conseils municipaux à l'automne 2011, puis son adoption définitive au conseil communautaire du 25 novembre 2011.

Ce texte repose avant tout sur un certain nombre de valeurs, sur lesquelles il est proposé de construire le socle de la métropole bordelaise de 2030. Ces valeurs métropolitaines s'expriment en 5 sens :

- une métropole « solidaire », favorisant l'entraide et le partage ;
- une métropole « stimulante », favorisant les initiatives, la recherche et l'innovation ;
- une métropole « sobre », économe dans l'exploitation et l'usage des ressources naturelles ;
- une métropole « sensible », attentive au bien être de tous ;
- une métropole « singulière », préservant son identité et se distinguant des autres grandes villes.

Les 5 Sens du projet métropolitain	Finalités du développement durable				
	Lutter contre le changement climatique	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains	Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
Métropole « solidaire »			X	X	X
Métropole « stimulante »	(X)		(X)	X	(X)
Métropole « sobre »	X	X	X	(X)	
Métropole « sensible »	(X)	(X)		X	
Métropole « singulière »		(X)		X	(X)

Pour que ce projet puisse avoir une dimension opérationnelle, le texte énonce 12 travaux, 12 leviers d'action qui doivent permettre d'incarner la dynamique métropolitaine et de matérialiser nos ambitions à travers ces programmes mobilisateurs.

Les 12 travaux du projet métropolitain	Finalités du développement durable				
	Lutter contre le changement climatique	Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	Offrir une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains	Favoriser la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations
50 000 logements autour des transports collectifs	X			X	
La métropole du quart d'heure	X		X	X	X
Des espaces publics à vivre				X	X
55 000 hectares pour la nature		X	X	X	
75 000 emplois nouveaux pour les métropolitains			X	X	X
La métropole des qualités de vie				X	X
Un million de voix et au-delà				X	X
La métropole 3.0, intelligente et respectueuse	X		X	X	X
La métropole polyglotte				X	X
1 % pour la culture				X	X
Une OIN et trois OIM				X	X
Réinventer le fleuve	X	X		X	X

Le projet métropolitain est donc un document de référence, présentant une vision partagée et mettant en évidence et en cohérence les logiques transversales et qui se veulent durables. Le projet métropolitain sera de ce fait, dans les mois qui viennent, le cœur ou « la

matrice » de nombreuses déclinaisons opérationnelles, dont le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU 3.1.

Afin de mettre en œuvre cette métropole des 5 sens, le Projet Métropolitain propose une évolution de nos modes de faire, autour de la notion de « coopérative métropolitaine » : cela consiste à privilégier des modes de faire fondés sur la solidarité et la coopération, au profit de tous.

Ainsi, il est nécessaire, pour réaliser cette métropole désirée, de privilégier l'intelligence collective, la mutualisation, la concertation, le développement de partenariats, et les forces de chaque acteur métropolitain.

La « Coopérative métropolitaine » met donc autour de la table les acteurs (élus, chefs d'entreprises, responsables culturels, associatifs, universitaires, consulaires, étudiants...citoyens de la métropole bordelaise) qui font partie de la métropole et qui font la métropole pour partager, échanger, travailler ensemble de façon transversale et proposer des idées.

Cette volonté de co-produire la métropole, qui transparaît dans le mode même d'élaboration du projet, apparaît comme un gage de justesse de l'engagement public à long terme.



Concrètement, la Coopérative métropolitaine a été lancée en décembre 2011, permettant le lancement du Grenelle des Mobilités. Ce séminaire, d'une durée de deux jours, a également permis une revue des projets en cours sur l'agglomération bordelaise (Bordeaux Euratlantique, le projet Campus, l'opération 50 000 logements, et le projet Nature) et des réflexions dans le cadre de différents ateliers de travail (concernant la coopérative métropolitaine, le Grenelle des mobilités et le marketing territorial).

Un an après, la deuxième édition nommée « la rentrée de la coopérative métropolitaine » a eu lieu du 15 au 19 octobre 2012, et a permis de faire un point sur l'avancement de divers grands chantiers, qui constituent le laboratoire de la métropole en devenir. Tout au long de la semaine, des présentations de grands projets (le Campus, la MECA « maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine ») ont alterné avec différents ateliers (55 000 hectares pour la nature, Open Data...), des visites de terrain (Bassins à Flot, exposition 50 000 logements) et des conférences tables rondes (la ville intelligente, les liens entre territoires, les travaux du Grenelle des Mobilités). Par ailleurs, un séminaire de travail a rassemblé, à la fin de la semaine, les grands décideurs de la métropole, pour un point d'étape sur 4 ans de construction métropolitaine, la validation des acquis et un échange sur les améliorations possibles.

2. Le PLU 3.1, déclinaison opérationnelle du projet métropolitain sur le territoire



La Cub, de par ses compétences, est maître d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme, du Plan des Déplacements Urbains et du Programme Local de l'Habitat, et ce sur l'ensemble du territoire couvert par ses 27 communes membres.

Les révisions respectives de ces trois documents cadres ont été lancés en conseil de communauté :

- le 24 septembre 2010 pour le PLU
- le 25 juin 2010 pour le PDU
- le 26 mars 2010 pour le PLH.

La loi Grenelle 2 prévoit que, lorsque le PLU est élaboré et approuvé par un EPCI qui est autorité compétente en matière de d'organisation de transports urbains et compétente en matière de PLH, ses orientations d'aménagement et de programmation tiennent lieu de PDU et de PLH.

La Cub se trouve dans ce cas de figure, elle élabore donc, dans le cadre des révisions en cours, un document unique au sein d'un PLU intégrant le PDU et le PLH.

Par souci de compréhension, afin de distinguer ce PLU nouvelle génération du PLU actuel, il est nommé **PLU 3.1**, afin de marquer la transition de 3 documents vers un seul.

Cette mesure va dans le sens d'un gain d'efficacité de l'action publique, d'une plus grande cohérence et d'une réflexion autour d'un projet urbain global conjuguant les différents enjeux, elle est donc en accord avec les 5 principes déterminants du développement durable.

De plus, afin d'améliorer la transversalité des approches, l'élaboration du PLU 3.1 est cadrée à partir des valeurs et ambitions issues du projet métropolitain.

C'est aussi l'ambition forte traduite dans le Projet Métropolitain, qui implique de revisiter le PADD du PLU initial pour lui donner une dimension et une dynamique nouvelles.

Ainsi, pour répondre à ces objectifs généraux de manière à la fois opérationnelle et articulée avec les valeurs du projet métropolitain, les axes conceptuels du PADD sont construits autour des 5 sens du projet métropolitain, décrits plus haut.

A partir de ces axes conceptuels, les actions et prescriptions à venir ont été orientées comme suit (cf. débat sur les orientations générales du PADD, conseil de Cub du 12 octobre 2012) :

- Renforcer le poids démographique et économique de la métropole sans augmenter l'enveloppe urbanisée : tendre vers une agglomération millionnaire et participer aux conditions d'un rayonnement renforcé du territoire communautaire, facteur d'attractivité démographique, économique et touristique.
- Economiser et protéger les ressources naturelles tout en anticipant le risque : assurer la mise en relations des continuités écologiques majeures du grand territoire naturel et l'espace urbanisé, économiser les ressources naturelles et maîtriser la consommation énergétique.
- Faire évoluer l'offre urbaine en tenant compte de toutes les catégories de population, dans la diversité de leurs besoins, de leurs attentes et ressources : générer une

politique d'habitat permettant de répondre à l'ensemble des besoins, tant dans le parc locatif que dans l'accession.

- Organiser le territoire en articulant offre de transport et urbanisation : articuler l'évolution de l'urbanisation en fonction de l'offre de transports existante et future, consolider une offre métropolitaine en déplacements cohérente avec le projet d'accueil, favoriser les changements de comportements et la complémentarité des modes.
- Valoriser le projet de territoire grâce à la diversité des milieux naturels, agricoles et des paysages : faire de la charpente naturelle une infrastructure de l'urbain, valoriser le patrimoine et les paysages remarquables comme biens collectifs mais aussi supports de projet.
- Conjuguer mode de vie métropolitain et cadre de vie de proximité.

3. L'Agenda 21, outil d'essaimage du développement durable sur l'ensemble des actions de La Cub



Un projet construit avec les acteurs du territoire

A l'automne 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a initié l'élaboration de son Agenda 21 autour duquel ont été mobilisées près de 150 personnes de différents horizons.

Elus communaux et communautaires, agents communautaires, partenaires institutionnels, acteurs socioéconomiques, culturels, environnementaux... sont autant d'acteurs ayant contribué à l'élaboration de l'Agenda 21 de La Cub.

L'Agenda 21 de La Cub a été élaboré en deux grands temps :

- La définition concertée d'un **Schéma d'orientations**, adopté par délibération du 17 décembre 2010 : chaque axe de travail a fait l'objet d'un état des lieux général approfondi par la mise en évidence pour chacun des enjeux identifiés des points forts, des points faibles et des projets et actions de La Cub (étape de diagnostic). Il définit des orientations et les objectifs en termes de développement durable pour La Cub (étape de stratégie) ;
- L'élaboration d'un **plan d'actions**, adopté par délibération du 14 octobre 2011, qui permet d'atteindre les objectifs que s'est donnée La Cub dans son Agenda 21 : l'étude de faisabilité des actions a permis de retenir des actions concrètes et prioritaires pour ce premier plan d'actions.

L'Agenda 21 de La Cub élaboré en lien avec le Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable élaboré par le MEDDTL locaux, en prenant en compte :

Les 5 finalités essentielles reconnues :

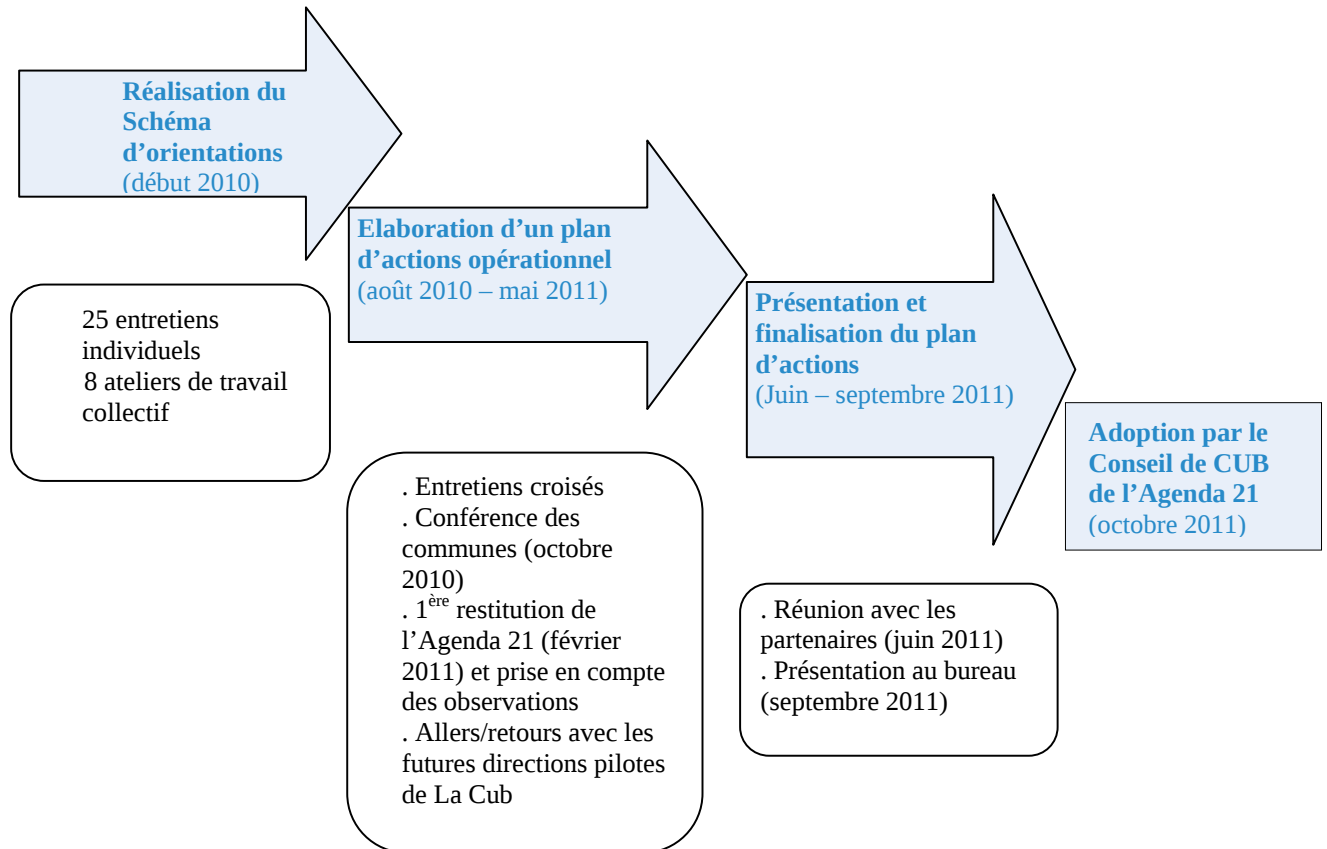
Lutte contre les changements climatiques et adaptation des territoires
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Epanouissement de tous les êtres humains
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les 5 déterminants du développement durable :

Participation des acteurs
Organisation du pilotage
Transversalité des approches
Évaluation partagée
Stratégie d'amélioration continue

La tenue d'instances de pilotage (Commission réunie en juillet 2010, conseil communautaire en Décembre 2010) a marqué ces temps de construction du projet.

Focus sur les modes de participation des acteurs



Les spécificités de l'Agenda 21 de La Cub

Étape supplémentaire pour le développement durable du territoire, l'Agenda 21 de La Cub constitue l'aboutissement d'un réel souci d'orienter les réflexions et projets du territoire autour du développement durable.

Il démontre également la volonté de s'inscrire dans une dynamique territoriale existante.

L'agenda 21 a été conçu en adéquation avec les projets à l'œuvre sur le territoire.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 s'inscrit dans une complémentarité avec l'ensemble des projets de développement durable actuellement portés par La Cub : les actions qu'il comporte se veulent en effet innovantes et complémentaires aux actions déployées dans le cadre des politiques sectorielles.

L'Agenda 21 et le Plan Climat (volet climat de l'agenda 21, développé plus bas) ont été construits en étroite relation et apparaissent comme des composantes essentielles de la stratégie métropolitaine de développement durable.

Afin d'éviter les plans d'actions redondants, les objectifs communautaires pour la lutte contre le changement climatique, qui sont totalement affichés dans le Plan Climat de La Cub n'ont pas été repris dans l'Agenda 21.

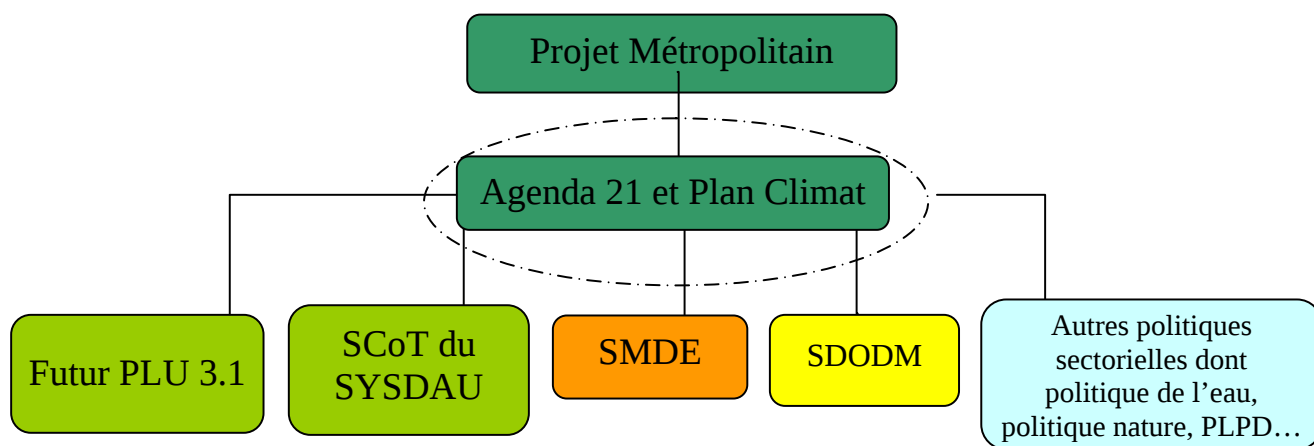
Il en est de même pour les plans d'actions en faveur du développement durable issus des autres politiques sectorielles menées par La Cub (notamment le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, la future politique de l'eau, ...).

Toutefois, c'est bien l'ensemble de ses politiques et plans d'actions qui sont porteurs de l'ambition de La Cub en matière de développement durable.

Par ailleurs, le déroulement du projet métropolitain, au stade même de finalisation de la construction de l'Agenda 21, a permis une véritable imprégnation du plan d'actions proposé avec le projet métropolitain.

Le schéma ci-dessous est une représentation des connexions existantes entre les différents projets structurants de La Cub.

Le projet métropolitain et l'Agenda 21 ont une fonction chapeau visant à assurer la cohérence de l'ensemble des projets. La finalisation de l'Agenda 21 s'est faite en même temps que la fabrication du Projet Métropolitain et en est, par conséquent, complètement imprégné.



L'Agenda 21 permet un essaimage du développement durable dans l'ensemble des actions entreprises sur le territoire communautaire. Il comporte des actions transversales liées aux différents projets.

Il est téléchargeable sur le site Internet de La Cub à l'adresse suivante : <http://www.lacub.fr/agenda-21/le-contenu-de-l-agenda-21-de-la-cub>.

Il est composé de 4 axes, détaillés en 11 orientations qui regroupent 42 actions concrètes.

N°	Actions proposées	Etat d'avancement de l'action à fin septembre 2012
1	Mettre en place une charte de la mobilité et du recrutement à La Cub	😊
2	Faciliter l'engagement des agents sur des projets solidaires	😐
3	Mettre en place un plan santé au sein de La Cub	😊
4	Instaurer un bureau des temps interne à La Cub	😊
5	Renforcer l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	😊
6	Introduire de manière plus importante des produits Bio , des produits de saison et issus de circuits courts dans la restauration collective de La Cub	😊
7	Décliner les indicateurs de développement durable dans chaque service de La Cub	😊
8	Mettre en place un plan de formation autour du développement durable appliqué	😊
9	Faire en sorte que les manifestations organisées par La Cub soient écoresponsables	😊
10	Favoriser la mixité intergénérationnelle dans les opérations d'aménagement	😊
11	Instaurer un bureau des temps sur le territoire de La Cub	😊
12	Créer des dynamiques d'échanges et de valorisation des savoirs et savoir-faire	😊
13	Développer la filière du réemploi sur le territoire	😊
14	Développer les Systèmes de Management Environnemental sur les territoires d'activités	😊
15	Impulser une démarche d'écologie industrielle sur le territoire communautaire	😊
16	Mettre en œuvre les actions nécessaires à l'avènement d'une logistique et d'un système de transport de marchandises durables à l'échelle de la métropole	😊
17	Mettre en place un ou des outils de mesure de la consommation d'espace	😊
18	Utiliser des méthodes, matériaux et produits pour la voirie plus respectueux de l'environnement	😊
19	Promouvoir l'agriculture et les circuits courts auprès du grand public	😊
20	Accompagner le développement de jardins partagés	😊
21	Mettre en place une politique de soutien à l'agriculture	😊
22	Améliorer la connaissance sur la biodiversité du territoire de La Cub par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité	😊
23	Améliorer la gestion du foncier CUB en faveur de la biodiversité	😊
24	Mieux gérer le végétal d'accompagnement de (associé à) la voirie	😊
25	Remettre l'eau au cœur du projet urbain	😐
26	Lutter contre la pollution de l'eau par les résidus médicamenteux	😊
27	Développer une culture du risque sur le territoire	😊
28	Mettre en place un programme local de prévention des déchets	😊
29	Développer le compostage individuel et initier le compostage en pied d'habitat collectif	😊
30	Optimiser la gestion et le recyclage des déchets produits par la voirie	😐
31	Lutter contre les îlots de chaleur urbains	😊
32	Intégrer les ambitions de l'Agenda 21 et du plan Climat de La Cub dans les contrats de co développement	😊
33	Développer les achats groupés avec les communes	😊
34	Développer un outil commun numérique de communication sur les événements autour du développement durable sur le territoire	😐
35	Créer un club CUB/communes autour des enjeux du développement durable	😊
36	Mettre en place une opération "Foyers témoins" sur La Cub qui valorisera des pratiques favorisant l'environnement, la qualité de vie et la santé	😐
37	Développer la participation citoyenne	😊
38	Réviser les régimes d'aides de La Cub pour le parc de logements anciens	😊
39	Orienter la coopération internationale de La Cub vers des actions de DD	😊
40	Adapter les dossiers de demandes d'aides aux enjeux du développement durable	😊
41	Intégrer des critères de développement durable dans les politiques d'aides	😊
42	Pérenniser le dispositif des Juniors du développement durable	😊
Action avançant selon le planning initialement prévu		😊
Action à initier		😐
Action à initier et en retard		😞

En mai 2012, La Cub a déposé un dossier en réponse à la septième session de l'appel à reconnaissance national des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux », lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette distinction met en valeur la démarche de développement durable engagée par une collectivité territoriale ou un territoire de projet, visant à répondre à ses principaux enjeux locaux. Mi 2012, ce dossier a été soumis à une double expertise, complétée par des entretiens téléphoniques et une entrevue avec des agents et élus de La Cub. La réponse à cet appel à reconnaissance est attendue pour fin 2012 ou début 2013.

PARTIE 2 : Des projets qui répondent aux finalités du développement durable

L'appréhension du concept de durabilité s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions : la préservation de l'environnement (ressources, climat, biodiversité...), la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriale...) et le développement économique (répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte..). Afin de permettre de trouver les stratégies territoriales les plus appropriées pour répondre de manière concomitante aux enjeux locaux et aux enjeux globaux (5 finalités), une gouvernance locale renouvelée (détaillée au chapitre suivant) devient un facteur déterminant pour répondre à ces enjeux.

Cependant, la représentation des trois dimensions du développement durable ne porte pas en soi des finalités à poursuivre. En effet, ces trois dimensions restent abstraites et ne proposent pas de réponses à des questions transversales du type : Quels sont les objectifs de la dimension économique en matière de consommation d'espace, d'étalement urbain, d'accès au soins, de solidarités territoriales, de santé, etc. ?

Cette difficulté opérationnelle soulevée par les collectivités territoriales pionnières en matière de développement durable (1992- 2002) a entraîné la rédaction collégiale d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Il définit, notamment sur la base de textes internationaux sur le développement durable porté par les États ou les pouvoirs locaux, cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques. Il s'agit de :

- **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,**
- **la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources**
- **l'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,**
- **les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Cette partie s'attache à présenter les projets et actions de la Communauté urbaine de Bordeaux au regard de ces 5 finalités.

1. Finalité « Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère »

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. Seule la moitié du CO₂ produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Si nous ne faisons rien, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2101. Il est donc nécessaire limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans. Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France : élévation de 0,9°C en un siècle de la température moyenne annuelle ; avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes (dans les vignobles, la maturité de certains cépages a avancé de près d'un mois) ; épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs.

Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre. De plus, il s'agit d'un phénomène cumulatif, plus nous agissons tard, plus il sera difficile de revenir à un niveau d'émissions absorbable par la biosphère, plus les concentrations dans l'atmosphère seront élevées et plus les dommages seront importants.

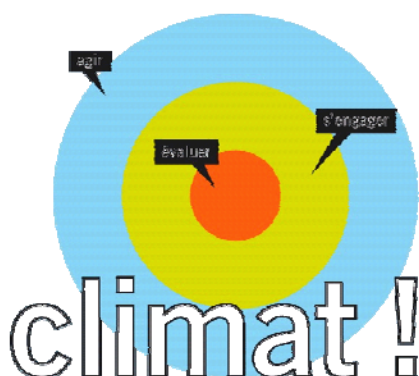
Les premiers effets du réchauffement sont malheureusement inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

Le Plan Climat Energie Territorial

Objectifs nationaux et internationaux

- > **Protocole de Kyoto (1997) et Plan climat national (2004)** → - 75 % de GES d'ici 2050
- > **Paquet énergie climat de Bruxelles (2008)** → objectif intermédiaire à 2020, dit des « 3x20 » (20% de sobriété supplémentaire + 20% d'efficacité gagnée + 20% d'EnR dans les énergies consommées)
- > Convention des Maires à laquelle La Cub adhère depuis février 2009 : rassemble les collectivités souhaitant dépasser les objectifs fixés par Bruxelles en 2020
- Grenelle 2 :
 - > Généralisation des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) pour les communes et groupements de communes de plus de 50000 habitants.
 - > Incitation à l'élaboration d'agendas 21 locaux intégrant un volet énergétique.

En 2007, un bilan gaz à effet de serre (GES) territorial, mesurant les GES émis sur le territoire de La Cub par l'ensemble de ses habitants et de ses acteurs, ainsi qu'un bilan carbone patrimoine et services, mesurant les GES émis par la structure Cub dans l'exercice de ses compétences, ont été effectués et ont servi de base à la réflexion sur les actions les plus pertinentes à mettre en place.



Principales sources d'émissions de GES sur le territoire Cub (2007)

- bâti résidentiel et tertiaire : 27% des émissions
- transports : 26 %
- consommation : 24 %
- industries : 19 %
- déchets et l'agriculture : 4% et moins de 1%

Principales sources d'émission de GES par La Cub dans l'exercice de ses compétences (2007)

- grands travaux et voirie : 38 %
- gestion de déchets : 29 %
- eau et l'assainissement : 13 %
- réseau TBC 9%
- aménagement urbain et habitat : 5%
- fonctionnement de La Cub : 5%

Le PCET de La Cub répond ouvertement et essentiellement aux objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique. Il constitue le **volet climat énergie de l'Agenda 21**.

Le plan d'actions 2011/2014, adopté par le conseil du 11 février 2011, reprend les lignes directrices du paquet énergie climat :

1/ Sobriété : la première mesure consiste à réduire au maximum les émissions en adoptant des comportements sobres (au moins 20% d'émissions de GES évitées)

2/ Efficacité : la seconde mesure consiste à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments, des modes de déplacement, des équipements que nous utilisons (au moins 20 % d'émissions de GES évitées)

3/ Energies renouvelables (EnR) : une fois ces efforts consentis, la troisième mesure consiste à utiliser au moins 20 % d'énergies renouvelables pour subvenir aux besoins énergétiques qui subsistent malgré l'application optimale des mesures de sobriété et d'efficacité.

Tous les champs de compétence communautaire sont intégrés aux objectifs de diminution des émissions de GES, d'efficacité énergétique et de déploiement des EnR.

Le plan d'actions court jusqu'en 2014 et comporte 42 actions réparties en 8 grands thèmes :

- urbanisme et aménagement durable
- mobilité
- bâti résidentiel et tertiaire
- production locale d'énergie
- mobilisation citoyenne
- économie performante et durable
- exemplarité de la collectivité
- adaptation au changement climatique

Si l'objectif principal est bien la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, l'ensemble des actions du plan climat répondent indirectement aux autres finalités du développement durable.

Le plan d'actions du plan climat est en ligne sur le site lacub.fr (<http://www.lacub.fr/publications/plan-climat-de-la-cub>).

Les compétences communautaires ne permettent de maîtriser qu'une petite partie des objectifs de diminution des émissions de GES affichés au plan climat. La Cub doit également mobiliser et accompagner l'engagement de tous les acteurs pour parvenir à une réduction conséquente des émissions de GES sur le territoire.

Pour cela, elle cherche à s'appuyer sur les contrats de co-développement avec les communes afin d'inciter les communes à participer aux objectifs fixés sur le territoire communautaire.



En matière de sensibilisation, un dispositif d'accompagnement des changements de comportements sera lancé en décembre 2012 : « les pionniers du climat ». Ce dispositif est centré sur le recrutement de 100 foyers volontaires, pour une durée d'un an, pour réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de GES. Le dispositif doit leur permettre de faire évoluer durablement leurs comportements en matière de consommation d'énergie, d'eau, de biens et services et leurs façons de se déplacer en faveur de l'énergie et du climat. Il s'agit par ce biais, de sensibiliser le grand public aux comportements durables et de faciliter l'accès à l'information relative au changement climatique et à la maîtrise de l'énergie, en s'appuyant sur un réseau dynamique et stimulant de ménages pilotes dits « pionniers du climat ».

En matière **d'habitat**, La Cub nourrit d'importantes ambitions en termes de réhabilitation énergétique notamment chez les particuliers et dans le logement social.

Concernant la réhabilitation chez les particuliers, l'évaluation du programme d'intérêt général (PIG) première génération de La Cub se poursuit et les réflexions sur le nouveau PIG sont en cours. Il s'agit de monter un dispositif comprenant un ambitieux volet « climat » auquel un public plus large que le public visé par le premier PIG, englobant la classe moyenne, serait éligible.

D'importants moyens financiers seront à déployer pour assurer le succès du dispositif. En premier lieu, un budget pour l'aide aux travaux qui soit dimensionné pour :

- toucher un grand nombre de particuliers, de façon à avoir des retombées conséquentes en matière d'économies d'énergie et de réduction des émissions de GES ainsi que pour se prémunir d'un creusement des écarts qualitatifs entre le parc existant et le parc de logements neufs pour sa part soumis à une réglementation sévère.
- avoir un effet déclencheur de travaux pour les foyers éligibles aux aides.

En second lieu un solide dispositif d'animation, d'accompagnement et d'instruction, doit garantir l'écoulement effectif de l'enveloppe allouée au PIG. Une enveloppe doit être allouée aux moyens financiers et aussi humains nécessaires au fonctionnement satisfaisant du futur dispositif.

Concernant la réhabilitation dans le parc social, La Cub a d'ores et déjà engagé d'importants budgets pour financer la réhabilitation du parc des bailleurs Aquitanis. Des conventions similaires seront conclues avec les autres bailleurs et seront assorties d'éco conditionnalités permettant notamment de garantir un certain niveau de performance énergétique, pour la réhabilitation de leurs parcs respectifs.

Cette volonté d'un engagement fort en faveur de la réhabilitation dans le parc social et privé a été entérinée par le bureau du 27 septembre 2012.

Les actions relatives à **l'urbanisme** sont en cours de réflexion dans le cadre de la révision du PLU qui sera un PLU Grenelle combinant PLU, PDU et PLH. Un prestataire réfléchit notamment aux modalités de prise en compte du plan d'actions du plan climat communautaire dans ce PLU 3.1.

En matière de **mobilité**, l'ensemble des actions inscrites au plan climat est lancé.

En matière **d'énergie**, **le conseil de communauté du 8 juillet 2011a adopté le principe de se saisir partiellement de la compétence réseaux de chaleur** pour parvenir aux objectifs de déploiement des EnR. Le transfert de compétence s'est concrétisé par la délibération du 25 novembre 2011 puis par l'arrêté préfectoral du 31 mars 2012. Parallèlement, au lancement d'une étude sur la mise en œuvre et l'élargissement de la compétence qui évaluera la pertinence d'élargir le concept d'intérêt communautaire tel qu'il est défini dans les deux délibérations et qui proposera des pistes pour la mise en œuvre du service public de chauffage urbain, La Cub a lancé 3 études de faisabilité de la desserte de nouveaux quartiers par des réseaux de chaleur (ZAC Saint Jean Belcier, ZAC Bastide Niel, Pessac-Lartigon). La stratégie du plan d'action consiste à mettre en place une planification énergétique combinant les différentes options de production de chaleur et exploitant au mieux les potentiels disponibles sur le territoire communautaire. Il s'agit en premier lieu de produire de la chaleur à partir de sources renouvelables, comme le solaire thermique, la récupération de la chaleur issue de l'incinération des déchets, des réseaux d'assainissement, des boues des stations d'épuration, la géothermie, la filière bois-énergie. Il s'agit ensuite de diversifier les sources renouvelables pour l'électricité en soutenant des projets éoliens, d'hydroliennes. Il s'agit enfin de produire du biogaz à partir des déchets.

NB : Le plan climat de La Cub comporte également un volet interne, développé dans la partie 3 du présent rapport dédiée aux activités internes.

Le plan climat est ainsi construit en étroite articulation avec l'ensemble des projets de La Cub.

En effet, il constitue un des outils de mise en œuvre la ville sobre du **projet métropolitain**. Il s'articule également avec les politiques sectorielles qui pèsent le plus lourd dans le bilan GES territorial, notamment la **mobilité** (PDU, SDODM, politique vélo, autopartage, covoiturage), l'urbanisme (notamment le PLU, démarche 50 000 logements) et l'**habitat** (PLH et PIG).

Conformément à la loi Grenelle 2, le SCoT, dans sa version révisée, prendra en compte le PCET de La Cub. Celui-ci est d'ores et déjà élaboré en cohérence avec le SCoT actuellement en vigueur, dans le sens où ce dernier cherche à lutter contre l'étalement urbain.

Le Schéma Métropolitain de Développement Economique (développé plus bas) est également construit dans une logique d'adéquation avec les objectifs généraux du développement durable et particulièrement du plan climat dans la mesure où il promeut un développement économique en partie axé sur le déploiement de la croissance verte (un des axes stratégiques du SMDE), des éco-activités et entend participer à l'effort de mise en œuvre d'une ville durable : promotion de la sobriété énergétique et des EnR, des déplacements doux et alternatifs, de l'écologie industrielle.

La Cub a veillé par ailleurs à l'articulation de son PCET avec le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) et le PPA (Plan de protection de l'Atmosphère), tous deux en cours de validation.

La démarche demande de labellisation Cit'ergie



Un peu plus d'un an après l'adoption du plan d'actions de son plan climat, la Cub s'est lancée dans une démarche de labellisation Cit'ergie.

Cit'ergie est la déclinaison française du label européen European Energy Award, commercialisé par l'ADEME sur le territoire national.

Cet outil opérationnel permet d'améliorer de façon continue la politique énergie-climat des collectivités et récompense pour 4 ans les collectivités qui s'engagent dans un système de management climat - énergie.

Cit'ergie constitue pour La Cub le principal outil d'évaluation, de suivi et de mise en œuvre du plan d'actions du plan climat et de remobilisation des directions autour des 140 mesures qui y sont inscrites. Cit'ergie permettra aussi à La Cub de se hisser au rang des métropoles européennes pionnières en matière de politiques énergie-climat au même titre que les agglomérations suivantes : Grenoble, Rennes, Nantes ou Besançon.

Lors de cette première année, un conseiller accrédité cit'ergie a accompagné La Cub dans l'élaboration d'un état d'avancement du plan d'actions du plan climat et d'un état des lieux plus général de la politique énergie climat de notre établissement. Des « pistes d'actions nouvelles » qui pourraient à l'avenir améliorer la politique énergie climat de La Cub ont pu

être identifiées parmi lesquelles : la création d'un groupe de travail « énergie » Cub/communes sur les enjeux liés à la gestion des concessions et au dimensionnement des réseaux d'électricité et de gaz, l'animation par La Cub d'une Charte d'objectifs partagés avec les membres du club climat élargis aux gros consommateurs d'énergie présent sur son territoire, le recensement via le futur système d'information financier, du budget alloué aux politiques énergie – climat dans un souci de suivi et d'amélioration continue de la politique énergie climat de La Cub. Ces pistes d'actions pourront faire l'objet d'un travail de réflexion au sein des services et avec les élus concernés, afin de déterminer la pertinence ou non de les rajouter au plan d'actions de notre plan climat.

La Cub a été auditée et son dossier de demande de label est en cours d'examen par la Commission Nationale du Label Cit'ergie. Elle devrait recevoir le label à l'occasion des Assises de l'Energie qui se tiendront à Grenoble les 29, 30, 31 janvier 2013.

Le travail d'état des lieux de la politique énergie climat via la démarche cit'ergie a enfin permis de mettre en évidence que 80 % des actions du plan climat sont d'ores et déjà engagées et que 4 actions supplémentaires sont effectives bien que non mentionnées au plan d'actions, notamment en relatives à la politique nature, à la communication, à la gouvernance du plan climat et à l'animation territoriale ainsi que plusieurs sous actions.

L'exploitation de la chaleur issue de l'incinération des déchets :

* Le réseau de chaleur des hauts de Garonne.

Objectifs nationaux et internationaux

Grenelle

>> au moins 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020

Paquet Energie Climat

>> 20 % d'Enr en 2020

Convention des maires

>> 20 % d'Enr en 2020

PCET communautaire

>> 62 % EnR en 2050

En décembre 2007, le conseil de communauté a pris la décision d'adopter un **schéma de modernisation du service de chauffage urbain des hauts de Garonne**.

Objectifs du plan climat de La Cub

>> 62% d'Enr en 2050

Le réseau de chaleur des hauts de Garonne présent sur le territoire de 3 communes rend possible l'exploitation de la chaleur en provenance de l'incinération des déchets et contribue à relever le défi énergétique dans lequel la France s'est engagée.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 et pendant 12 ans, Rive Droite Environnement (dont Véolia propreté est actionnaire) est le délégataire de l'IUOM. Elle a subdélégué l'exploitation du service public de chauffage urbain à la société dédiée Rive Droite Energie (dont Dalkia France est actionnaire). Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous stations des abonnés situées en pieds d'immeubles. Seul le réseau primaire est entretenu et exploité par le subdélégataire Rive droite Energie.

Le contrat est un contrat d'affermage avec îlots concessifs. L'IUOM et le réseau existant constituent l'affermage. La réalisation de travaux sur le réseau et les sous stations et l'usine devient concessive. Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, de modification et de premier établissement sur l'usine. Les autres travaux sont du ressort de La Cub.

Le passage du réseau en basse pression est aujourd'hui terminé, le réseau a bien fonctionné en basse pression en 2010, notamment lors des épisodes de grand froid.

Indicateurs de description**2011**

- >> 21 km de linéaire comprenant 2 tubes
- >> 97 sous stations desservies dont 59 fournissent de l'eau chaude sanitaire
- >> 12 000 équivalent-logements correspondant aux besoins d'une ville de 25 000 habitants desservis par le réseau
- >> 72 062 MWh, soit 32 704 MWh de moins qu'en 2010, en raison principalement des conditions climatiques clémentes
- >> 79 % de l'énergie provient de l'UIOM
- >> 3 nouveaux raccordements effectués :
 - centre de gérontologie (annexe du CHU) de Lormont
 - résidence « La Ramade » réalisée par Domofrance à Lormont, comprenant 73 logements,
 - résidence « Plantagenêt » réalisée par Aquitanis à Lormont, comprenant 49 logements.
- >> **122 753 tonnes de déchets apportés par La Cub à l'usine.**

Impacts sur les 5 finalités du développement durable :

Finalités du DD	Impact
Epanouissement de tous les êtres humains	Le recours au réseau des hauts de Garonne permet un tarif de chaleur inférieur de 35 % à celui d'une solution de référence au gaz
Cohésion sociale	Le recours au réseau des hauts de Garonne permet un tarif de chaleur inférieur de 35 % à celui d'une solution de référence au gaz
Préservation de la biodiversité	Oui
Lutte contre le changement climatique	Oui : promotion des EnR
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable	Oui : promotion des EnR

La conception / réalisation de la chaufferie bois / gaz de Lormont :

Conformément au schéma de modernisation du complexe thermique des Hauts de Garonne, un opérateur pour la conception / réalisation de la future chaufferie bois / gaz de Lormont a été choisi. Interconnectée au réseau de chaleur, cette chaudière d'appoint testera le rendement de la ressource bois énergie et contribuera à accroître la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie métropolitaine.

*** Un futur réseau de chaleur adossé à l'usine d'incinération de Bègles ?**

Des études sont en cours pour définir l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur adossé à l'usine d'incinération de Bègles et alimentant la future ZAC Saint Jean Belcier situé sur Bordeaux sud, au cœur de l'OIN Euratlantique.

Vers une mobilité durable

Objectifs nationaux :

Loi Grenelle 2 :

- > Construction de 1500 km de lignes de tramway en ville, hors Ile-de-France
- > Doubler le réseau de Lignes à Grande Vitesse à l'horizon 2020
- > Evolution de 0% des émissions de GES liés aux transports entre 2008 et 2012 (niveau du 1990, diminution entre 1990 et 2007 : - 5.3%)

Plan Climat national :

- > -25 à 30 % de GES en 2020 et -75% en 2050

Dans un contexte d'inquiétudes environnementales liées au réchauffement climatique et de crise énergétique annoncée à moyen terme, la Communauté urbaine souhaite mener une politique volontariste en matière de déplacements **en réduisant la part de la voiture au profit des transports collectifs et du développement des modes doux** (vélos, marche à pied...).

Repères (Enquête Ménages Déplacements 2009)

- > le déplacement moyen effectué par un habitant de La Cub est de 16 minutes pour une longueur de 4,4 km soit 16,5 km/h
- > 59% des personnes de plus de 11 ans ont au moins un vélo à leur disposition

Déplacements journaliers selon le mode principal sur le territoire de La Cub en 1998 et en 2009 :

	1998	2009
Voiture	65%	59%
Marche	21 %	24 %
TC	9%	11%
Vélo	3%	4%
Autre	1 %	1%
2 roues motorisés		1%
Nb de déplacements par jour et par habitant	3,58	3,68

Ainsi, l'observation de l'évolution des parts modales entre les deux dernières enquêtes ménages montrent une **faible progression de la part des transports collectifs, et ce en dépit des lourds investissements réalisés avec les 2 premières phases du tramway**. La part des vélos reste stable alors que la marche connaît une nette augmentation. La part de la voiture amorce une diminution, relativement sensible, sur le centre de l'agglomération. Parallèlement, on observe une augmentation du nombre de déplacements.

➤ Le PDU

La Cub dispose actuellement d'un PDU adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi SRU le 28 mai 2004 sur les bases d'un **diagnostic confirmant les faiblesses de l'organisation des transports et les difficultés de faire face simultanément à l'étalement urbain et à une organisation cohérente des déplacements.**

Le PDU vise à construire l'agglomération de demain à partir d'une nouvelle façon de s'y déplacer, en fonction des quatre exigences nécessaires pour un développement durable :

- améliorer l'environnement quotidien à travers une nouvelle gestion des déplacements,
- améliorer l'économie générale du système des déplacements en augmentant ses performances, notamment en termes de confort et de temps de transport,
- participer à la construction d'une agglomération plus équitable, en répondant spécifiquement aux besoins des territoires, notamment ceux des catégories sociales les moins favorisées,
- améliorer la sécurité de l'ensemble des déplacements.

Le PDU propose un programme d'actions visant à favoriser le report modal des usagers vers le futur tramway et les modes de proximité, ainsi qu'à tendre vers un système urbain plus efficace en rapprochant les origines et les destinations des déplacements, tout en réduisant, en priorité, les nuisances où elles se font le plus ressentir.

Le PDU est en cours de révision dans le cadre de la réalisation du PLU 3.1. Ainsi, le PDU et le PLH révisés seront intégrés dans le futur PLU Grenelle. Les orientations du PADD entendent donner au volet déplacements du PLU 3.1 un objectif de consolidation de l'offre métropolitaine de déplacements en cohérence avec le projet de territoire. L'enjeu est d'absorber les 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires à terme de personnes liées à la croissance démographique, en misant sur une mobilité individuelle stable et sur une offre d'infrastructures routières nouvelles très marginale. Pour ce faire, il conviendra de raisonner sur des perspectives de moyen / long terme suivantes, qui sont basées sur les objectifs retenus par le plan climat.

Parts modales	Situation 2009	Objectif 2020
VP	59%	45%
TC	11%	15%
vélo	4%	15%
Marche à pied	24%	25%

Pour tendre vers ces objectifs, plusieurs orientations sont proposées à l'échelle du PLU :

- réaliser la troisième phase du Tram et préparer les évolutions à venir du réseau des transports collectifs,
- concevoir une organisation urbaine permettant le développement massif de l'usage des modes actifs pour les déplacements de moins de 15 minutes,
- faire évoluer les pratiques de mobilité en limitant le recours à la voiture particulière.

Les orientations du PADD entendent en outre donner au volet déplacements du PLU 3.1 un rôle de facilitateur des changements de comportements et de la complémentarité des modes.

Le PDU communautaire actuel apporte également des réponses partielles aux objectifs de développement durable :

- desserte des quartiers sensibles par les 3 lignes de tramway,
- développement des modes de déplacement et de transports propres : 654 km d'aménagement deux roues, élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, étude politique vélo,...
- objectifs de renouvellement à 50% des bus de ville et 30% des véhicules communautaires par des véhicules propres atteints.

Indicateurs de description (2010)

- > 139 stations Vcub mettant à disposition 1545 vélos
- > près de 1,5 millions de locations de VCub enregistrées (sur 10 mois)
- > 654 km d'aménagement 2 roues
- > 43,8 km de tramway (3 lignes)
- > 50% des bus de ville et 30% des véhicules communautaires renouvelés par des véhicules propres

Indicateurs de description (2011)

- > 108,8 millions de voyageurs sur le réseau Tbc (+6 %)
- > 2,7 millions de locations de VCub enregistrées (21 % d'augmentation des emprunts)
- > 11 km de couloirs de bus supplémentaires
- > 24 % de déplacements à pied, 4 % à vélo (EMD 2009)
- > Augmentation de la fréquentation du service Mobibus, dédié aux personnes à mobilité réduite, de 1,4 % par rapport à l'année 2010

Les perspectives du volet déplacements du PLU 3.1 devront s'articuler sur les nouvelles mobilités et nouvelles territorialités. **Les réflexions sur le principe de l'auto-partage, le co-voiturage, la mutualisation du stationnement ou de la livraison des marchandises devront se conjuguer avec les autres modes de déplacements.**

➤ Le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM)

Afin de poursuivre et de renforcer la tendance à la diminution de la part modale de l'automobile au profit des autres modes de déplacement, la Communauté urbaine a adopté en avril 2011 un schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) fixant pour objectif, à horizon 2030, une forte réduction de la part modale automobile au profit des modes alternatifs.

Le SDODM définit les axes à fort potentiel de desserte en TCSP et préconise des modes de transports adaptés aux besoins escomptés en termes de voyageurs. Ce schéma a été élaboré sur la base des résultats de l'enquête ménage déplacements (EMD) de 2008/2009, de l'estimation de l'évolution du nombre de population, emplois et scolaires dans l'hypothèse

d'une agglomération millionnaire à l'horizon 2030, ainsi que sur les niveaux de trafics automobiles mesurés sur les grands axes de l'agglomération.

L'ensemble de ces données a permis de définir 54 axes qui ont été articulés en lignes potentielles de transport. Une estimation du potentiel de voyageurs a été définie pour chacune de ces lignes et une comparaison avec l'offre de transport actuelle a été réalisée.

Au final, 3 scénarios ont été proposés : un scénario de « stabilisation » (maintien part modale TC actuelle de 10%), un scénario « ambition élevée » (part modale TC de 18%), un scénario « plan climat ambitieux » (part modale TC de 24% selon une déclinaison du « Facteur 4 »). Ce dernier scénario a été retenu par les élus. Le SDODM a été voté par les élus du Conseil du 29 avril 2011, ainsi que la poursuite des études sur les 4 secteurs suivants :

- La desserte de la rive droite tenant compte de la liaison avec la presqu'île d'Ambès et des différentes possibilités de bouclage en TCSP avec la rive gauche via les futurs ponts Bacalan-Bastide et JJ Bosc. Cette réflexion devra déterminer l'organisation des liaisons circulaires au niveau des cours, des boulevards et de la voie de ceinture ferroviaire en cohérence avec le schéma de l'OIN Bordeaux Euratlantique, le projet urbain de la rive droite et les études de besoin menées avec la Région sur la voie de ceinture et du Médoc.
- La liaison Mérignac Aéroport – Bordeaux dans la perspective d'une desserte de la gare Saint-Jean. L'étude de faisabilité devra étudier de manière comparative une liaison directe et une via Bordeaux centre.
- La desserte Saint-Médard-en-Jalles – Le Haillan – Bordeaux centre.
- La desserte Gradignan – Talence – Bordeaux CHU Pellegrin dans la perspective de créer un lien entre les lignes de tramway existantes et d'améliorer les possibilités de correspondances.

Les objectifs chiffrés du SDODM

- > diminuer le trafic à l'horizon 2015 de -8,5% sur l'agglomération (projection du développement 2009 – 2010 à 2015), jusqu'à - 20% dans les corridors du tramway
- > réduire la part VP à 33% et accroître celle des transports en commun à 20%, des vélos à 18% et de la marche à pied à 29% en 2050 (objectifs du PCET)
- > diminuer les émissions de GES du PCET (-25 à -30% en 2020 et -75 en 2050)

Un des objectifs de la politique actuelle en matière de déplacements consiste donc à **assurer une parfaite cohérence entre les politiques menées en matière de logements et de transports**. C'est notamment le cas de l'opération des « 50 000 nouveaux logements autour des axes de transports ». L'élaboration du PLU 3.1, développé en première partie du présent rapport, regroupant à la fois les réflexions menées en matière d'urbanisme (PLU), de logements (PLH) et de déplacements (PDU) devrait, sur ce point, permettre à La Cub d'améliorer la situation.

La politique de mobilité servira les objectifs globaux qui sont ressortis du débat d'orientation pour l'élaboration du PADD du futur PLU 3.1.

A court terme, l'objectif de La Cub en matière de politique des déplacements consiste à améliorer le réseau de transport en commun à la fois par des travaux de réalisation des

extensions des lignes A, B et C du tramway et de la ligne du tram-train du Médoc mais également de réaliser sur les 13 Lianes et 6 Corols du réseau de bus tous les aménagements possibles (couloirs bus, optimisation des feux...) pour améliorer leur vitesse commerciale et réduire l'effet « réseau à deux vitesses » souvent perçu entre le tramway et le réseau de bus.

Dans cette optique, un **système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs** (SAEIV) est en cours de mise en œuvre. Ce projet qui s'insère dans le projet global de report modal et de développement de l'usage des transports en commun, tout en participant aux objectifs du Plan Climat, consiste en la mise en œuvre d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs des bus du réseau Tbc (500 bus concernés). Le SAEIV bus sera finalisé sur l'ensemble du réseau bus en juin 2014. Le budget de l'opération complète est estimé à 14 millions d'euros HT.

La création d'un service de **navettes fluviales électriques** intégré au réseau TBC pour en renforcer l'attractivité au moindre coût écologique est validée. Son ouverture est prévue pour le printemps 2013.

Les résultats de cette politique sont déjà très sensibles :

- + 6 % de voyages sur le réseau TBC entre 2010 et 2011,
- + 16 % de circulation vélos entre 2009 et 2011 (source : enquête juin 2011).

Ce qui est prévu en...

2012-2014 :

- poursuite de l'amélioration de la vitesse commerciale suivant le concept Lianes+ et Corol+ développé en 2011 pour la liane 3 (création de couloirs bus et aide au franchissement des couloirs à feux),
- restructurations successives du réseau de bus afin de tenir compte de la mise en service du pont Bacalan Bastide (2012 - 2013) et de celle des extensions de ligne de tramway en 3^{ème} phase et TTM (2014 – 2015),
- mise en activité des navettes fluviales électriques,
- reconfiguration du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs (SAEIV) pour les autobus (fin 2013),
- création de terminus partiels du tramway pour augmenter l'offre de transport dans la partie centrale de l'agglomération (prévue à l'horizon 2014).

2016-2017 :

- création de la ligne D du tramway et de l'extension Ligne C Villenave d'Ornon, ainsi que celle du franchissement Jean Jacques Bosc.

La Communauté investit également, en partenariat avec les autres partenaires institutionnels que sont le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, l'Etat, la SNCF et RFF, sur la réalisation d'aménagement de pôle d'échanges permettant d'améliorer les correspondances entre les modes et, en facilitant les déplacements, à contribuer à améliorer l'attractivité du réseau. A court - moyen terme, les aménagements des pôles d'échanges de la Gorp, Cenon Pont Rouge (phase 2) et Pessac Alouette France seront étudiés.

En parallèle des études et réalisation d'infrastructures, la Communauté investit aussi dans le développement de la billettique afin de faciliter les échanges entre les modes.

Elle tente, par ailleurs, d'inciter les habitants de l'agglomération aux nouvelles pratiques de mobilité urbaine que sont le co-voiturage ou l'auto-partage.

- En ce qui concerne **l'auto partage**, l'année 2011 a été marquée par deux événements majeurs :
 - la finalisation et le lancement de l'abonnement combiné « TBC/Autocool » et « TBCool »,
 - le lancement de l'étude pour un développement de l'autopartage sur le territoire de La Cub. Cette étude, qui se conclura à l'automne 2012, vise notamment à définir des scénarios d'intervention pour soutenir la pratique de l'autopartage.Parallèlement, une recherche documentaire et une veille ont été instaurées pour suivre notamment :
 - le développement de l'autopartage entre particuliers
 - les initiatives émergeant au sein des autres agglomérations
 - le cadre juridique dans lequel s'exerce cette activité. Ces travaux ont permis d'aboutir à la rédaction d'une proposition d'amendement concernant l'intégration de l'autopartage dans le Code des Transports en vue d'un portage par l'ACUF (Associations des Communautés Urbaines de France).L'activité a également porté sur le suivi de la SCIC Autocool, la recherche de synergies avec les autres modes de déplacement alternatifs et la promotion de l'autopartage dans les démarches PDE (Plan de déplacement des Entreprises). Des contacts ont enfin été engagés avec plusieurs porteurs de projet d'autopartage spécifique, notamment :
 - un service dédié aux PMR
 - des solutions s'appuyant sur des véhicules électriques.
- En ce qui concerne le **covoiturage**, l'animation du groupe de travail technique multi-partenarial autour du site moijecovoiture.com et le suivi de cet outil ont été marqués par l'organisation du premier comité de pilotage du site. L'ouverture du service aux établissements en démarche PDE/PDA a été actée. L'ergonomie du site a donc été revue pour s'adapter à cette évolution. 30 000 personnes sont désormais potentiellement concernées. Parallèlement, La Cub a été associée aux travaux lancés par le Conseil Général de la Gironde pour définir un plan départemental de covoiturage, en lien avec les services de l'État. Ces travaux portent notamment sur la création d'aires de covoiturage, la mise en place de voies réservées aux covoitureurs et l'intégration des différents systèmes de covoiturage **dans une centrale de mobilité à l'horizon 2014. Sur le plan opérationnel, une étude de faisabilité** pour la mise en place d'aires de covoiturage a été menée dans le cadre du contrat de co-développement avec la ville d'Artigues-près-Bordeaux. La création effective de l'une de ces aires est prévue dans le prochain contrat.
- A l'échelle des entreprises et des administrations, des plans de déplacements des salariés sont élaborés avec l'assistance technique et un subventionnement de La Cub. L'année 2011 a permis de conforter et consolider le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et l'ADEME autour du **Club de la Mobilité**, réseau d'échange entre porteurs de projet PDE du territoire : conférence thématique, réunions d'échanges et actions d'animation et de communication durant la Semaine Européenne de la Mobilité. Les actions de conseil en mobilité ont accompagné une **trentaine d'employeurs** dans l'émergence, la réalisation et le suivi de leurs démarches PDE/PDA. La population couverte par ces démarches représente environ 115 000 salariés et étudiants. Trois démarches inter-établissements ont pu émerger (Bordeaux Lac, Mériadeck et Artigues-près-Bordeaux), dont une démarche inscrite au contrat de co-développement (Artigues-près-Bordeaux) et une démarche sur l'Université en lien avec le « projet campus ».

- Sur le volet de **l'éco-mobilité scolaire**, le partenariat s'est poursuivi avec l'association Millepattes afin de contribuer au développement des démarches de bus cyclistes et pédestres sur le territoire (le réseau compte 40 lignes mises en place). Une réflexion a été engagée avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) pour instaurer davantage de cohérence et d'efficacité.
- En outre, La Cub entend promouvoir l'usage du **vélo** afin de faire passer sa part modale de :
 - **4 % en 2009**
 - **à 15 % en 2020**
 - **à 18% en 2050 (chiffres du PCET).**

L'étude de définition d'une « **politique vélo** » en janvier 2011, vise à connaître les besoins auxquels La Cub souhaite répondre, apporter des solutions innovantes et définir une politique d'investissement complète sur les volets infrastructures, stationnement, services, animation et communication, etc.

Un comité scientifique composé d'experts internationaux a été invité à contribuer à la pertinence du plan d'actions de la politique vélo, politique qui sera présentée en Conseil communautaire fin 2012.

Dans le même temps, La Cub a développé un partenariat sur le thème de la promotion du vélo avec l'association Vélophonie, tout en poursuivant celui engagé avec l'association Vélocité. Un partenariat avec Unis-Cité a permis le lancement de l'opération des ambassadeurs du vélo pour accompagner la remise en selle des citoyens résidant dans l'agglomération.

La politique vélo de La Cub devrait être adoptée en conseil de Cub de novembre 2012 et prendre effet en 2013.

Zoom sur la politique vélo de La Cub

Cette politique doit permettre de positionner ce mode de déplacements doux comme une alternative crédible à l'automobile. Elle répond aux objectifs du plan climat de La Cub lancé en 2011 et doit se décliner sur les volets réglementaires et programmatiques du PLU 3.1.

Objectifs généraux :

- 15 % de part modale en 2020 pour 4 % en 2009 (objectif très ambitieux par rapport aux autres agglomérations françaises)
- le vélo comme alternative crédible à l'automobile

Le plan d'action (2013 – 2020), décomposé en 6 thèmes :

- l'aménagement urbain, recoupant quatre types d'interventions : la hiérarchisation du réseau cyclable, l'apaisement de la circulation pour favoriser la mixité automobilistes – cyclistes, la sécurisation et la mise en cohérence du réseau, le renforcement de l'actuelle politique d'expérimentations,
- le stationnement, traité par cinq catégories d'interventions : proposer une offre de stationnement sécurisée et adaptée en parking, développer l'offre de stationnement, proposer une offre de stationnements attractifs, prendre en compte le stationnement cyclable dans les documents d'urbanisme (PLU 3.1), repérer et enlever les vélos épaves qui encombrant le stationnement,
- les services, en renforçant les services existants de vélo en libre service, proposant une offre de services de proximité, favorisant la réalisation de projets issus d'initiatives

- locales, agissant auprès des entreprises et administrations, réduisant les effets des vols, mettant en place un conseil ciblé et individualisé avec le développement d'un site Internet, promouvant l'inter modalité,
- l'urbanisme, en intégrant les enjeux du vélo aux documents d'urbanisme (PLU/SCOT), les déplacements cyclables dans la mise en oeuvre des projets urbains, en développant la culture vélo dans la maîtrise d'œuvre, en promouvant les expérimentations dans le cadre de projets urbains,
 - la communication : communiquer, constituer un réseau de partenaires, mettre en place des incitations financières d'aide, mettre à profit les innovations technologiques pour lancer des expérimentations,
 - le suivi/évaluation, avec une gouvernance disposant d'outils de suivi pour suivre et évaluer le programme.

Ce programme engage La Cub en investissement sur la période 2012/2020 et en fonctionnement en 2013. Il fera l'objet d'un avenant aux contrats de co-développements et contribuera au volet vélo du PLU 3.1.

Enfin, la Communauté urbaine de Bordeaux lance en novembre 2012 une enquête sur le **transport de marchandises en ville** en partenariat avec l'Etat (MEDDTL), l'ADEME, le conseil général de la Gironde, le conseil régional d'Aquitaine, la ville de Bordeaux, la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux et Transport et logistique de France. Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'un programme national sur plusieurs agglomérations, dont la Communauté urbaine est territoire d'expérimentation, afin d'actualiser notre connaissance de la logistique urbaine et des mouvements de marchandises pour être en mesure d'apporter des réponses appropriées dans ces domaines très spécialisés. La fin des études est prévue pour début 2014.

Concernant les **services aux personnes**, une attention toute particulière a été apportée à Mobibus grâce notamment à une concertation avec ses utilisateurs. De même, le lancement d'une étude « tarification sociale », en lien avec la démarche globale visant à la mise en place d'une politique sociale de tarification des services publics communautaires, permettra de prendre en compte les réalités économiques des ménages.

Une politique forte en matière de **stationnement** sera également nécessaire afin de dissuader l'usage des modes motorisés tout en maintenant des conditions pratiques de vie quotidienne en centre ville acceptables et ce afin de ne pas dissuader les populations de vivre en centre ville. 2 études sur le stationnement sont en cours de consultation : étude sur parking relais et étude stratégique sur le stationnement sur le territoire communautaire.

Les choix en matière de politique des déplacements ayant des impacts importants sur la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, La Cub essaie d'associer les habitants aux réflexions menées tout au long de la démarche à travers notamment :

- Les Médiation chantiers, principalement axées sur l'information et l'accompagnement des riverains lors de la réalisation des grands projets liés à la mobilité, elles représentent un appui en termes de communication de chantier. Concrètement, chaque médiateur informe au quotidien de l'avancement des chantiers et il aide à résoudre les problèmes de leur impact sur la vie quotidienne des riverains. L'information se fait par des lettres de chantier, mais surtout par les rencontres sur le terrain, et l'organisation de réunions publiques.
- Les concertations, comme par exemple lors du projet de franchissement Jean-Jacques Bosc (bilan de la concertation a été tiré en avril 2011), ou à l'occasion de l'amélioration du service de transport Mobibus.

Des comités de ligne regroupant les représentants de La Cub, du délégataire (Kéolis) et la population sont également proposés dans le cadre de l'évolution des lignes de bus du réseau TBC.

Par ailleurs, les démarches menées sous la forme d'enquête (Enquête Ménages – Enquête Marchandises en Ville) permettent d'échanger directement avec les habitants, les entrepreneurs et les salariés de l'agglomération. Enfin, La Cub a lancé le site mobile www.lacub.fr/circulation fin 2011.

Impact de la politique de déplacements sur les finalités du développement durable

Finalités du DD	Impact
Lutte contre le changement climatique	En diminuant le nombre d'automobiles en ville, le développement des transports collectifs et des modes alternatifs contribue à diminuer les pollutions sonores et atmosphériques et donc à lutter contre le réchauffement climatique.
Préservation de la biodiversité	La lutte contre les pollutions atmosphériques est essentielle au maintien de la biodiversité
Epanouissement de tous les êtres humains	L'amélioration des déplacements tous modes ainsi que la diminution des temps de parcours influent sur l'épanouissement des personnes.
Cohésion sociale	La mobilité représente un élément de mise en relation des personnes tant sur des motifs professionnels que personnels.
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable	L'incitation à utiliser des modes de déplacements responsables répond par définition à cette finalité

En matière de déplacements, l'articulation entre les différents projets menés est déterminante. La faisabilité socio-économique et financière des projets de transport, qui sont, par définition, relativement lourds en matière d'investissements, suppose une parfaite adéquation entre les choix de développement réalisés en matière d'urbanisme et de programmation de nouveaux logements et ceux en matière de création de lignes de transport public. La politique de mobilité s'articule notamment avec la démarche « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ». Cette articulation logique avec la politique d'urbanisme et d'habitat sera encore plus lisible dans le PLU 3.1 en cours d'élaboration.



Zoom sur le Grenelle des Mobilités

Le Grenelle des Mobilités est une démarche assez exceptionnelle de co-production de réponses nouvelles à une question politiquement urgente. Il propose en effet d'inventer une méthode de co-production de réponses inédites, sortant d'un quotidien de planification et d'organisation des transports des collectivités. Les 120 participants étaient organisés en 6 collèges : l'Etat, les collectivités locales, les employeurs, les salariés, le monde associatif et un dernier groupe composé d'experts, d'universitaires et d'acteurs techniques.

A ce mode de production original, soutenu par une gouvernance collégiale, une approche par la demande de déplacements a permis d'aborder les sujets de manière inédite. En effet, les six ateliers de travail ont traité des sujets suivants : grands déplacements (flux nord sud de personnes et de marchandises), marchés de l'emploi (accès aux zones d'emplois, congestion de la rocade...), rythmes urbains (diversité des pratiques, droit au transport...), la voiture autrement (tendre vers un mode d'utilisation plus durable et plus collectif...), partager les futurs (question des évolutions sociales...) et transports collectifs et organisation territoriale.

Très participative et exigeante pour les 120 participants (30 réunions, 3000 prises de paroles, 3 plénières, une vingtaine d'experts), cette démarche a permis de partager de nombreuses analyses et propositions. Les éclairages de spécialistes et les échanges entre acteurs qui ont peu d'occasion de se rencontrer ont constitué un premier bénéfice immédiat. En effet, chacun des six ateliers a consacré cinq réunions de travail pour comprendre les problèmes sous-jacents à la question posée, examiner des solutions existantes et imaginer des propositions. Les trois réunions plénières (lancement, point intermédiaire et validation des orientations) ont permis d'organiser le travail entre les groupes. Il s'est notamment agi de répartir les sujets communs et de confronter les propositions qui, naturellement, ont souvent des impacts très larges. Les comptes rendus des ateliers thématiques sont disponibles sur les sites Internet de La CUB et de l'AURBA.

Le rapport s'articule autour d'une idée force : « Pour une mobilité fluide, raisonnée et régulée ». Il promeut en priorité une politique de gestion de la demande de déplacements. Cette idée se décline sous la forme de 20 principes d'action dont certains marquent une rupture avec l'organisation actuelle de la mobilité et d'un programme de dix-huit mesures. Le Grenelle des mobilités fournit ainsi les matériaux pour que Bordeaux et sa région inventent, les premiers peut-être, un modèle de mobilité inédit apte à répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux des mutations contemporaines. La régulation sera en effet négociée avec les parties prenantes, dans une responsabilité partagée entre les offreurs (les pouvoirs publics) et les demandeurs (représentants des activités économiques et sociales). Il s'agit bien de réguler désormais globalement la mobilité, de manière choisie et contractualisée, et de ne plus s'en remettre au seul « frein aveugle » de la congestion.

Les participants au Grenelle estiment que cette approche devrait permettre de mieux répondre à la demande réelle des habitants et des acteurs économiques. Sans remettre en cause la nécessité d'investissements significatifs, elle vise aussi à mieux utiliser les énormes patrimoines d'infrastructures existants. La mise en œuvre repose sur de nombreux chantiers qui touchent à la programmation urbaine, à l'organisation des temps des entreprises et de la ville mais aussi aux pratiques et habitudes.

La démarche concernant l'évolution des modalités d'aménagement de l'espace public courant

Dans le souci de diversifier l'usage de l'espace public au profit des modes de déplacement alternatifs à la voiture, la politique de mobilité s'articule aussi avec la démarche en cours d'évolution des modalités d'aménagement des espaces publics.

Cette démarche avait pour objectif de s'orienter vers un espace public plus souple dans ses usages et ses évolutions, plus économe en coût global et en espace, mais aussi plus contextualisé et respectueux de l'environnement. Elle a été menée en lien avec les autres démarches emblématiques engagées par notre établissement public, qui possèdent toutes un volet connexe aux espaces publics : projet Métropolitain, 50 000 logements, grenelle des mobilités, révision du PLU, 55 000 hectares pour la nature.

Pour mener à bien ce projet, une méthode de travail ouverte, participative et transversale a été mise en œuvre : six séminaires ont ainsi été organisés entre mars 2011 et avril 2012, répartis sur le territoire communautaire, qui ont d'abord permis aux différents acteurs de s'exprimer sur leurs constats et attentes les plus prégnantes, puis à l'équipe projet d'identifier les problématiques qui avaient émergé de ces échanges fructueux. Sont ensuite issus des séminaires des objectifs, synthétisés par l'équipe projet et validés par le comité stratégique conduite du changement du 3 octobre 2011.

La phase propositions d'actions s'est déroulée pour l'essentiel de novembre 2011 à juin 2012 et a abouti à :

- d'une part, une note stratégique fixant les orientations pour les futurs aménagements d'espace public, proposant une évolution des méthodes, de l'organisation et des principes d'aménagement de ces espaces,
- d'autre part, les 22 fiches actions (concernant bien sûr les aménagements, la sécurité routière, le stationnement, mais aussi d'autres thématiques telles que par exemple l'environnement et la nature) qui viennent en déclinaison de cette stratégie comme outil pour impulser le passage à l'acte et obtenir des résultats visibles et rapides,
- enfin, une liste de projets sur lesquels il est envisagé, dès janvier 2013, de tester la mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions, avant leur généralisation progressive les années suivantes sur l'ensemble des projets.

Les actions résultant de cette démarche devraient être validées d'ici la fin de l'année 2012 pour mise en œuvre à partir de début 2013.

Par ailleurs, un nouvel appel à concurrence a été lancé afin de désigner un AMO pour aider les services communautaires à franchir ce cap des nouvelles façons de faire, notamment par un accompagnement rapproché sur une durée de 2 ans. La notification correspondante devrait intervenir au mois d'octobre 2012.

2. Finalité « Préservation de la biodiversité »

La **biodiversité** est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences causées par nos modes de vie à l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes, aux milieux et aux ressources naturelles.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'**eau** fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles), et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.

La politique déchets: après le tri, la réduction de la production et la valorisation

Objectifs nationaux

- > **Réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitants pendant les 5 prochaines années**
- > Augmenter le **recyclage matière et organique**, afin d'orienter vers ces filières un taux de **35% en 2012 et 45% en 2015** de déchets ménagers et assimilés ; ce taux étant porté à 75% dès 2012 pour les déchets d'emballage ménagers banals des entreprises
- > Améliorer la gestion des déchets organiques en favorisant en priorité la gestion de proximité de ces derniers
- > Réduire de 15% à l'horizon 2012 les quantités de déchets incinérées ou stockées

Objectif du Grenelle de l'Environnement	Objectif Cub	Valeur Cub						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Réduire la production de déchets : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant d'ici 2014	337 kg/an/habitant d'ordures ménagères et assimilées produites en 2011 pour La Cub (objectif que La Cub s'est fixé au bout des 5 années : 327 kg/an/habitant)	389 kg/ha bitant	375 kg/ha bitant	365 kg/ha bitant	352 kg/ha bitant	337 kg/ha bitant	331 kg/ha bitant	335 kg/ha bitant
Développer le recyclage matière et organique : orienter vers les filières de recyclage 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012, pour atteindre 45 % en 2015	Orienter vers les filières de recyclage 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012, pour atteindre 45 % en 2015	24.1 %	26.2 %	28.3 %	31.5 %	33.7 %	32.6 %	33.3 %
Diminuer significativement le tonnage total de déchets stockés et incinérés : diminution de 15 % qui doit être obtenue en 2012	286 kg/an/habitant de déchets ménagers et assimilés pour La Cub en 2012	nc	nc	Env 360 kg/an/habitant	Env 340 kg/an/habitant	323 kg/an/habitant	317 kg/an/habitant	313 kg/an/habitant

La gestion des déchets ménagers sur le territoire communautaire est assurée en régie par la Direction Collecte et Traitement des Déchets pour 20 communes et par le SIVOM de la Rive droite pour les 7 autres communes de La Cub et s'efforce depuis déjà de nombreuses années d'être durable en prônant d'abord le tri, puis la valorisation et maintenant la réduction de la production de déchets.

C'est ainsi que dans le prolongement du Plan T.R.I.V.A.C (1993), du Plan Collecte (2003), du Plan Centres de recyclage (2004) et du Plan de valorisation des déchets verts (2006), le projet d'élaboration du « Plan Déchets 2011-2015 », a été présenté en novembre 2010 devant les instances politiques de décision de La Cub.

Ce plan constitue une nouvelle étape de la politique communautaire en matière de gestion des déchets, avec un objectif d'acculturation par les élus communautaires de la problématique de la gestion des déchets ménagers et assimilés, dans un contexte où de nouveaux enjeux européens et nationaux doivent se décliner au niveau du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En parallèle, les travaux menés pour la construction du « Plan Déchets 2011-2015 » s'appuieront sur les résultats d'une étude prospective à l'horizon 2020-2030 sur les besoins communautaires futurs de traitement, en relation avec les perspectives d'évolution de production de déchets et les futurs équipements départementaux.

L'élaboration de ce « Plan Déchets 2011-2015 » de La Cub se déroulera en 2012 après une phase de concertation de la population qui a débuté en novembre 2011.

Les objectifs de la politique déchets de La Cub sont la déclinaison des objectifs et préconisations de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui fixe de nouveaux objectifs nationaux en matière de déchets. Ils se déclinent suivant les axes prévention, recyclage, valorisation.

- **Réduire la production de déchets** est l'un des objectifs majeurs du Grenelle de l'Environnement. Le programme local de prévention des déchets (PLPD) doit répondre, en cohérence avec le Plan de prévention de la Gironde, à l'objectif de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années.
- **Développer le recyclage matière et organique** est le deuxième enjeu majeur du Grenelle. L'objectif est d'orienter vers ces filières de recyclage un taux de 35% de déchets ménagers et assimilés en 2012, et 45% en 2015.
- **Diminuer significativement les quantités de déchets stockés et incinérés** est le troisième objectif fixé par le Grenelle. La part incinération et stockage diminue régulièrement chaque année au profit de la part valorisée. Son évolution est très dépendante de celle du recyclage et du compostage.

La démarche participative engagée par La Cub se déroulera à trois niveaux : la politique déchets (horizon 2020-2030), le plan déchets 2012-2015 et le programme local de prévention des déchets.

Afin de pouvoir atteindre l'objectif du Grenelle de l'environnement concernant la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (7 % par habitant sur 5 ans), la Communauté urbaine va lancer sur son territoire un programme local de prévention des déchets définissant les actions à mettre en œuvre en y associant tous les acteurs concernés ainsi que l'ensemble des usagers.

Un accord de partenariat avec l'ADEME sur 5 ans a ainsi été signé par La Cub pour l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme. Le PLPD devrait être validé fin 2012.

A ce jour, les actions engagées sur le territoire en matière de **Prévention des déchets** sont les suivantes :

- Compostage individuel et coopératif

La volonté de promouvoir le compostage individuel sur le territoire communautaire a été entérinée dans le Plan collecte, adopté par délibération du 21 novembre 2003, et dans le Plan de valorisation des déchets verts adopté par délibération du 24 février 2006. Une opération a ainsi été engagée de 2007 à 2008, en partenariat avec les communes, pour assurer la promotion du compostage individuel sur l'ensemble du territoire communautaire par la mise à disposition de composteurs ou par une participation financière à l'achat.

Le bilan :

- ↳ L'opération a été menée sur l'ensemble des communes (27 conventions signées)
- ↳ Sur les 27 communes, 6 communes ont passé un marché de dotation de composteurs (la participation financière demandée à l'utilisateur variant selon la commune) et 10 communes ont apporté seulement une aide financière complémentaire à celle de La Cub
- ↳ 7315 composteurs aidés, soit 1000 tonnes de déchets verts + part fermentes cible détournés (on estime qu'un composteur détourne 0,138T/an/foyer).

Les objectifs du PLPD :

- **Reconduire l'opération « compostage individuel » en 2012** (acquisition de 10 000 composteurs individuels).
- **Lancement de l'action compostage coopératif** : la Communauté Urbaine souhaite initier et promouvoir le compostage coopératif en pied d'immeuble collectif. Cette démarche a vocation à favoriser à la fois le recyclage des déchets verts et le lien social entre habitants en développant des actions de partenariat avec des associations ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

- Collecte sélective des textiles par apport volontaire

Par délibération du 13 février 2009, La Cub autorisait les entreprises d'insertion à mettre en place, avec l'accord de chaque commune concernée, des bornes d'apport volontaire sur le domaine public destinées à la collecte des textiles usagers. Cette décision est en parfaite cohérence avec la finalité « cohésion sociale et solidarité ». En 2009, 8 communes ont signé la convention (636 tonnes de textiles récupérés). En 2010, 1017 tonnes ont été récupérées. A ce jour, 15 communes ont signé la convention et 9 communes ne sont équipées qu'en domaine privé (hors convention).

Les Objectifs du PLPD :

- Poursuivre l'opération afin d'inciter l'ensemble des communes de La Cub à signer une convention et **étendre ainsi la collecte des textiles sur l'ensemble du territoire.**
- Eco-exemplarité de La Cub

Des dispositions ont été prises pour réduire la consommation de papier : impression recto verso par défaut, sensibilisation des agents pour effectuer des copies recto verso, utilisation des courriels, mise à disposition d'un fond documentaire sur intranet,...

Les objectifs du PLPD :

- **Réaliser un diagnostic de flux** déchets sur les sites communautaires.
- **Insérer clauses spécifiques sur la prévention des déchets dans les marchés publics.**
- **Promouvoir la gestion des déchets de chantiers** dans la charte chantiers propres.

Et enfin, la sensibilisation de la population et des professionnels à la prévention des déchets, la gestion des biodéchets sur site pour les gros producteurs (restauration collective notamment) et de nouvelles actions d'évitement de production des déchets (création de recycleries, écologie industrielle, etc....).

L'eau et l'assainissement

Indicateurs de description		
	2010	2011
> Volumes d'eau prélevés et distribués	51,1 Mm3 d'eau prélevés pour 40,8 Mm3 distribués	48,9 Mm3 d'eau prélevés pour 40,7 Mm3 distribués
> Volume d'eau épurée	74,6 millions de m3	64,4 millions de m3

Les actions menées par La Cub pour collecter et traiter les eaux usées et donc par là même pour préserver les milieux récepteurs aquatiques, occupent une place prépondérante dans la politique de développement durable de La Cub.

L'achèvement, en fin d'année 2012, des travaux sur la station d'épuration Louis Fargues située sur Bordeaux marque non seulement la fin de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de La Cub voté en 1998, mais aussi le passage à une prise en compte étendue de l'ensemble des éléments du grand cycle de l'eau dans la politique de l'eau de La Cub.

Zoom sur la station d'épuration Louis Fargue

Un chantier exceptionnel touche à sa fin dans le quartier des Bassins à flot à Bordeaux. Démarrée en 2009, cette opération de reconstruction – extension de la station Louis Fargue à Bordeaux approche de son terme.

Les principaux objectifs de cette opération sont de :

- se mettre en conformité avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines et de viser au bon état écologique des milieux aquatiques environnants : Garonne et estuaire de la Gironde,
- mieux traiter les odeurs (désodorisation),
- revoir les performances de cet équipement (selon l'évolution démographique de l'agglomération bordelaise).

Particulièrement exemplaire sur le terrain du développement durable, cette opération intègre un certain nombre de dispositifs innovants et affiche des objectifs ambitieux en matière de protection des milieux aquatiques environnants... A ce sujet, on peut noter les initiatives suivantes :

- Une attention particulière pour l'intégration de la station dans un tissu urbain en pleine mutation, situé dans le périmètre classé au patrimoine Unesco : démarche haute qualité environnementale, couverture et désodorisation des installations, mise en valeur de l'eau dans la station... L'accent a également été mis sur le traitement paysager du site : environ 800 arbres, buissons et autres fleurs plantés...
- La création d'un espace pédagogique « high tech », proposant de nombreux itinéraires de découverte du cycle de l'eau et permettant de comprendre le fonctionnement de la station via films 3D, panneaux explicatifs interactifs... Il a aussi pour finalité de sensibiliser le grand public, dont les scolaires, aux économies d'eau à usage domestique, agricole ou industriel...

Chiffrée à près de 100 M€ - en comptant 19,2 M€ de subvention de l'Agence de l'eau – cette opération devrait au total s'étaler sur 54 mois.

Ce virage et cette ouverture des préoccupations vers la préservation des ressources et milieux, s'est concrétisé fin 2011 par l'adoption par le conseil de Cub d'une nouvelle politique de l'eau qui intègre les préoccupations du développement durable.

La nouvelle politique de l'eau de La Cub définit une nouvelle stratégie ainsi qu'un nouveau cycle d'actions pour les 20 ans à venir.

Elle résulte d'un processus qui s'est voulu exemplaire en matière de participation citoyenne – une première à La Cub - et qui s'est déroulée de septembre 2010 à mars 2011. En effet, le projet eau et assainissement a été un projet pilote de la « charte de la participation citoyenne à l'action publique communautaire ». L'objectif du projet était d'initier une réflexion de fond sur la gestion durable de l'eau en y associant tous les acteurs intéressés, avec en toile de fond un projet de développement urbain visant le million d'habitants à l'horizon 2025-2030.

Le dispositif s'est déroulé en 2 phases : une phase d'investigation visant à faire émerger les thèmes et les enjeux sous la forme d'un livre vert, et une phase de débat sur les enjeux identifiés visant à l'élaboration d'un livre blanc. Plusieurs outils complémentaires y ont été expérimentés (enquête, appel à contributions, conférence citoyenne et forum ouvert) qui ont permis une richesse et une diversité des expressions mais qui ont aussi permis de donner à voir au public, l'action de La Cub en matière d'eau. Au final, près de 80 % des préconisations issues de la concertation se retrouvent dans la politique de l'eau et de l'assainissement, avec une affirmation particulière de l'axe « développer une gouvernance de l'eau partagée ».

Cette politique constitue donc la synthèse des préoccupations des citoyens, partenaires et associations, exprimées dans le livre blanc et d'une volonté communautaire forte d'assurer le développement de l'agglomération et de ses activités en harmonie avec la nature et les milieux aquatiques.

Validée par le Conseil communautaire le 16 décembre 2011, elle définit les grandes orientations stratégiques pour les 20 ans à venir et s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 : Préserver une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire

Il s'agit bien ici de préserver les ressources en eau du territoire, tout en garantissant la disponibilité d'une eau potable de qualité pour La Cub millionnaire et les territoires voisins.

Pour cela, un effort sera demandé à tous en vue de réduire les consommations et de limiter le gaspillage d'eau potable ainsi que les pertes en eau. **Pour atteindre l'ambition de l'agglomération sobre en eau, La Cub fixe comme objectif une réduction de la consommation par habitant de 8% d'ici 2020.**

En outre, afin de limiter la sollicitation sur certaines nappes fragiles, de nouvelles ressources en eau seront mises en œuvre. A cet effet, La Cub s'est engagée par délibération du 26 novembre 2010 à assumer la maîtrise d'ouvrage d'un premier projet de ressource de substitution. L'année 2012 a donc été marquée par la réalisation d'études importantes en vue de sa mise en œuvre.

Axe 2 : Préserver les milieux aquatiques naturels et la biodiversité

La directive cadre sur l'eau ainsi que la loi sur l'eau de 2006 définissent un cadre pour la protection et la gestion des eaux dont l'objectif ultime est d'atteindre un bon état écologique et chimique des masses d'eau sur l'ensemble du territoire européen d'ici 2015. Dans ce contexte, La Cub a l'obligation de maîtriser l'impact des rejets de l'agglomération sur les milieux récepteurs que sont la Garonne et les cours d'eau du territoire et de préserver ses zones humides.

Cet objectif passe notamment par la mise en œuvre d'actions en cours et à venir en matière de traitement de la pollution apportée par les eaux pluviales à l'instar des performances de la nouvelle station d'épuration Louis fargues et conformément au SAGE Estuaire.

Axe 3 : Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de La Cub en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers

Au travers de cet axe, La Cub souhaite pleinement piloter la politique de gestion de ses services publics de l'eau potable et de l'assainissement notamment en vue de s'assurer de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des coûts et des tarifs proposés aux usagers et en particulier aux usagers les plus démunis.

Axe 4 : Développer une gouvernance de l'eau partagée

Dans le prolongement du processus de participation citoyenne lancé dans le cadre de la définition de la politique de l'eau, la place des usagers dans la gestion de l'eau est aussi appelée à se renforcer pour les associer au choix structurant des services. Une nouvelle instance de gouvernance transverse du grand cycle de l'eau de La Cub sera créée en 2013, qui fait l'objet d'un travail de préfiguration. Une enquête qualitative basée sur une série d'entretiens menés auprès d'acteurs diversifiés et pertinents sur la question de la gouvernance de l'eau, permettra de préciser la mission de cette instance, son interaction avec les instances existantes et l'administration, sa composition, ses modalités de fonctionnement.

Axe 5 : Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Le projet métropolitain porte l'ambition de transformer l'agglomération bordelaise en une métropole rayonnante, sobre et respectueuse des milieux ainsi que de leurs fonctionnalités. L'eau, la nature en général, peuvent y devenir un fil conducteur et un élément structurant des projets comme le souligne une des actions de l'agenda 21 de La Cub.

Il s'agira donc d'intégrer la question de l'eau, des zones humides et des zones d'expansion des crues le plus en amont possible dans les projets et règlements et de multiplier les opportunités de valoriser l'eau en ville notamment à l'occasion de la démarche « 50 000 logements ».

La nature dans l'agglomération

Indicateurs de description

- >> 50 % d'espaces naturels et agricoles
- >> une boucle verte de 160 km
- >> 5 sites Natura 2000
- >> 5 PEANP (espaces naturels sensibles)

Avec 50% d'espaces naturels et de terres agricoles, l'agglomération bordelaise dispose d'un atout dont peu de métropoles peuvent se prévaloir. Résolue à placer la nature au cœur de son projet métropolitain, La Cub élabore sa politique Nature autour des axes actés fin 2009.

En 2010, en partenariat avec le Réseau Natura 2000, label européen pour la préservation des espaces naturels, La Cub a concouru aux travaux d'aménagement du Parc des angéliques de Bordeaux afin de préserver cette plante typique et unique de l'agglomération bordelaise.

Elle a également poursuivi sa boucle verte d'agglomération enclenchée en 2006, dont les sentiers sont intégrés aux itinéraires des promenades du Conseil Général. Ceux-ci constituent un véritable tracé de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique du territoire, reliant entre eux les espaces naturels et grands parcs de l'agglomération qui totalise 160 km et traverse 21 communes.

Pour aider La Cub dans sa réflexion, notamment concernant les terres agricoles, La Cub a fait appel à un expert pour recenser un état des lieux des terres agricoles (rapport Quévremont). Les recommandations de ce rapport construisent les bases du futur programme local de l'agriculture de La Cub.

A ce jour, il est suggéré plusieurs propositions d'engagements de La Cub relative à la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles :

1 : En prenant une maîtrise d'ouvrage directe pour la valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles. Cette proposition coïncide avec le projet métropolitain qui ambitionne dans un de ses 12 travaux de laisser la place à 55 000 hectares pour la nature (voir zoom ci-dessous).

2 : En renforçant son dispositif d'aide financière au regard de la diversité des futurs projets, au profit des communes (jusqu'à hauteur de 50 %), mais aussi au profit d'autres opérateurs du territoire comme les associations de protection de l'environnement, de maintien d'une agriculture en ville, de gestionnaires de sites...

En 2011, La Cub a mis en place un nouveau règlement d'intervention permettant de mieux définir les modalités de soutien aux projets nature portés par les communes ou d'autres partenaires (fédération professionnelles associations, etc.). Ce nouveau règlement a été validé par le conseil de CUB en décembre 2011. Il fait partie du "Dispositif Nature", qui est une affirmation des axes prioritaires de l'intervention communautaire.

3 : En formalisant des conventions de partenariats avec certaines structures compétentes nécessaires à l'accompagnement technique et technologique des services de La Cub.

L'année 2011 a été marquée par la signature de conventions avec la chambre d'agriculture (convention de partenariat pluri annuelle et diagnostic agricole sur La Cub en 2011). D'autres conventions ont suivi en 2012, notamment avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), la FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et le Conseil Général.

4 : En menant une expertise en matière de schéma de préservation et de valorisation de la biodiversité, des espaces naturels et agricoles. Ce travail est lié à l'application du schéma de cohérence écologique au niveau régional : traduction de la trame verte et bleue de La Cub. C'est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire national pour permettre aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie et de permettre aux éco-systèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

L'année 2011 a été marquée par la définition des axes stratégiques d'intervention pour le projet apicole visant à protéger les abeilles et à favoriser l'installation d'apiculteurs sur La Cub (installation de ruchers, volet pédagogique et lutte contre le frelon asiatique). 41.100.000 sentinelles de l'environnement, soit 75 ruches, sont concernées par ce projet apicole.

Mi 2012, La Cub a publié le guide « 25 parcs et espaces naturels » qui présente une sélection des espaces les plus remarquables répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Ainsi, 25 lieux permettent de (re)découvrir toute la diversité et la richesse d'un patrimoine naturel unique, des coteaux de la Garonne aux forêts de l'ouest de l'agglomération en passant par les remarquables parcs situés en plein milieu urbain.



Par la suite, un nouveau site web natures.lacub.fr a été créé. Il présente l'ensemble des parcs et espaces naturels publics de l'agglomération. Il est composé d'une carte interactive qui propose une balade virtuelle dans La Cub au gré des 150 parcs et espaces naturels ouverts au public. Un simple clic sur l'un d'eux permet de visualiser les moyens de transport desservant ces espaces (stations de tramway, VCub, lignes de bus, parking...), ainsi qu'une fiche descriptive (texte, photo, site internet de référence...) spécifique. Cet outil présente à une échelle intercommunale l'important travail d'aménagement et de gestion écologique de ces espaces naturels, assumé pour l'essentiel par les différentes communes de La Cub. Cette carte sera bientôt enrichie de nouveaux services offrant la possibilité de sélectionner un parc en fonction de différents critères : le type de milieu (cours d'eau, bois, prairie, plan d'eau...), les paysages (les marais de la presqu'île d'Ambès, les coteaux de Garonne, le cœur des villes, les berges de Garonne et de Dordogne, la vallée de l'Eau Bourde, les forêts de l'ouest et les parcs des jalles) et les services disponibles (jeux pour enfants, accès handicapé, activités pédagogiques, sport...).

Enfin, La Cub anime une page facebook intitulée « Natures de Cub » (<http://www.facebook.com/naturesdecub>) donne des informations sur les événements nature grand public (manifestations, conférences, exposition, marchés de producteurs, randonnées...) recensés sur le territoire. Ces informations sont également relayées sur le site web de La Cub (<http://www.lacub.fr/nature-cadre-de-vie>) qui permet également de retrouver des informations sur le patrimoine naturel de l'agglomération et les grands paysages.

Zoom sur « 55 000 hectares pour la nature »



55000 hectares, c'est la superficie globale du territoire communautaire. Afficher « 55 000 hectares pour la nature », c'est donc exprimer fortement notre souhait que la nature soit omniprésente sur le territoire, qu'elle le structure, qu'elle soit « à portée de vue et de mains » de chacun.

La nature et les espaces agricoles représentent à ce jour plus de 50 % de la superficie de La Cub. C'est un élément différenciateur pour notre territoire mais surtout une vraie richesse qui contribue grandement à la qualité de vie de ses habitants.

La croissance démographique et la densification doivent pouvoir être compatibles avec le respect et la valorisation de ces espaces de nature dans la métropole, pour le bien être des hommes et le respect des impératifs biologiques des espèces animales et végétales.

Pour cela, afin d'accorder une place nouvelle à la nature, un premier levier d'action consiste à solliciter rapidement plusieurs équipes d'experts pour définir avec eux de nouvelles manières de mettre en valeur la nature sur les différents types de territoire.

La consultation, annoncée en décembre 2011, est le pendant du projet « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ». Elle a débuté en 2012 sous la forme d'un dialogue compétitif.

Son objectif est d'enclencher un ensemble d'actions innovantes de valorisation des espaces naturels, des espaces naturels et agricoles notamment sur des sites en déficit d'intervention..., mais sans précisions sur les missions et les maîtrises d'ouvrages.

L'analyse des candidatures a été réalisée et, à ce jour, cinq équipes travaillent sur cinq lots qui concernent : la nature et la ville dense, les grands territoires nature, les zones humides et inondables, les trames vertes et bleues, les friches et les espaces urbains en mutation.

La consultation est également organisée autour de plusieurs axes transversaux et structurants de la politique de la nature :

1. Produire et consommer dans la métropole par la relance de l'agriculture urbaine
2. L'ailleurs de proximité : cheminer dans les espaces naturels et développer le tourisme nature
3. Faire entrer la Nature en ville

Un autre axe de travail important qui a été développé concerne la question du **risque inondations** qui a connu des évolutions réglementaires importantes nécessitant une analyse profonde de la capacité de La Cub à agir pour les années à venir. Ainsi, en relation avec les communes et les services de l'État, un travail d'expertise a été lancé sur les modalités d'une prise de compétence sur le risque inondations fluvio-maritimes dans ses dimensions techniques, financières et institutionnelles. Ce chantier complexe, au cœur des enjeux de développement de notre territoire, a fait l'objet, à l'été 2011, d'un diagnostic de l'organisation et de la gouvernance actuelle, suivi de la constitution d'un groupe de travail des acteurs publics compétents qui s'est réuni une première fois en novembre 2011. Il devrait voir son aboutissement en 2012.

L'entretien de la voirie

Indicateurs de description

- >> 7 200 voies communautaires
- >> 2 600 km de linéaire
- >> 250 ponts

La Cub aménage, sur tout le territoire, de nombreux carrefours giratoires ou traditionnels et des voiries de toutes natures : axes très fréquentés, rues de desserte, voies piétonnes... pour plus de convivialité, plus de fluidité et plus de sécurité.

Les feux tricolores, les panneaux de signalisation, les indications directionnelles, les kilomètres de chaussées, de trottoirs et de pistes cyclables... c'est La Cub !

La Communauté urbaine assure également l'entretien et la viabilité sur l'ensemble de son réseau de voirie et gère plus de 250 ponts. Un défi permanent pour garantir au quotidien la sécurité, le confort de tous les usagers : piétons, cyclistes et automobilistes.

Des actions concrètes dans le domaine ont été initiées concernant le développement durable, et plus particulièrement la protection de l'environnement :

En ce qui concerne les **marchés passés pour la voirie**, introduction des clauses dans :

- tous les marchés à bons de commande et marchés pour l'entretien ou les travaux neufs, afin de favoriser l'utilisation des produits bitumineux tièdes ou froids (mise en place d'un critère concernant la température et prépondérance du critère « technique » par rapport au critère « prix »).
- les marchés à bons de commande et ponctuels sur les produits bitumineux, les graves naturelles et les matériaux des sous couches, afin que ces produits contiennent un pourcentage élevé de matériaux recyclés.
Il existe actuellement dans les marchés un critère spécifique sur le pourcentage de matériaux recyclés pour les produits bitumineux qui est supérieur à celui imposé par la norme. L'objectif est de faire évoluer les pourcentages de matériaux recyclés vers 100 % et d'ouvrir la possibilité d'introduire les matériaux recyclés à d'autres produits.

Un étude est actuellement menée sur le **désherbage** : suivi de la mise en œuvre (et appui technique si nécessaire) du désherbage écologique et du faucardage raisonné. Un document de synthèse concernant les produits phytosanitaires (et leurs quantités) utilisés pour le désherbage est en cours de finalisation. L'étude d'autres méthodes de désherbage (thermiques, mécaniques...) est menée en parallèle. Par la suite des études seront réalisées pour minimiser les doses de produits de désherbages utilisées et pour déterminer quels produits de désherbages sont plus écologiques et peuvent être utilisés sur le territoire de La Cub.

Des mesures d'évolution de la **biodiversité** sur les accotements sont en cours afin de déterminer les impacts du faucardage raisonné. A cet effet, un marché d'une durée de 2 ans a été notifié en mai 2011.

Une "Charte de l'arbre et de la végétation associée à la voirie" est en cours de rédaction. Le projet "trottoirs plantés" est en cours de déploiement : il s'agit de passer des conventions avec les communes de La Cub afin que les trottoirs puissent être équipés de jardinières de

surface ou enterrées. La création des jardinières enterrées sera assurée par La Cub et leur entretien sera à la charge des communes ou des riverains.

Des opérations de **recyclage en place à froid des chaussées** ont été réalisées entre 2009 et 2011. Il s'agit de réutiliser les matériaux des couches de base et de roulement existantes afin de pouvoir les intégrer dans la nouvelle couche de base, avec un apport de liant. Les performances environnementales de cette technique portent sur les économies de matériaux, de transport, d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces deux opérations tests ont été très innovantes car réalisées sur 2 axes supportant un trafic poids lourds très élevé (environ 1 000 poids lourds / jour).

3. Finalité « Epanouissement de tous les êtres humains »

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et dans les considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ». En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures». Faut-il rappeler qu'il s'agit également d'un principe républicain – énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

*Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins ; ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la **culture** et aux pratiques culturelles. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ». Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de **démocratie participative et contributive** (débat publics, groupe de travail multi acteurs, conseils de développement, forums, ...).*

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de ceux et celles qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs. Ainsi développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale ont-ils partie liée.

Le développement d'une politique de participation avec les habitants

Au sein de l'agglomération bordelaise, l'implication des habitants dans les projets qui les concernent est historiquement le fait des communes. La participation citoyenne est dès lors tributaire de la volonté de chacune de dépasser le cadre strictement réglementaire. En découle une inégalité sur le territoire, cette pratique étant ancrée depuis longtemps dans les modes de gouvernance de certaines communes, et marginale pour d'autres. Considérant la participation des habitants non seulement comme vecteur de plus-value des projets et politiques communautaires, mais également d'une gouvernance plus ouverte au citoyen, la Communauté Urbaine de Bordeaux a pour objectif de développer et d'harmoniser cette pratique à l'échelle de l'agglomération, à travers la déclinaison de dispositifs à la fois ambitieux et transversaux. Dans une visée à long terme, La Cub a pour objectif de développer une réelle culture de la participation citoyenne sur son territoire, socle d'une implication spontanée du plus grand nombre et d'une manière renouvelée de concevoir les projets, plus transversale et partagée.

Les objectifs ambitieux de La Cub en matière de participation se traduisent par la mobilisation d'instances, de dispositifs et de moyens spécifiques, qui offrent un socle à la fois transversal et réflexif au développement opérationnel de la concertation.

Instances, dispositifs et moyens spécifiques

⇒ **le Conseil de Développement Durable (C2D)**

Instance indépendante mise en place à la fin de l'année 2008, le C2D constitue un espace de débat, de réflexion, de dialogue et de concertation sur les stratégies et projets territoriaux, et plus généralement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du développement de l'agglomération. Composé de 160 membres « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs » et de citoyens, le Conseil de développement a, selon les compétences que lui confère l'article 26 de la loi Voynet, un **rôle consultatif**. Le Conseil de développement s'exprime sur saisine de La Cub ou par auto-saisine des membres du Conseil de développement lui-même et constitue, pour la Communauté urbaine, un interlocuteur privilégié d'expression de la société civile d'agglomération. Depuis la délibération du 23 septembre 2011, le C2D est par ailleurs missionné par La Cub pour exercer un rôle de « garant de la participation ». Cela se traduit par la constitution d'un groupe pérenne, le Comité Permanent de la Participation (CPP), et la désignation de 2 vice-présidents du C2D dédiés à la participation citoyenne.

⇒ **la « Charte de la participation citoyenne à l'action publique communautaire »**

Elaborée en 2009 sur saisine de La Cub par un travail de co-construction entre le C2D et une diversité d'acteurs de la concertation, elle a pour objectif de poser un cadre au développement de la participation citoyenne sur le territoire. Elle pose notamment les principes ambitieux d'une participation de tous et ce à tous les stades du projet, de la définition du besoin jusqu'à sa réalisation. Dans la pratique, les principes de la Charte sont éprouvés à travers des projets pilotes qui visent à mettre en œuvre des démarches innovantes dans une visée heuristique.



Afin de capitaliser les acquis de ces expériences en vue d'une évolution du contenu de la Charte et d'une montée en compétence méthodologique, ces projets sont suivis par un groupe ad hoc, composé à part égales d'élus de La Cub, de membres du C2D, et de membres des services de La Cub.

⇒ **Une organisation politique et administrative de la participation au sein de La Cub**

L'importance accordée à cette question se traduit à partir de 2008 en termes d'organisation politique de La Cub, par la désignation d'une vice-présidente en charge de la participation citoyenne. En parallèle, l'organisation interne de la collectivité évolue avec la création en 2010 d'un service transversal, la Mission 2025, dont l'une des attributions est d'organiser le déploiement d'une culture de la participation en interne, ainsi que sur le territoire à travers la mise en œuvre des projets liés à la Charte. Cette tâche se structure et prend de l'ampleur lors de la réorganisation des services en janvier 2011, avec la création de la Direction du Développement Durable et de la Participation, dont la cellule participation est composée d'un agent et d'un chercheur. Eminemment transversale, cette direction a pour objectif de se positionner comme acteur central de l'ensemble des démarches de concertation de La Cub, à la fois coordonnateur et expert méthodologique pour les différentes directions. En vue de l'acculturation en interne à la pratique de la concertation, celles-ci restent généralement pilotes des démarches qui les concernent.

⇒ **Les outils numériques au service de la concertation**

Le site Internet des concertations de La Cub (<http://participation.lacub.fr>) offre un espace de diffusion de l'information liée aux différentes démarches de concertations menées sur son territoire, et permet de recueillir les avis et remarques des citoyens sur chaque sujet via un forum en ligne.

L'ouverture des données publiques de La Cub depuis juin 2011, et les actions d'animation territoriale organisées depuis, ont permis l'appropriation de cette matière première par de nombreux ré-utilisateurs (citoyens, professionnels du numérique, journalistes), et l'élaboration à destination de tout le territoire d'outils fondés sur ces données : applications visant à faciliter la mobilité urbaine (à partir des données de circulation, de transports en commun et de VCUB), proposition de solutions ludiques visant à favoriser le recyclage du verre, ... Cette démarche permet ainsi directement aux administrés de se saisir des problématiques qui sont celles de la Communauté urbaine et de s'en investir directement, renforçant donc la participation de chacun à la vie communautaire.

A moyen terme, La Cub a pour objectif de développer l'usage du numérique comme outil au service de la concertation, vers plus d'interactivité : évolution du site Internet de la participation en lien avec les réseaux sociaux, développement des tags NFC comme outil d'information et de sensibilisation sur le territoire, augmentation du partage de l'information et de la création de services via l'Open Data, expérimentation d'applications dédiées à la participation via la démarche « Pionniers » autour de la mise à disposition d'outils numériques de type tablettes...

⇒ **Prestataires extérieurs**

Afin d'être en mesure de réaliser des démarches de concertation de grande ampleur d'une part, et de bénéficier d'expertises extérieures d'autre part, La Cub s'associe ponctuellement des prestataires spécialisés. En accord avec l'objectif de concertation à un degré élevé, une attention particulière est prêté aux champs de compétences de ce ceux-ci ainsi qu'à la qualité de leur proposition. En collaboration avec la direction en charge du projet ainsi qu'avec celle du Développement Durable et de la Participation, ceux-ci sont généralement en charge de la globalité de la stratégie de concertation : aide à la conception méthodologie, mise en œuvre et synthèse des résultats. Néanmoins, au vu du développement des démarches et des besoins liés à l'évaluation des pratiques et à la montée en compétence en interne, une réflexion est en cours pour la passation d'un accord cadre dont l'objectif sera pour La Cub de s'associer de manière pérenne des spécialistes de la concertation, sur lesquels elle pourra s'appuyer pour son évolution.

Si les moyens exposés ci-dessus constituent le socle organisationnel de la mise en œuvre de la concertation, les sujets mis au débat sont divers : il peut s'agir de projets stratégiques,

de politiques sectorielles ou de projets d'aménagement, dès lors qu'ils présentent des enjeux d'usage qui justifient une concertation. De plus, certaines démarches sont « pilotes » en ce qu'elles visent à répondre aux principes de la Charte de la participation de manière innovante, et font l'objet d'une évaluation plus poussée.

Projets stratégiques

⇒ **le Projet Métropolitain**

La concertation engagée au printemps 2011 avait pour objectif de partager les réflexions sur les grands enjeux du projet métropolitain avec l'ensemble des habitants de l'agglomération. La démarche de concertation s'est conçue au fil de l'eau de manière à recueillir l'avis du plus grand nombre, à travers une association de dispositifs mis en œuvre par des prestataires spécialisés. Globalement, les résultats de la concertation permettent d'identifier non seulement les thématiques et valeurs les plus importantes aux yeux des citoyens, mais également celles dont la déclinaison opérationnelle leur apparaît prioritaire comme l'accès à l'emploi.

Cette démarche a également permis de renforcer la conviction quant à la nécessité de développer de nouvelles manières de faire, plus transversales et partagées entre les acteurs du territoire. Ainsi, le projet métropolitain est ensuite décliné de manière opérationnelle à travers la création d'une « coopérative », dont le premier chantier en 2012 a consisté en un « Grenelle des mobilités girondines ».

Politiques sectorielles

L'objectif d'une concertation sur un tel sujet est ici double : il s'agit à la fois d'enrichir l'évolution de la politique sectorielle d'une vision « citoyenne » des grands enjeux qui y sont liés, et également d'associer les citoyens sur le long terme aux réflexions à l'échelle de ces politiques, ouvrant ainsi la « boîte noire » de la gouvernance territoriale.

⇒ **Refonte de la politique de l'eau et de l'assainissement de La Cub (2010-2011)**

Pilote au titre de la Charte de la participation, cette concertation réalisée de septembre 2010 à mars 2011 a pris une forme innovante, conçue de manière à s'adapter aux contraintes d'un calendrier serré et d'un thème difficilement appréhendable par le citoyen lambda, et de façon à tirer partie des atouts du territoire en termes de dynamiques existants. Ainsi une première phase d'émergence des thèmes de l'eau porteurs d'enjeux et/ou de clivages sur le territoire a servi de base à une seconde phase de débat autour de propositions relatives à l'évolution de la politique, et ce via des outils diversifiés en termes de publics ciblés et de modes d'expression. La spécificité de cette démarche a également résidé dans l'association d'acteurs spécifiques : prestataire spécialiste de la concertation pour la conception, la mise en œuvre et le bilan de la démarche, personnalités garantes de l'équité et de la transparence du processus, émanation du groupe de suivi de la Charte pour un suivi approfondi. A l'issue de la démarche, si l'on constate que la contribution des citoyens a plus permis de renforcer certains axes de la politique que de l'influencer réellement, l'acculturation des citoyens aux enjeux de la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement, ainsi que l'expérience de concertation riche d'enseignement pour eux comme pour la collectivité, a constitué une réelle plus value.

⇒ Evolution de la politique des déchets de La Cub (2011-2012)

Concertation pilote de la Charte pour 2011-2012, cette démarche visait à associer les citoyens à la fois à court terme à l'élaboration du Plan déchets 2011-2015 et du Programme Local de Prévention des Déchets, et à long terme à la réflexion globale sur la politique déchets de La Cub. Dans ce cadre, la démarche a permis de faire émerger des éléments de diagnostic et des pistes d'actions « citoyens » en vue d'alimenter les 2 premiers projets, mais également de générer une dynamique sur le long terme à travers la création d'un réseau citoyen, qui constitue un élément de médiation territoriale pour la poursuite de la réflexion.



Au-delà des dispositifs mis en œuvre au cours de la démarche (enquête téléphonique, appel à contributions, page Internet, Forum citoyen), sa spécificité réside donc dans la stratégie d'implication des parties prenantes tout au long du processus, en vue d'un ancrage dans la durée. La démarche a abouti sur la rédaction d'un livre vert, qui constitue la synthèse et la mise en perspective de l'ensemble des propositions, et dont la présentation publique a clos la démarche le 7 juin 2012.

⇒ Choix du nouveau mode de gestion du service public des transports

En vue de l'échéance en 2014 de l'actuelle délégation du service public des transports, le Président de La Cub a souhaité que la décision politique du futur mode de gestion soit éclairée d'une diversité de points de vue. Pour cela, a été engagée une démarche de concertation, courant février et mars, avec trois groupes d'acteurs distincts : élus, associations et citoyens. Au vu de la technicité du sujet à traiter, il a été prévu la mise en œuvre d'un dispositif dit de « mini public », qui permet la montée en compétence d'un groupe sur un sujet donné via un processus de formation préalable, en vue de la formulation à termes d'un avis collectif. Les trois avis et la synthèse de confrontation ont été rendus publics le 31 mars 2012.

La participation a créé un espace d'échange, à amener à débattre, re-hiérarchiser des critères et rendre plus lisibles des rationalités dans le cadre des instances de réflexions préalables à la décision.

Projets d'aménagement

La concertation avec les habitants sur des sujets tels que les projets d'aménagement urbain relève généralement d'objectifs d'enrichissement des projets à travers la mobilisation de leur « expertise d'usage », et ainsi d'appropriation en vue d'une meilleure durabilité.

⇒ Projet de franchissement amont de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc (2009-2011)

Il s'agissait là de l'une des premières démarches de concertation innovantes mises en œuvre par La Cub, avant même l'élaboration de la Charte de la participation. Initié en 2008, elle avait pour ambition de dépasser le cadre réglementaire imposé par l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, de par l'association des citoyens à la réflexion très en amont du projet, soit au moment de la définition même de sa nature. Portée directement par la direction en charge du projet de franchissement, avec l'aide d'un prestataire spécialisé et l'appui de 2 garants, la démarche est innovante sur plusieurs points : réflexion collective en amont sur les règles du jeu mêmes de la concertation, formalisée au sein d'une Charte de la concertation ad hoc, et implication des parties prenantes sur toute la durée du processus via un Comité Permanent de la Concertation qui participe à l'affinement de la méthodologie et effectue un véritable travail de médiation territoriale. Les résultats de cette démarche sont aujourd'hui très positifs : en termes d'incidence sur le projet d'une part, les recommandations issues de

la concertation étant au cœur du programme du concours de maîtrise d'œuvre lancé à l'été 2011, et de dynamique d'acteurs d'autre part, les parties prenantes s'étant investies dans la poursuite de leur action de médiation à travers la création d'un « groupe de contact » avec La Cub.

⇒ **Plan cyclable du Bouscat (2010)**

Cette concertation, portée par la municipalité avec l'appui méthodologique de La Cub, s'est déroulée du 4 octobre au 31 décembre 2010 et constituait l'une des premières démarches pilotes de la Charte de la participation. Les avis citoyens, pour la plupart liés à des questions d'usage très concrètes, ont presque tous été intégrés au projet pour lequel ils ont constitué une réelle source d'amélioration.

⇒ **PLU 3.1 (2011-2013)**

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU et de la transition vers un document unique intégrant PLU et PLH nommé PLU 3.1, et afin de répondre aux exigences légales en termes de concertation, les citoyens sont associés au projet durant toute la durée de son élaboration. Après une première phase d'information depuis la délibération de septembre 2010, la concertation s'est intensifiée autour d'une réflexion sur les axes du projet et de sa traduction territoriale et réglementaire.

⇒ **Urbanisme de projet (2012-2015)**

Afin de développer la concertation sur le territoire autour de l'urbanisme de projet, et plus spécifiquement de la démarche « 50 000 logements » et de ses déclinaisons opérationnelles, La Cub s'est associée en 2012 cinq équipes de spécialistes de la concertation et de l'urbain, via un accord cadre. Leur première mission a consisté en la mise en œuvre d'une première phase de médiation autour de la démarche « 50 000 logements », avec pour objectif de partager ses enjeux et d'identifier les freins et les leviers spécifiques aux 6 territoires volontaires pour engager ce dialogue. En lien étroit avec les communes concernées, ont ainsi été mis en œuvre entre le 19 juin et le 6 juillet : 4 réunions publiques, une balade urbaine, et un dispositif de dialogue de rue. Un bilan de cette première phase met en exergue la nécessité d'un partage élargi des enjeux de la démarche « 50 000 logements » sur l'ensemble du territoire et auprès de l'ensemble des publics, ainsi que de concertations fines à l'échelle des sites en amont des projets opérationnels. Sur la base de ces préconisations, une réflexion est en cours afin de définir les modalités de poursuite du dialogue à ces 2 niveaux territoriaux.

⇒ **Direction Territoriale SUD**

En parallèle des grandes concertations menées à l'échelle communautaire (JJ Bosc, eau et assainissement, déchets, mode de gestion des transports publics), La Cub souhaite également renforcer la mise en œuvre de démarches participatives au service de projets d'aménagement à une échelle plus locale.

Un projet pilote de concertation qui vise à la mise en place de « Quartiers apaisés » sur la commune de Bègles, a ainsi été identifié.

La Cub s'est engagée à effectuer l'accompagnement de la concertation au titre du contrat de co-développement 2012-2014. La phase opérationnelle se déroulerait, début 2013.

Enseignements et perspectives

Au-delà des objectifs, généralement visés par les démarches de concertation, d'enrichissement du projet et d'éclairage de la décision, l'évaluation de chacune d'elle permet de constater des effets périphériques qui semblent aller dans le sens du développement d'une culture de la participation :

- auprès des citoyens : montée en compétence et acculturation non seulement à la pratique de la concertation mais également au rôle de l'administration et aux enjeux qui sont les siens,
- auprès des acteurs opérationnels : évolution des manières de faire vers plus de transversalité entre les acteurs internes à la collectivité, et d'interaction avec les partenaires du territoire.

Le développement d'une culture de la participation à long terme étant subordonnée à la réussite des démarches en cours, des réflexions et expérimentations sont menées quant à l'amélioration de la cohérence globale de notre politique de participation : en termes de lien et de mobilisation des différents acteurs du territoire (coopérative métropolitaine), de cohérence des différentes démarches en termes de sujet et d'échelle territoriale (en lien avec les autres collectivités), et de qualité méthodologique.

En ce sens, plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées pour l'année à venir :

- montée en compétence interne à la collectivité via la diffusion de la Charte de la Participation et la formation progressive des chefs de projets,
- amélioration des interactions entre les différents acteurs : Comité permanent de la participation du C2D, groupe de suivi tripartite de la Charte, vice-présidente à la participation, direction du développement durable et de la participation, garants extérieurs, prestataires spécialisés. Un séminaire de travail mobilisant des experts extérieurs au territoire sera organisé fin 2012 en ce sens,
- expérimentation d'outils numériques au service de la participation citoyenne : applications liées à la démarche « 1000 tablettes » notamment et refonte du site participation.lacub.fr- poursuite des réflexions de fond sur la pratique de la participation : évaluation des démarches, modalités de pilotage, question de l'indemnisation potentielle des participants, etc.

L'éducation au développement durable : les « Juniors du développement durable »



Objectifs nationaux et internationaux

- > Inclure l'éducation au développement durable dans les programmes de toutes les disciplines à l'école, au collège et au lycée
- > Multiplier les établissements en démarche de développement durable
- > Former les professeurs à cet enseignement, quelle que soit leur discipline

Circulaire du 29 mars 2007 relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD)

L'école représente un endroit propice pour initier, sensibiliser ou perfectionner les jeunes générations au Développement durable.

Depuis 2001, un dispositif unique en France a été mise en place sur et par la Communauté Urbaine de Bordeaux : « Les juniors du Développement Durable ». Il participe à la sensibilisation des écoliers sur ce sujet et concerne les écoliers de la maternelle au CM2.

Ils ont ainsi travaillé sur l'eau, le tri des déchets, la biodiversité, les transports doux, la solidarité... Ce travail s'est exprimé de façons différentes selon les écoles, et les associations intervenantes : visites, jardins, expérimentations, échanges, arts plastique...

Des actions de formation auprès des enseignants se poursuivent actuellement pour les aider sur les grandes thématiques comme l'écocitoyenneté, l'écoconsommation ou l'écomobilité.

Indicateurs de description		
	2010	2011
Nombre d'écoliers ayant participé aux actions pédagogiques mises en place sous le label des « Juniors du Développement Durable »	12 000	13 000
Participation aux agendas 21 scolaires	2 000 élèves	15 établissements
Participation aux journées de valorisation organisées autour du DD	100 écoles, des centaines d'enseignants et une vingtaine d'associations spécialisées	5 000 élèves

Durant l'année 2011 – 2012 notre établissement a accompagné près de 13 000 écoliers dans la mise en œuvre de leurs projets concrets de développement durable.

Le dispositif concerne des élèves des écoles primaires et maternelles, publiques et privées (y compris celles accueillant des enfants handicapés) des 27 communes de La Cub et s'articule autour de 4 types d'actions :

- de sensibilisation : mise en place d'actions ponctuelles, ciblées et de courte durée, liées à la visite de sites (stations d'épurations, espaces naturels...), de parcours-découvertes, et d'interventions en classe sur la nutrition ou des déchets par exemple. Durée : ½ journée (1 500 élèves de 32 écoles concernés en 2011-2012),
- de projet : elles consistent, pour un groupe de classes, à choisir un projet de développement durable afin d'aboutir à une réalisation pédagogique concrète pendant l'année scolaire. Au minimum deux classes sur plusieurs ½ journées (4 100 élèves de 70 écoles concernés en 2011-2012),
- de formation : les enseignants peuvent bénéficier de modules de formation au développement durable et aux agendas 21 organisés conjointement par La Cub et l'Inspection Académique de la Gironde. Ces formations touchent en priorité les enseignants, mais aussi les animateurs et le personnel municipal (300 élèves et 80 enseignants de 21 écoles concernés en 2011-2012 par le thème philosophique : la place de l'homme dans la nature),
- de soutien à la création d'agendas 21 scolaires : expérimenté par des écoles ou établissements hors temps scolaire recevant des enfants de 4 à 11 ans le plus souvent en lien avec les écoles proches, ces actions ont vocation à initier durablement des réflexions, des comportements et des pratiques respectueuses de l'environnement au sein des écoles et par tous ses « habitants ».

Grâce à un partenariat solide et de plus en plus fin avec l'Académie de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a récemment développé des approches complémentaires. En effet, en 2011, l'offre pédagogique proposée aux enseignants a été complétée par un module traitant du développement durable par la philosophie, « Les juniors philosophes », qui a été lancé en partenariat avec l'association « Graines de philo » et l'université Michel de Montaigne. Articulé autour d'une formation spécifique, d'actions de projet et de sensibilisation conduites par des enseignants de philosophie en lycée et d'un colloque en partenariat avec le département de philosophie de Bordeaux 3, il a permis à près de 300 écoliers et environ 80 enseignants de 21 écoles d'aborder la question centrale de "la place de l'homme dans la nature".

Les journées de valorisation rassemblent tous les élèves impliqués dans différentes actions pédagogiques autour du développement durable.

Après la Foire de Bordeaux ou Cap Sciences, après l'éco-site du Bourgaillh (Pessac 2008) et ses trouvailles naturalistes, après l'Echappée belle (Blanquefort 2009) et ses découvertes culturelles, les Juniors du développement durable ont investi les Hauts de Garonne et le Parc Palmer de Cenon en 2011. La thématique a été celle de la culture des hommes autour des plantes, jardins et arbres, avec une particularité : profiter plus encore du parc et de l'extraordinaire diversité des essences présentes sur ce lieu.

Au total, La Cub s'appuie sur une trentaine d'associations spécialisées pour accompagner les enseignants dans cette démarche « JDD » et investit environ 500 000 € par an dans la mise en oeuvre de ce programme qui est développé en concertation avec l'inspection d'Académie de la Gironde.

Réintroduire la culture au cœur du processus de fabrication de la Ville

La plupart des communautés urbaines et des métropoles européennes intègrent la culture dans leurs stratégies de développement. A l'échelle locale, la culture, prise au sens large, joue un rôle intégrateur et favorise l'émergence d'une appartenance territoriale partagée. A l'échelle internationale, elle constitue l'un des principaux éléments du rayonnement et de l'attractivité des communautés urbaines et des métropoles.

Depuis de nombreuses années, La Cub intervient dans le domaine culturel en :

- finançant des manifestations culturelles sur le fondement de leur intérêt économique et de leur contribution à l'attractivité économique du territoire communautaire,
- développant un ambitieux programme de commande artistique lié à la réalisation d'ouvrages publics – et notamment à celle du tramway - en ayant le souci d'y associer des actions spécifiques d'appropriation par la population.

A la fin de l'année 2011, elle a pris de nouvelles compétences, notamment concernant le « soutien et la promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole ».

La Cub accompagne son intervention communautaire, en consacrant 1% de son budget d'investissement à la culture. Il s'agit ainsi de réintroduire la culture au cœur du processus de fabrication de la ville par l'identification de champs d'action dont certains apparaissent prioritaires :

1. La culture comme élément de la cohésion et solidarité du territoire métropolitain

2. Commandes publiques artistiques ou projets culturels à la réalisation d'ouvrages publics.

La Cub a fait de la relance de la commande artistique une de ses priorités : « nous souhaitons, chaque fois que possible, faire appel à des artistes. D'abord pour résister aux formes urbaines standardisées de la ville « franchisée » ; ensuite pour participer à la fabrication de l'identité métropolitaine ; enfin pour construire une poétique de la ville mise en péril par la banalisation de l'espace public ».

3. L'appui à des manifestations culturelles pour renforcer l'attractivité métropolitaine.

4 Une stratégie de développement des économies créatives reposant sur des dispositifs spécifiques de soutien et sur l'émergence de nouveaux lieux de dimension métropolitaine.

Dans une économie post-industrielle et dans une société dite de la connaissance, la plupart des métropoles européennes s'efforcent de développer le champ des économies créatives, que ce soit à travers des mesures de soutien aux entreprises ou aux filières, ou à travers des politiques de création de « clusters » ou d'équipements structurants et emblématiques.

C'est le rôle qu'entend jouer La Cub, aux côtés des autres collectivités territoriales oeuvrant en ce domaine. Il s'agira tout à la fois de faire émerger et de retenir des talents locaux que l'on voit parfois partir vers des métropoles supposées plus dynamiques ou plus accueillantes, et d'attirer des talents et des compétences extérieures.

En définitive, l'approche du « fait culturel » qui est ici proposée se veut respectueuse des politiques culturelles initiées et développées par les communes ; elle prend également acte du fait qu'il ne peut exister de projet métropolitain ambitieux sans la prise en compte d'une dimension culturelle.

Le domaine sportif

Le Conseil de Communauté a souhaité engager, avec la délibération cadre n°2011/0511 du 8 juillet 2011 relative à l'évolution des compétences de La Cub, une réflexion globale sur les compétences communautaires, en lien avec les communes.

Cette délibération posait deux axes d'intervention communautaire possibles pour le domaine sportif, sous réserve d'un examen plus complet du réseau des équipements sportifs implantés sur le territoire de la Communauté urbaine :

- la mise aux normes d'équipements afin de permettre l'accueil de compétitions internationales ou à minima nationales, qu'il s'agisse de disciplines sportives populaires ou plus rares,
- la réalisation d'équipements sans équivalent sur le territoire de la métropole.

Une enveloppe de 10 M€, équivalente à la participation de La Cub pour le Grand stade, est inscrite au programme prévisionnel d'investissements 2013-2017 en accompagnement des investissements sportifs de l'ensemble des communes.

Un diagnostic territorial a été co-élaboré avec les communes en septembre 2012.

A partir des enseignements tirés de ce diagnostic territorial, La Cub doit à présent se positionner :

- **sur les critères d'intérêt communautaire** pouvant justifier une intervention de La Cub dans le domaine sportif ;
- **sur les axes possibles d'une politique communautaire en matière de sport de La Cub.** Différentes hypothèses sont potentiellement envisagées :
 - la participation au titre des équipements sportifs à travers un schéma directeur des équipements structurants, élaboré dans le respect de l'équilibre des territoires ;
 - le soutien aux équipements supra-communaux spécialisés et à l'aménagement de zones vertes pour soutenir l'accessibilité aux pratiques physiques et sportives dans une logique de maillage du territoire ;
 - le soutien aux activités de natation scolaire, les piscines semblent constituer un enjeu majeur pour les communes ;
 - le soutien aux clubs sportifs de haut niveau via la filière de formation ;
 - le soutien à des événements sportifs supra-communautaires ou supra-communaux ;
- **sur les modalités d'intervention de La Cub** : prise de compétence ou intervention au moyen de fonds de concours (assorti d'un plafonnement et d'un règlement d'intervention).

La démarche en cours s'orientera vers la détermination de critères d'intérêt communautaire et l'élaboration des modalités d'intervention déclinées sous forme de règlement d'intervention.

4. Finalité : « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations »

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

Une ville intense mais durable

Objectifs nationaux

- > Rénovation des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie pour 2020
- > Traitement d'au moins 100 000 logements relevant de l'habitat indigne d'ici 2012*

* Rapport d'Etienne Pinte sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logés

Le manque de logements, et en particulier de logements accessibles sur le territoire de La Cub, lié en grande partie à l'évolution sociétale et à l'explosion de la décohabitation, et par là même l'inadéquation de la politique d'urbanisme avec les objectifs du PLH, a déterminé la politique actuelle. L'enjeu est d'autant plus grand que la volonté politique d'atteindre le million d'habitants d'ici 2030 est l'un des fers de lance du projet métropolitain.

La saturation des transports, l'étalement urbain et plus généralement les conséquences du zonage des documents d'urbanisme ont déterminé la volonté de mettre en place une ville mixte, de proximité, une ville intense à espace constant, où les zones urbanisées et à urbaniser sont proches des équipements publics, des lieux de consommation et de travail, où l'urbanisation est concentrée dans quelques secteurs, où l'on apporte un concentré d'équipements publics, où les revenus modestes peuvent s'installer.

Deux types d'urbanisme existent aujourd'hui :

- le renouvellement urbain : en renouvelant la ville, on cherche à améliorer l'offre urbaine, notamment grâce à la mixité fonctionnelle et sociale avec le souci de préserver le patrimoine urbain, avec un travail particulier sur les coutures urbaines. La dépollution des terrains recyclés coûte extrêmement cher à la collectivité ce qui alourdit considérablement les budgets des opérations.
- le développement urbain sur des espaces non encore urbanisés avec la volonté de prendre en compte la nature dans les nouveaux projets urbains, de s'y insérer.

Les secteurs potentiels d'aménagement se trouvent aujourd'hui dans les entre-deux (lisières naturelles, espaces monofonctionnels économiques ou commerciaux, ...), il s'agit des espaces étudiés dans le cadre de la **démarche 50 000 logements autour des transports en commun**.

Les enjeux sont environnementaux (diminution des émissions de GES), économiques (rentabilisation des équipements publics notamment des réseaux) et sociaux (égal accès aux équipements publics) et répondent aux donc aux trois piliers du développement durable et au principe de transversalité.

Les outils mis en place pour répondre à ces enjeux sont le PLU 3.1 et la démarche « 50 000 logements le long des axes de transports en commun » ainsi que dans une moindre mesure, le guide de qualité urbaine et d'aménagement durable et le référentiel de qualité environnementale des logements de La Cub (qui sont annexés systématiquement aux dossiers de consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée).

La maîtrise foncière est un enjeu majeur du projet, le principal outil de la mise en œuvre de la politique d'urbanisme et nature de La Cub.

Pour encadrer cet urbanisme, notamment celui qui sera négocié dans le cadre de la démarche 50 000 logements, La Cub dispose d'outils comme les périmètres de prise en considération, les futures orientations d'aménagement et de programmation du PLU Grenelle.

La Cub a également mis en place une Société Publique Locale :
« LA FAB – la fabrique métropolitaine de La Cub ».



Créée en 2012, par La Cub et les communes de l'agglomération, elle a vocation à intervenir en matière d'aménagement. Ses prérogatives sont les suivantes :

- réalisation de toute mission concourant à la réalisation de projets d'aménagement au sens de l'article L 300 – 1 du code de l'urbanisme. Son intervention peut aller, selon les situations, de la conduite d'études et de réflexions préalables jusqu'à la réalisation de prestations d'aménagement complètes dans le cadre d'une concession d'aménagement par exemple, en passant par des prestations immatérielles de coordination des acteurs intervenant dans le projet urbain : contribution à la négociation foncière publique sur les sites particulièrement complexes, facilitation de la valorisation de certains actifs fonciers de La Cub ou des communes, exercice des fonctions d'aménageurs sur certains secteurs de développement urbain, négociation de certains montages immobiliers complexes avec des opérateurs privés ou des bailleurs sociaux, ...
- Elle n'a pas vocation à réaliser des opérations immobilières

Si son portefeuille d'activités doit permettre de faire aboutir les premiers projets lancés au titre des 50 000 logements et sur les sites d'expérimentation auxquels les 50 000 logements s'attachent, le processus ne se résume pas à ces sites d'expérimentation à court terme et la SPL a également vocation à intervenir progressivement sur les autres secteurs de projet de La Cub sans pour autant devenir un outil d'aménagement exclusif du territoire communautaire.

Les projets en cours :

✓ 50 000 logements le long des transports collectifs



La construction d'une métropole millionnaire est à la fois la conséquence d'une forte croissance démographique mais aussi le constat qu'il est nécessaire d'atteindre une masse critique pour créer une morphologie urbaine plus sobre (consommation d'énergie, d'espace), plus intense (dans les échanges que permet cette métropole) et plus solidaire (dans l'accès facilité au logement). Avec la nécessité, pour combattre l'étalement urbain, de proposer un modèle de croissance durable et attractif pour le territoire communautaire.

Malgré les efforts entrepris pour accroître l'attractivité au centre d'agglomération, l'aire métropolitaine s'est peu à peu étendue en un large bassin de vie, organisé autour des axes de transport, qui se déploie à l'échelle du département de la Gironde.

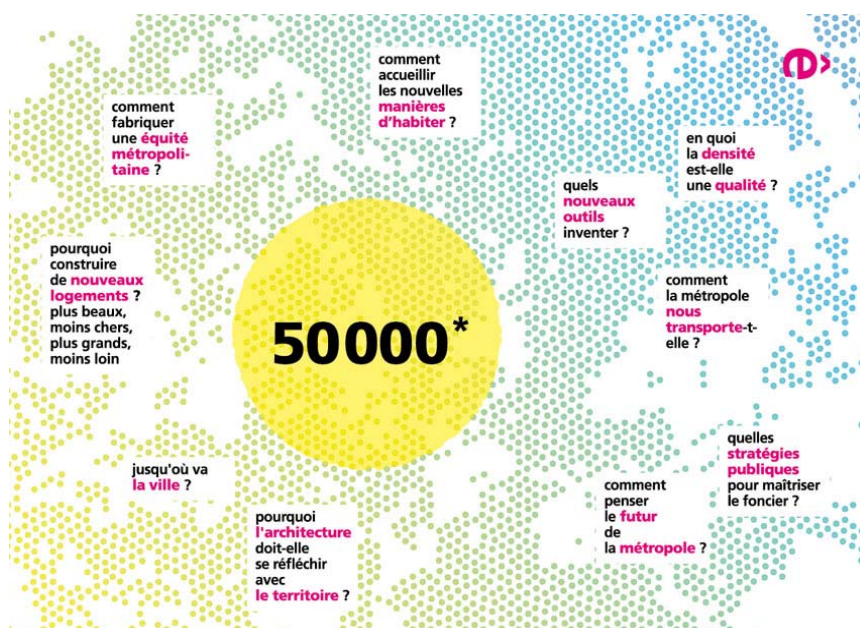
La démarche « 50 000 logements autour des transports collectifs » ne représente pas la totalité des besoins qui émergeront dans les années à venir ; elle illustre notre volonté de construire une métropole qui réponde à ses impératifs d'accueil, de solidarité et d'efficience urbaine.

L'opération est ciblée sur les axes de transports car les principaux générateurs de trafic sont aussi les principaux générateurs résidentiels (campus, hôpitaux, centres commerciaux, aéroport et gare TGV, grands sites d'activité, etc.). Connectés par un réseau de transports performant, confortés par une fonction résidentielle forte, ces lieux forment le substrat possible de « grands quartiers métropolitains », porteurs de nouvelles urbanités et de nouvelles proximités.

Pour impulser ce processus, 5 équipes de concepteurs pluridisciplinaires ont été sollicitées à travers un dialogue compétitif et ont proposé différentes stratégies d'intervention pour faire métropole à partir de l'habité (leurs propositions allant de la micro-opération fortement reproductible à l'esquisse de sites d'intervention pouvant préfigurer nos grands quartiers métropolitains de demain). Il était attendu des équipes de concepteurs qu'ils intègrent en particulier le triptyque « qualité d'usage, performance environnementale et logement accessible à tous » composant les trois piliers des quartiers durables.

15 sites pilotes, répartis sur le territoire métropolitain, permettent d'expérimenter localement tout ou partie de ces stratégies d'intervention. Pour chaque site, les modalités d'intervention sont formalisées en accord avec les communes concernées et en étroite association avec les partenaires et opérateurs qui seront associés à leur mise en oeuvre.

Suite à ce travail des concepteurs, une exposition a été organisée par Arc en Rêve centre d'architecture, qui donne à voir le résultat de la réflexion des 5 équipes. L'exposition ne présente pas des produits finis mais des projets possibles, des méthodes, des manières de voir, d'imaginer et de construire la métropole de demain, à partir du logement et avec la nature. Ouverte au grand public, elle se tient du 9 juillet au 21 novembre 2012.



✓ **EPA Bordeaux Euratlantique**

La Cub est associée au pilotage d'Euratlantique qui est assuré par l'Etat, elle participe à hauteur de 35% au financement public du projet. Il s'agit de s'appuyer sur le levier du futur carrefour TGV pour :

- faire émerger une nouvelle centralité d'agglomération
- hisser l'agglomération au rang de métropole européenne.

La gare Saint Jean sera le moteur du projet urbain Euratlantique et le centre du nouveau quartier d'affaires d'envergure européenne. Ce nouveau centre, par son attractivité économique, contribuera à permettre d'atteindre l'objectif d'une ville millionnaire. Le projet urbain Euratlantique sera un prototype de « ville intense » telle que promue par le futur PLU 3.1 :

- récupération de friches industrielles en plein cœur de la ville,
- promotion de la ville compacte et de la qualité de vie qui lui est associée,
- densification et intensification de la ville respectueuse de cette respiration urbaine, de cette image de « ville à la campagne » ou de « ville paysages » au cadre de vie agréable qui caractérise l'agglomération,
- économie de consommation du foncier et des ressources,
- mixité sociale (45 % des logements en accession libre et 55 % en accession aidée) et urbaine (assurer la proximité des équipements publics),
- objectifs de développement d'une ville durable (gestion de l'eau, bruit et nuisances, énergie, paysage, qualité du sol, biodiversité, déchets, espaces publics, conception des bâtiments, déplacements...),
- réflexion sur l'intégration au mieux des futures constructions et quartiers dans le site, au profit d'une limitation de l'empreinte écologique de l'opération et du confort des usagers du territoire,
- offre d'une nature ouverte sur la ville : 50 ha d'espaces verts différenciés seront aménagés (parcs, squares, cheminements paysagers et coulées vertes...),
- rapport particulier à l'eau lié à la proximité de la Garonne,
- renforcement et articulation des lieux de culture existants en s'appuyant sur les identités, les histoires et les attentes de tous les acteurs.

✓ **Ecocité Plaine de Garonne**

L'Ecocité Bordeaux Plaine de Garonne associe la Communauté urbaine de Bordeaux, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique (Opération d'intérêt national) et les Villes de Bordeaux, Bègles, Cenon et Floirac.

La philosophie de Bordeaux Plaine de Garonne consiste à redéployer un cœur d'agglomération multipolaire de part et d'autre de la Garonne entre les quatre communes porteuses du projet autour de cinq axes forts :

- la reconquête de la Garonne et son corollaire, la gestion innovante du risque inondation et la capacité de construire en harmonie avec le fleuve et ses milieux sensibles,
- la mobilité, avec de nouvelles solutions pour connecter les territoires,
- la construction et les énergies renouvelables du fait de la présence locale de forces innovantes, avec notamment des capacités d'innovation en matière de projets immobiliers exemplaires,
- des capacités d'innovation en matière d'énergie renouvelable,
- les nouvelles technologies au service de la préservation des ressources fragiles du territoire.

La stratégie d'aménagement repose notamment sur l'engagement de « grands quartiers » mixtes de 2 000 à plus de 5 000 logements au sein de « l'arc de développement durable », axe stratégique d'aménagement. L'importance de ces opérations permet de concevoir à l'amont des stratégies d'équipements intégrées fortement porteuses d'innovations techniques (énergie, déchets, stationnements, numérique...) mais aussi sociales (conception des équipements publics, services innovants...).

A ce titre, EcoCité constitue le point de convergence d'une stratégie qui dépasse les bases du développement durable par la recherche, l'innovation et la réalisation de projets et d'actions transversales dans une logique partenariale.

✓ **Naissance des éco-quartiers tel que Ginko, Bastide Niel...**

Ginko : les premiers habitants emménageront en 2012

2150 logements dont 90% BBC

une résidence de services

un EPHAD

des locaux d'activités, de bureaux et de commerces de proximité

Desserte énergétique par un réseau de chaleur mixte (production de chaud et de froid) 100% énergie renouvelable, alimenté par un mix biomasse – huile végétale de récupération

Ginko a été lauréat du concours national éco-quartiers 2009 dans la catégorie énergie.

✓ **Lancement d'un marché pour l'évaluation durable des projets d'aménagement et de développement urbain)**

En 2012, La Cub a lancé un marché d'une durée de 4 ans pour l'évaluation durable des projets d'aménagement et de développement urbain. Il s'agit de mettre en place un dispositif organisationnel permettant la définition, le pilotage, la participation et l'évaluation de projets d'urbanisme de façon à ce qu'ils tendent vers les finalités du développement durable.

Cette prestation est donc envisagée sur 3 missions concomitantes, dont les enjeux sont de :

- définir et mettre en œuvre une méthode de gouvernance et des outils multicritères de suivi des projets urbains durables,
- s'appuyer sur des expériences locales préalablement évaluées pour construire et expérimenter la méthodologie,
- engager le suivi des projets urbains dans la durée, par la mise en œuvre de bons de commande.

La solidarité en faveur des quartiers en difficulté

La politique de la ville vise avant tout à mettre en synergie différents acteurs pour une intervention ciblée et cohérente sur des quartiers en difficulté.

La Cub ne dispose pas de la compétence « politique de la ville ». Pour autant, en soutien de l'action des communes, elle intervient dans les quartiers pour tout ce qui relève de ses compétences propres, c'est-à-dire en matière d'habitat, d'aménagement urbain, de voirie, de déplacements, de développement économique et insertion et de développement durable.

Ces moyens « de droit commun » mis en oeuvre dans les quartiers, comme sur l'ensemble du territoire communautaire, sont renforcés par des moyens spécifiques : crédits additionnels et équipe de coordination.

Conscients de l'enjeu humain et social sur la population concernée, les élus communautaires ont souhaité s'engager dans cette solidarité envers les publics les plus fragiles, dans le cadre notamment des opérations labellisées ANRU, ou encore pour des opérations au titre des Contrats Urbains de Cohésion Sociales (CUCS)

Pour autant, l'essentiel des actions porte sur la mobilité tant par l'arrivée récente du tram dans les quartiers prioritaires que par la réalisation d'actions d'accompagnement au développement des quartiers notamment en faveur de la création de liaisons douces.

L'investissement communautaire en faveur du tram dans les quartiers prioritaires se traduit par 15 quartiers prioritaires sur 34 reliés par le tram (investissement de 398 M€ depuis son démarrage, sur un total de 1,2 MM€). Cet investissement en faveur des quartiers prioritaires est ainsi estimé à 32 % de l'effort communautaire total (14,2 km sur 43,8 km), alors que les habitants de ces quartiers représentent 17 % de la population de l'agglomération. L'effort de La Cub en faveur des quartiers prioritaires sur la « mobilité » de ces habitants est donc majeur.

Notons que ce bilan met en exergue la desserte des quartiers, mais il ne permet pas de mesurer leur désenclavement. Dans cette perspective La Cub a mis en place avec le Conseil Général de Gironde, en fin de ce trimestre 2012, une plateforme multiservices dédiée à la mobilité dans le but de compléter l'offre de transport pour le public le plus fragile avec une priorité pour la multimodalité durable.

Indicateurs de description (2010)

> 15 quartiers prioritaires sur 34 reliés par le tram : 398 M€ investis (32% de l'effort communautaire total)

Le développement de l'offre et de la qualité des logements

Les élus communautaires se sont positionnés en faveur de l'Habitat depuis quelques années, en impulsant une politique de développement de l'offre de logement social sur le territoire.

Après avoir décidé de consacrer 272 M € (hors foncier) au logement entre 2010 et 2016, La Cub se fixe un objectif de 9000 à 10 000 logements neufs par an en 2014, dont plus d'un tiers de logements sociaux. Elle adopte un nouveau règlement d'intervention qui diversifie l'offre et organise le ciblage territorial des constructions futures. La part communautaire des aides à la pierre double pour passer de 11,6 M€ en 2009 à 24,3 M€ en 2011 pour compenser la baisse des aides de l'Etat et pour assurer l'augmentation de la production de logement social.

L'objectif annuel de 5100 logements neufs est atteint depuis 2008 et la production de logements sociaux a doublé entre 2005 et 2010 (2450 contre 1200). L'objectif actuel étant fixé à 2 800 logements par an et doit tendre vers un objectif de 3 600 logements par an à terme.

Parallèlement au logement neuf, La Cub entend investir en 2013 le terrain de la réhabilitation à la fois du parc social et du parc privé, qui représente 80% du parc de logements de l'agglomération. L'objectif est d'éviter que ne se crée une agglomération à deux vitesses car un fort décalage existe déjà entre le parc existant qui vieillit et est amené à jouer de fait, le rôle de parc social de fait, et les standards actuels de construction.

Concernant la réhabilitation chez les particuliers, l'évaluation du PIG première génération se poursuit et les réflexions sur le nouveau PIG sont en cours. Il s'agit de monter un PIG comprenant un ambitieux volet « climat » auquel un public plus large que le public visé par le premier PIG, englobant la classe moyenne, serait éligible. D'importants moyens financiers seront à déployer pour assurer le succès du dispositif.

Concernant la réhabilitation dans le parc social, La Cub a d'ores et déjà engagé d'importants budgets pour financer la réhabilitation du parc du bailleurs Aquitanis. Des conventions similaires seront conclues avec les autres bailleurs et seront assorties d'éco conditionnalités permettant notamment de garantir un certain niveau de performance énergétique, pour la réhabilitation de leurs parcs respectifs.

Ces orientations ambitieuses en matière de réhabilitation énergétique ont été entérinées par le bureau du 27 septembre 2012.

La Cub porte également et pour partie le GIP des Hauts de Garonne (1.1 M€), jusqu'en 2011, au service de 4 communes de la rive droite.

L'emploi et le développement économique

Dans un contexte de mobilité croissante des activités et de concurrence renforcée entre les territoires, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'élaborer une feuille de route mobilisatrice pour améliorer sa capacité à attirer et accompagner les forces vives de son économie. Dès lors, une action coordonnée, fondée sur des orientations partagées de long terme est nécessaire. C'est pourquoi La Cub a cherché à élaborer une feuille de route mobilisatrice qui donne à voir l'identité économique de la métropole de demain, une métropole durable, et qui propose une stratégie permettant de lui donner corps : développer un système économique métropolitain basé sur le respect des équilibres économiques, sociaux et environnementaux, avec un objectif majeur : l'accès à l'emploi pour tous et la croissance économique.

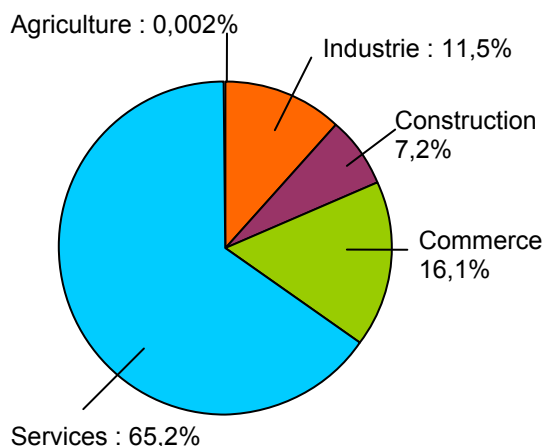
Le Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE) définit les orientations de politique économique de La Cub et lui donne un cadre d'action pour les prochaines années. Mais au-delà, il construit un récit collectif des grands projets qui animent la dynamique bordelaise.

Le Schéma comporte aussi un enjeu de visibilité. Malgré ses nombreux atouts, notre agglomération peine à se positionner comme une grande métropole européenne. Le défi de La Cub est bien sûr la compétitivité mais également l'accroissement de son attractivité.

Indicateurs globaux de description

- >> 23^{ème} place dans le classement Innovation Cities Europe 2011
- >> 32^{ème} place dans le classement European Regional Economic Growth Index 2010
- >> 7^{ème} ville française préférée des entrepreneurs (ECER 2010)
- >> un sous dimensionnement significatif des partenariats internationaux : délégations, missions, présence active dans les réseaux de type Eurocities
- >> 300 entreprises clés qui assurent l'avenir de l'emploi au sein de notre métropole

Emploi salarié privé dans la métropole bordelaise : 278 500 personnes



Indicateurs de description (2010)

- >> 300 établissements dans les éco-activités sur La Cub (PME principalement)
- >> 94 % des entreprises du secteur dans les domaines déchets et eau
- >> éolien + 18 %, photovoltaïque + 33,5 %, géothermie + 16 % (prévision de croissance annuelle jusqu'en 2020)
- >> 3^{ème} région de France dans le secteur du BTP, (7,02% des emplois salariés sur La Cub en 2008)

La stratégie proposée dans le SMDE doit conduire La Cub vers une métropole durable.

Le Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE), définissant les orientations de politique économique de La Cub, a été voté par le conseil communautaire le 25 mars 2011. Les grands axes stratégiques sont les suivants :

- Promouvoir 5 clusters de l'économie productive (Ecoparc et croissance verte, Aeroparc, Pôle Chimie et logistique, industrie, Campus, innovation technologique : santé, laser, Bordeaux Euratlantique, tertiaire supérieur et économie créative)
- Développer les trois filières de l'économie résidentielle (tourisme, commerce et services à la personne et artisanat)
- Renforcer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

La raréfaction des ressources primaires doit nous inciter à multiplier les recherches et les activités liées aux sources d'énergies renouvelables. L'enjeu pour la métropole est de faire de cette évolution une opportunité de se repositionner plus favorablement dans la compétition économique internationale. Elle nous incite à réaliser des paris technologiques et à développer des offres adaptées aux nouvelles demandes.

Connaissant des niveaux de maturité différents, les activités liées aux sources d'énergie renouvelable requièrent une action forte pour faciliter leur développement. Si le soutien aux filières émergentes sur le territoire (éolien, photovoltaïque,...) doit être poursuivi, il nous faut également favoriser la généralisation des bonnes pratiques environnementales à l'ensemble des entreprises. Dans ce cadre, les démarches de RSE doivent être valorisées.

Pour que notre action soit optimale, il est indispensable que nous identifions nos atouts pour concentrer nos efforts sur les activités où une place de leader est à notre portée. C'est notamment le cas pour le secteur des énergies renouvelables, des services urbains et des réseaux intelligents de nouvelles générations et de l'éco-construction. Enfin, l'agriculture de proximité, secteur économique important sur le territoire, sera traitée en synergie avec la stratégie concernant la nature, en cours de définition.

Zoom sur la croissance verte

La croissance verte est au coeur d'une nouvelle révolution industrielle qui comprend non seulement les éco-activités mais a aussi vocation à transformer tant les pratiques d'entreprise (RSE), que l'organisation des échanges en encourageant des circuits plus courts du producteur au consommateur.

Cette dynamique est en pleine éclosion sur notre territoire :

- 1ère région de France pour le nombre d'emplois verts créés en 2010, avec plus de 2.100 emplois créés, soit 17,8 % du total national,
- 2ème région pour la construction Haute Qualité Environnementale
- Pôles de compétitivité Xylofutur et AVENIA, et pôle d'excellence CREAHD et CDPEA
- Ensoleillement important, premier massif forestier exploité d'Europe, proximité de l'océan et richesses souterraines considérables (gaz, géothermie), font de notre territoire une terre d'élection du développement des éco-activités
- création du cluster éolien,
- 1ère communauté urbaine certifiée ISO 14001 pour la gestion d'un parc d'activités.

Le 20 février 2012, La Cub a signé un **contrat d'objectifs avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)**, acteur clé du territoire communautaire de par ses activités industrielles et son patrimoine foncier stratégique en cœur d'agglomération.

L'activité du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) s'organise sur un périmètre très étendu (de la pointe du Verdon jusqu'au Sud de l'agglomération bordelaise) tout au long de l'estuaire de la Gironde avec six terminaux équipés. Elle se concentre toutefois à plus de 80% sur le territoire de La Cub.

Ce contrat a pour objet de favoriser le développement des alternatives au transport routier de marchandises et favoriser le report modal.

Ce contrat d'objectifs s'est traduit notamment par la participation de La Cub à la création d'un terminal portuaire de transport combiné sur le site de Grattequina. Il s'agit de la seconde opération d'investissement importante permettant de poursuivre le développement du transport maritime et de l'activité portuaire, programmée dans le contrat. La première opération concernait la modernisation du poste de déchargement d'hydrocarbures pour renforcer la fonction logistique sur le secteur d'Ambès et augmenter les capacités d'approvisionnement des industries de la presqu'île et plus généralement de La Cub (Aéroport de Mérignac).

La compagnie MSC souhaite réactiver la navette ferroviaire desservant la zone de fret Bordeaux-Bruges, en post et pré acheminement du Verdon, et reporter sur le fer une partie significative (de l'ordre de 80 %) des conteneurs traités au Verdon. Le rythme envisagé, en régime de croisière, est de 3 à 4 allers-retours par semaine, avec une montée en charge progressive sur un semestre, permettant de supprimer une cinquantaine de camions par jour dans chaque sens sur cette route.

La Cub s'est dotée, en mai 2012, d'un **règlement d'intervention relatif aux aides aux entreprises** afin de fixer des priorités claires et partagées qui favorisent les entreprises respectueuses de l'environnement. Ce règlement d'intervention des aides aux entreprises comprend ainsi plusieurs mécanismes d'aides en lien avec le développement durable :

Les aides à l'investissement de production au travers du soutien aux investissements matériels, dont le taux d'intervention est modulé selon l'intégration de dimensions sociales et environnementales dans le projet.

Un dispositif d'éco-conditionnalité s'applique à tout projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment. La modulation du niveau d'exigences environnementales est fonction du montant de l'investissement.

Un dispositif d'accompagnement, prioritairement en direction des PME, autour du DD à travers 4 dispositifs, à savoir : l'accompagnement dans les démarches volontaires de RSE, la construction durable, les investissements liés à la réalisation d'études (diagnostics énergétiques, bilans carbone, études de raccordement à des réseaux de chaleur, ...) dans les économies d'énergie, la certification qualité et environnementale.

Enfin La Cub a initié une démarche d'**écologie industrielle** qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels. En transposant ce mode d'organisation au monde de l'entreprise, les matières résiduelles d'une activité (vapeur, coproduits, effluents, déchets...) peuvent devenir une ressource pour une autre activité. De même, plusieurs entreprises peuvent coopérer pour optimiser leurs flux (gestion collective des déchets, mutualisation d'approvisionnement, partage d'immobilisations, services mutualisés).

En 2011, La Cub a lancé sur son territoire un diagnostic d'écologie industrielle afin de rechercher des pistes de « synergies » de substitution ou de mutualisation.

Ce diagnostic réalisé sur les parcs industriels de La Cub a permis de mettre en avant les synergies existantes entre les entreprises et pourrait conduire vers de nouvelles pistes de développement dans ce domaine encore en expérimentation.

Zoom sur l'écoparc de Blanquefort

La Cub limite les impacts sur l'environnement notamment dans les parcs d'activités durables :

- directement dans son domaine de compétences : entretien des espaces publics et préservation de la biodiversité, espaces verts, propreté, éclairage public, développement de transports publics, consommation d'eau potable (réseau d'eau industrielle), gestion des eaux pluviales...
- auprès des entreprises qui interviennent pour le compte de La Cub : incitation à l'application de la charte chantiers propres, respect des clauses environnementales incluses dans les marchés publics...,
- en incitant les entreprises implantées sur le territoire : plan de déplacements des entreprises, réduction de la consommation en eau potable (réseau d'eau industrielle), clauses environnementales dans le nouveau règlement d'intervention entreprises...

Pour illustrer cet engagement, La Cub a mis en oeuvre une démarche de management environnemental, outil de gestion fondé sur le principe de l'amélioration continue, démarche volontaire associant acteurs publics et privés, qui s'est traduite en juillet 2010 par la **certification ISO 14 001** de La Cub pour la gestion de l'Ecoparc, situé sur la commune de Blanquefort, renouvelée en 2012.

La charte paysagère de l'Ecoparc de Blanquefort a été créée dans le cadre de cette démarche de management environnemental. Elle a vocation à sensibiliser les maîtres d'oeuvre à la qualité paysagère respectueuse de l'environnement. Cette charte s'adresse autant aux aménageurs et gestionnaires du parc d'activités (exemple de La Cub qui met en place la gestion différenciée des accotements de voirie et change ses modes opératoires pour réduire l'utilisation de phytosanitaires) qu'aux partenaires privés (gestionnaires de parcs privés, propriétaires, entreprises et partenaires de l'implantation de nouvelles activités).

Prise en compte des 5 finalités du développement durable

Finalités du DD	Exemples ou moyens d'action
la préservation de la biodiversité	Ex. de la charte paysagère de l'Ecoparc en 2010, préservation des zones humides, des trames vertes et bleues dans le cadre des aménagements de nouveaux espaces économiques.
La lutte contre le changement climatique	En se donnant l'ambition de développer la filière des éco-activités (création d'une pépinière dédiée éco-activités en 2010) et le soutien aux filières émergentes des énergies renouvelables
La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	En favorisant notamment l'exemplarité environnementale (certification ISO 14001 de La Cub pour la gestion de l'Ecoparc, promotion des systèmes de management environnemental sur de nouveaux sites), promouvoir des synergies entre les entreprises et les acteurs d'un territoire afin d'économiser les ressources (programme local de prévention des déchets lancé en 2011, promotion de l'écologie industrielle sur le territoire communautaire – étude de faisabilité en cours).
La cohésion sociale	développée au travers des dispositifs de l'économie sociale et solidaire (projet de ressouceries,...).
L'épanouissement des êtres humains	thème transversal en lien avec les emplois induits par l'ensemble des axes développés par cette politique.

L'animation territoriale dédiée au développement durable

Des clubs et réseaux ont été créés à l'initiative de La Cub afin de communiquer davantage et de mutualiser les informations et moyens:

- Le **club Climat**, mis en place en novembre 2009, sur les thématiques liées spécifiquement aux enjeux en lien avec l'énergie et le climat. Ce club regroupe tous les partenaires ayant participé à l'élaboration du plan climat de La Cub (communes, Conseil Général, Régional, Ademe, ALE, associations...).
- Le **réseau Nature**, sur la nature, l'agriculture, la biodiversité..., créé en octobre 2007, composé des élus et techniciens de La Cub et des 27 communes, des partenaires institutionnels (Etat, collectivités...), des associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, mais aussi des bureaux d'études (paysage, environnement...).
- Le **club Cub / Communes** des agendas 21, concernant les thématiques du développement durable en général et de l'Agenda 21. Ses membres principaux sont les chargés de mission développement durable des communes, mais les élus chargés de la thématique développement durable sont ponctuellement invités. Ce club constitue le cœur du dispositif en matière d'animation territoriale et permettra de croiser les regards, d'échanger sur les bonnes pratiques, de mutualiser les informations et les moyens et de communiquer sur les expériences menées avec les 27 communes de La Cub. La réunion de lancement de ce club a eu lieu en avril 2012.
- Le **Réseau Economie Sociale et Solidaire**, créé en décembre 2008, se réunit 3 à 4 fois par an et permet de partager avec les communes de La Cub des informations spécifiques à l'ESS. Il regroupe des représentants des communes (1/3 d'élus et 2/3 de techniciens qui peuvent appartenir au service économie, au CCAS, au service politique de la ville ou au service développement durable) et certains partenaires extérieurs.
- Le **club de la mobilité**, mis en place il y a un peu plus d'un an, est un réseau d'acteurs du territoire (principalement des entreprises) intéressés par la question du management de la mobilité dans les déplacements des salariés et visiteurs des établissements du territoire. Animé en partenariat avec la CCI de Bordeaux et l'ADEME, le Club de la Mobilité se réunit au moins trois fois par an pour aborder des questions très pratiques liées à l'émergence, la mise en œuvre et le suivi des démarches PDE (Plans de Déplacement d'Entreprise). Le Club de la Mobilité est aussi un centre d'information et de documentation sur les démarches en matière de mobilité alternative à travers la plateforme www.clubdelamobilite.fr.

La stratégie de coopération internationale de la Communauté Urbaine de Bordeaux

La Communauté Urbaine de Bordeaux a établi un dialogue avec différentes autorités locales étrangères, portant essentiellement sur ses domaines de compétences traditionnels, comme les transports, la gestion des déchets, l'urbanisme, l'eau et assainissement, le développement économique, l'organisation institutionnelle.

Elle peut s'illustrer dans ces différents domaines grâce à son expertise et savoir-faire acquis lors de la concrétisation de nombreux grands projets à l'échelle de son territoire.

Cette ouverture poursuit plusieurs objectifs : apporter un appui au développement des pays en émergence, enrichir le débat avec les citoyens, nouer des partenariats économiques, échanger sur de nouvelles méthodes de travail.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux a développé des opérations de coopérations avec plusieurs métropoles ou villes à travers le monde.

Certains de ces échanges ont d'ailleurs donné lieu à la formalisation d'accords, de conventions ou plans d'actions.

Les actions 2012

Mexique (accord cadre signé en 2011) :

Depuis 2008, la Communauté Urbaine est en relation avec l'Etat du Guanajuato, les 4 villes de la zone métropolitaine de Léon et celle de Guanajuato.

Un accord de coopération d'une durée de 3 ans a été signé le 13 octobre 2011 sur la thématique de « l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire » assorti de 8 fiches actions portant sur les thèmes de la mobilité durable, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la planification etc...

En février 2012, les premières rencontres de la coopération décentralisée franco mexicaine ont eu lieu à Bordeaux sur la thématique de « la promotion des territoires, le défi du développement durable ».

Mi 2012, une rencontre annuelle multi - thématique s'est tenue au Mexique et une mission technique intermédiaire a été organisée en octobre 2012 (sur la thématique de la nature et de l'environnement).

Espagne :

Poursuivant l'objectif de développer la coopération institutionnelle et économique, La Cub a répondu à un appel à projet lancé par le Conseil Régional d'Aquitaine relatif au fond commun de coopération Aquitaine / Euskadi. Dans ce cadre, La Cub s'est associée à la SPRILUR (Société Publique associée au Département de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Gouvernement basque) pour mener à bien un projet intitulé "Perspectives transfrontalières de développement des zones d'activités de nouvelle génération en zone agglomérée : échanges de bonnes pratiques, études de cas et solutions opérationnelles conjointes". Il s'agit d'une série de trois rencontres sur le développement économique soutenable, le point d'orgue étant l'étude croisée de zones d'activités selon les schémas et méthodes nationaux. De plus, il est à noter la participation de La Cub et de la SPRILUR à la journée « économie en Aquitaine » en septembre 2012.

Chine :

La Cub entretient des relations avec Wuhan en Chine depuis 1999. En effet, cette ville a été choisie par le gouvernement chinois comme l'une des deux « zones pilotes en matière de

gestion des ressources énergétiques et de développement durable » de Chine. Divers échanges avec les autorités de Wuhan ont eu lieu, sur les thèmes de la gouvernance, traitement des déchets, innovation et transport.

Réception de délégations étrangères :

En 2011, La Cub a accueilli 25 délégations étrangères (soit près de 280 personnes), provenant majoritairement des pays membres de l'Union européenne. Les acteurs économiques asiatiques maintiennent leurs demandes d'échanges avec notre collectivité (près d'un tiers des délégations reçues).

Les thématiques abordées portent notamment sur le réseau de transports en commun, essentiellement le tramway et son système APS (Alimentation Par le Sol), mais aussi sur l'eau et l'assainissement, les déchets, l'aménagement urbain et le développement durable.

Les perspectives 2013

Inde :

La Cub en collaboration avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la Mairie de Bordeaux et CCI International a identifié des pistes possibles de coopération avec l'Inde. Les objectifs reposeraient dans un premier temps sur un échange d'expériences et de savoir-faire et dans un second temps sur le développement économique, via l'apport d'expériences et la valorisation des filières d'excellence respectives.

Sur la base d'un premier travail d'études 3 métropoles ont été identifiées.

Fin 2011, une délégation s'est rendue en Inde afin d'étudier l'opportunité de lancer une coopération avec Pune, Hyderabad ou Chennai.

La ville d'Hyderabad se dessine comme étant notre futur partenaire. Une mission pourrait y être organisée en décembre 2012, sur les thématiques de la gestion de l'eau, de la mobilité de la planification urbaine et de la protection du patrimoine.

Bulgarie et Roumanie :

L'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne au 1er janvier 2007 est venue conforter un embellissement économique à l'oeuvre depuis les années 2000. De nombreuses réformes structurelles en font désormais un pays où il devient de plus en plus sûr d'investir.

Des contacts rapprochés ont été établis ces dernières années notamment avec la Chambre de commerce et la ville de Galati (Est de la Roumanie. 360 000 habitants).

Parallèlement la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite engager une réflexion sur la question du partage de la ville, de l'asile et des migrations de populations en difficulté (notamment des roms) en liaison avec les pays d'origine de ces populations (prévention du trafic des êtres humains, lutte contre les réseaux clandestins, etc....).

Ces contacts pourraient être réactivés prochainement pour mener un travail potentiel de coopération en la matière. Des contacts ont également été initiés avec la ville de Sofia en Bulgarie.

Afrique :

L'histoire de notre métropole est fortement liée à l'Afrique. Ville portuaire au 18ème siècle, notre agglomération a également accueilli de nombreux intellectuels africains, puisque l'Afrique noire francophone dépendait de l'Académie de Bordeaux.

Exploratrice de toujours, Bordeaux Métropole initiera de nouveaux échanges et partages avec ce continent. Madagascar pourrait être une piste de collaboration de même qu'une grande métropole francophone.

5. Finalité : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel, n'est que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques, et d'adopter des modes de consommation et production, plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

Par ailleurs, ce modèle de développement, s'il a fonctionné pour un certain nombre de pays ne pourra être le même pour les pays en voie de développement sans mener à un épuisement irréversible des ressources naturelles, et donc à des tensions internationales. Le développement de ces pays et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants sont cependant souhaitables. L'innovation est ici le maître mot. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont nécessaires.

*Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une **économie verte**, se doit d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'il entraîne en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.*

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et « devrait être portée à tous les niveaux de la décision ». Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'écoresponsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population et mais encore en tant que consommateurs.

L'Economie Sociale et Solidaire

Repères

- Près 9% de l'emploi de La Cub
- 55 623 postes :
 - ✓ 44 958 dans les associations
 - ✓ 1 322 dans les fondations
 - ✓ 5 963 dans les coopératives
 - ✓ 3 380 dans les mutuelles
- 9,5 % des établissements
- 2 519 établissements
 - ✓ plus de 93% - associations
 - ✓ 0,3% - fondations
 - ✓ 1,9% - coopératives
 - ✓ 4,3% - mutuelles

77% de l'emploi salarié de l'ESS est dans les associations

L'emploi est concentré dans 3 secteurs d'activité : éducation-santé/action sociale-services/activités financières

69% de femmes dans l'ESS (moyenne Cub : 48%)

Malgré l'ancrage important des entreprises de l'ESS dans le paysage économique de La Cub, celles-ci restent peu visibles. Le soutien aux porteurs de projet dans ce secteur, ainsi que la structuration des réseaux de l'ESS doivent guider l'action dans le futur.

Dans ce cadre, La Cub s'engage à maintenir son effort de soutien à ce secteur en s'appuyant notamment sur les clauses sociales dans les marchés publics et les partenariats noués avec certaines structures spécialisées dans le domaine de l'ESS (notamment la CRESS). Mais au-delà de la poursuite de ces actions, elle souhaite fédérer les énergies et inciter à l'émergence de réseaux solidaires (réunissant élus, techniciens et acteurs de l'ESS), et trouver des voies innovantes pour donner une visibilité renforcée à ce secteur (concours, communication renforcée, événements comme le mois de l'ESS, etc.).

Sur le territoire métropolitain, l'économie sociale et solidaire est un secteur au poids conséquent, qui doit être considéré comme un levier économique important pour la métropole. Il permet, d'une part, de renforcer la cohésion sociale et territoriale en favorisant la création d'emploi dans des secteurs d'activité divers et en facilitant l'insertion sur le marché du travail des personnes en difficulté. D'autre part, il peut être fortement créateur de richesses. Ainsi, au niveau national, les entreprises de l'économie sociale et solidaire produisent en moyenne 10% du PIB.

Leurs activités et leurs emplois sont peu délocalisables, ce qui leur permet de mieux résister aux évolutions conjoncturelles. Dans une certaine mesure, le poids important de ce secteur dans l'économie bordelaise a permis à la métropole de mieux résister aux aléas de la conjoncture économique.

La Cub s'est déjà fortement engagée en faveur de l'économie sociale et solidaire. Elle a notamment favorisé l'inscription de clauses sociales dans les marchés publics.

Depuis 2007, un partenariat avec la tête de réseaux (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) et un ensemble d'acteurs couvrant la chaîne de l'accompagnement de projet d'accompagner les créateurs d'entreprises de l'ESS.

En 2008, la création d'une délégation à l'ESS et d'un service dédié a permis de structurer et de renforcer les premières actions mises en œuvre.

L'action de La Cub sur l'ESS se structure autour de 3 enjeux :

Enjeu 1 – Une chaîne d'acteurs pour favoriser l'entrepreneuriat social et solidaire

Il s'agit ici d'encourager le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire tout en renforçant l'accompagnement des projets de création et de développement des entreprises ainsi que la professionnalisation des dirigeants et salariés.

Enjeu 2 – Le levier de la commande publique : le déploiement des éco et socio conditionnalités

La Cub s'engage à poursuivre l'inscription des clauses sociales dans les marchés publics ainsi qu'à appliquer la charte des achats de 2007 faisant du développement durable un axe fort, au même rang que l'efficacité économique avec des clauses sociales, éthiques, relatives au commerce équitable et à la RSE.

Enjeu 3 – La valorisation et la promotion du secteur de l'ESS

La connaissance, la valorisation et la promotion du secteur économie sociale et solidaire constitue un enjeu à part entière. La Cub s'investit dans :

- des temps forts durant le Mois de l'ESS, en novembre chaque année,
- un prix de l'initiative sociale et solidaire pour donner un coup de pouce à des projets associatifs et coopératifs,
- la mise en réseau des acteurs dans l'agglomération (élus et techniciens des 27 communes ; réseau de 80 membres qui se réunit 4 fois /an depuis),
- un outil web : «entreprendre autrement ».

Grâce à ses pratiques exemplaire en matière d'Economie Sociale et solidaire, **La Cub a été primée « Territoire de commerce équitable »** fin novembre 2011, par la Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE). Cette distinction récompense les nombreux efforts de la collectivité pour favoriser le développement de cette filière. La Cub a ainsi été la première communauté urbaine de France à recevoir ce titre national.

La Communauté urbaine a affirmé son soutien au commerce équitable en mettant en place début 2012 le **Conseil local du commerce équitable** de l'agglomération bordelaise. Il aura notamment pour mission de soutenir la dynamique de ce secteur d'activité, de fédérer les multiples initiatives locales et d'épauler les acteurs et entreprises de la filière.

La Cub poursuit son **soutien aux entreprises** investies dans ce secteur d'activité et **La quinzaine du commerce équitable**, qui a eu lieu en mai, est l'occasion de mettre à l'honneur les initiatives locales.

Indicateurs de description (2011)

- >> 40 marchés intégrant des clauses sociales
- >> 36 500 heures de travail réservées à un public prioritaire

PARTIE 3 : L'exemplarité des activités internes de La Cub

L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

La Cub, dans son fonctionnement interne, contribue à la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance du développement durable.

Gérant environ 2 800 agents, l'institution s'est engagée sur un projet d'administration qui cherche à renforcer les principes de transversalité, gestion des ressources humaines, accompagnement dans la montée en compétence etc.

Par ailleurs, plusieurs instances et outils favorisent la citoyenneté des agents et leur implication dans les projets portés par l'institution. Le développement durable est l'un de ces projets et la démarche d'Agenda 21 engagée reflète l'utilité de mobiliser l'ensemble des agents autour d'une ambition commune.

L'écocitoyenneté, la qualité de vie dans les locaux de La Cub, son engagement vers l'extérieur sur les enjeux sociaux et environnementaux, constituent des enjeux pour assurer l'exemplarité de La Cub dans son fonctionnement interne.

Repères 2011

- > Concernant la diminution des risques professionnels, création de 3 postes supplémentaires d'agents assistants de prévention (ACMO).
- > En ce qui concerne la protection de la santé au travail ,1519 visites périodes réalisées et 869 visites à divers titres (embauches, reprises...).
- > L'accompagnement social s'est traduit par 841 entretiens, 51 demandes d'aides financières, 197 demandes de logements (133 ayant connu une issue favorable).
- > 1377 agents ayant répondu au questionnaire sur la participation de La Cub à la protection sociale complémentaire.
- > 78 agents communautaires ayant bénéficiés des services des conseiller professionnel dans le cadre de l'accompagnement personnalisé de parcours professionnel.
- > Poursuite du développement et de la reconnaissance la fonction managériale, à travers 8 ateliers management avec 750 participants.
- > 1193 agents qui ont répondu au questionnaire sur leurs modalités de déplacements.

Le projet d'administration détermine cinq ambitions « à partager et à vivre collectivement », parmi lesquelles, l'idée d'une administration apprenante et inventive.

La diversité des missions et projets, les évolutions techniques, la multiplicité des acteurs et les nouveaux modes de coopération avec la sphère privée obligent la communauté urbaine à faire preuve d'une adaptation permanente dans ses manières de travailler. Elle s'efforce de rester constamment en éveil, d'anticiper les risques et les opportunités, et d'adapter ses actions en recherchant des solutions novatrices et originales. En effet, l'administration communautaire se veut collectivement apprenante pour être inventive dans la prise en charge de ses compétences.

Ainsi, les sujets suivants sont particulièrement développés :

La diminution des risques professionnels.

Le centre « prévention des risques professionnels » s'est enrichi en 2011 des 3 agents assistants de prévention (ACMO). Il a poursuivi l'évaluation des risques professionnels à la DCTD (Direction Collecte et Traitement des Déchets), dans les Directions Territoriales avec une attention particulière aux Centres de Gestion de l'Espace Public. Il a connu une activité significative sur la gestion des dotations vestimentaires qui a donné lieu à la demande de 5 avis au CHS

Un avis favorable a été émis sur la poursuite de la démarche Ergonova pour améliorer les conditions de la collecte des ordures ménagères.

La protection de la santé au travail.

Elle s'est concrétisée par 1519 visites périodes et 869 visites à divers titres (embauches, reprises...) assurées par les deux médecins. Au titre des activités tiers-temps, les médecins ont contribué notamment aux enquêtes accident et à l'évaluation des risques professionnels. Les infirmières assurent la qualité des 103 armoires pharmacies et des 536 trousseaux de premiers secours et prennent en charge différents actes (examens complémentaires, soins infirmiers...).

L'accompagnement social.

Il s'est traduit par 841 entretiens assurés par les assistantes sociales qui ont instruit 51 demandes d'aides financières et 197 demandes de logements (133 ayant connu une issue favorable). Le centre a repris en charge le séminaire « retraites ».

La protection sociale complémentaire.

La Cub a voulu démontrer son attachement à la notion de solidarité, notamment d'administration solidaire. En effet, en 2011, un travail préparatoire à la participation de La Cub a été engagé. Un questionnaire a été adressé à tous les agents de La Cub pour identifier leur niveau actuel de couverture sociale complémentaire et leur souhait. 1377 agents ont répondu, manifestant ainsi un réel intérêt.

La structuration et le développement de l'accompagnement personnalisé de parcours professionnel.

En 2011, La Cub a mis tout particulièrement l'accent sur les reclassements. La fonction de conseiller professionnel est partagée entre plusieurs agents de la direction qui ont bénéficié d'une formation spécifique ; chacun gérant un portefeuille de situations. 78 agents communautaires ont pu bénéficier de leur service.

Le développement et la reconnaissance la fonction managériale.

Ce chantier s'est concrétisé par 8 ateliers du management qui ont réuni 75 participants. Ceux-ci ont pu partager sur leur fonction managériale, sur leurs questionnements et se livrer à des examens de situation. Le bilan de ces sessions s'est révélé positif et a fait émerger une réelle demande de poursuite de ces échanges. Un espace manager a vu le jour dans l'intranet dans lequel les encadrants peuvent retrouver de l'information, un programme d'animations managériales, des fiches thématiques... Par ailleurs, 4 numéros de la lettre RH et management ont été diffusés.

Le Plan de Déplacements des Employés (PDE).

Créé pour la première fois en 2001, le plan de déplacement des employés de la Communauté Urbaine reposait principalement sur la participation communautaire au remboursement des titres de transport, la mise en œuvre d'un site destiné au covoiturage et la mise à disposition des agents d'un parc matériel nouveau (scooters électriques, vélos à assistance électrique ou non).

À la fin de l'année 2011, tout le personnel de la Communauté a été questionné sur les modalités de déplacement de chacun. 1193 réponses ont été reçues.

Une restitution des résultats de l'enquête aux agents a eu lieu lors d'une matinée consacrée au PDE le 20 septembre 2012, suivie d'ateliers de travail sur les thématiques proposées dans le futur plan d'action (transports en commun, vélo, marche, covoiturage, véhicules et déplacements professionnels, outils de travail à distance...).

Le pôle mobilité accompagne le chef de projet en charge de l'actualisation du PDE de La Cub, notamment par un soutien méthodologique, en recherchant une mise en cohérence avec la démarche inter-établissements engagée sur Mériadeck.

La Cub a aussi engagé une expérimentation d'une **conciergerie d'entreprise à la Direction territoriale Sud**.

Par ailleurs, dans le cadre de l'égalité professionnelle, elle finalise un **diagnostic sur la situation des femmes qu'elle emploie. Une étude sur la situation des hommes suivra fin 2012**.

Enfin, elle poursuit son travail sur **l'introduction de la question du genre** dans ses politiques publiques.

L'intégration des engagements de développement durable de la collectivité à travers la commande publique

Repères

Les marchés éco et socio responsables sont issus d'une volonté politique qui s'est ensuite traduit en actes :

- 2006 : Souhait du Président de favoriser l'éco et la socio-conditionnalité dans les marchés publics, notamment par le biais de l'article 14 du code des marchés publics.
- Janvier 2007 : Délibération liée à la réponse de La Cub à un appel à projets de l'ADEME (achats publics responsables) → Candidature de La Cub retenue.
- Novembre 2007 : Déclaration commune des présidents de La Cub et du CG 33 sur les achats éco-responsables.

La politique « marchés publics » (de novembre 2009) vise, entre autres, à améliorer la prise en compte des achats durables.

L'objectif général concernant les clauses sociales est de favoriser, à travers les marchés publics, l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification, allocataires de minima sociaux).

Des objectifs opérationnels existent, notamment :

- Accompagner les entreprises, pour permettre une bonne exécution des clauses, et assurer l'interface avec les acteurs emploi-insertion
- Coordonner les acteurs de l'agglomération, participer à la dynamique partenariale (maîtres d'ouvrages, entreprises, monde de l'insertion...)

Un agent est entièrement dédié à cette mission.

Dans le cadre des contrats de co-développement, une coopération technique entre La Cub et les communes est mise en place pour leur apporter l'expertise de La Cub dans le domaine des achats éco et socio responsables.

Il est à ce titre proposé aux communes différents niveaux d'assistance : du conseil minute par hot-line à l'accompagnement personnalisé : aide à la rédaction des clauses éco-responsables des cahiers des charges, aide à la sélection des marchés, calcul d'heures d'insertion sociale pouvant être exigées selon la nature de la prestation achetée.

Les clauses sociales (Socio responsabilité)

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics de La Cub s'est poursuivi, avec en 2011, 40 marchés où ont été intégrés des clauses sociales avec un nombre d'heures d'insertion sociale aussi en progression.

Indicateurs de description				
	2008	2009	2010	2011
Nombre de marchés incluant des clauses sociales	30	24	30	40
Nombre heures d'insertion notifiées	42 000	35 563	36 200	36 600
Nombre heures d'insertion réalisées			18 800	34 000
Nombre de personnes en « sortie positive » du dispositif depuis le début de sa mise en œuvre			72	164
90 000 heures d'insertion programmées sur trois ans				

Les clauses environnementales (Eco responsabilité)

La nomenclature des achats communautaires utilisée depuis 2005 a été « éco-responsabilisée » : parmi les quelques 600 codes que comporte ce référentiel, des exigences environnementales peuvent être prises pour 170 d'entre eux.

En 2011, un effort a été fait pour augmenter la pondération du critère environnemental pour qu'il ait un poids plus discriminant.

Le bilan de l'exécution des clauses environnementales est positif. Les entreprises ont respecté leurs engagements contractuels en mettant en œuvre les exigences du cahier des charges.

Indicateurs de description				
	2008	2009	2010	2011
Nombre de marchés notifiés incluant des clauses environnementales	21	44 (dont 20 marchés formalisés)	103 (dont 71 marchés formalisés, dont 53 marchés de travaux)	97 (dont 82 marchés formalisés)
Nombre de marchés notifiés faisant appel à un critère environnemental pour l'analyse des offres	/	8	21	56

Les clauses éthiques et équitables

En 2011, La Cub a pérennisé son expérimentation d'utilisation de clauses éthiques en matière d'achat des jouets et de chocolat pour Noël.

La gestion durable du patrimoine de la collectivité : le plan patrimoine durable

Le plan climat et le plan patrimoine durable sont deux démarches qui ont débuté au même moment, en 2007. Néanmoins, le Plan Climat, plus global (il porte sur le territoire et toutes les compétences de la collectivité), a pris plus de temps pour aboutir que le plan patrimoine durable, centré uniquement sur les bâtiments communautaires.

Aussi, dès le lancement de la démarche plan climat en 2007, il a été proposé de voter un budget pour mettre en oeuvre des actions dès le lancement, en parallèle de l'élaboration du plan d'actions. Une partie de ce budget a été affectée au plan patrimoine durable, l'autre partie a fait l'objet d'opérations par la direction du Développement Durable : thermographie aérienne infrarouge, Espaces Info Energie, réalisation du bilan carbone...

Le plan patrimoine durable s'est fixé comme objectif **la division par 2 des consommations des bâtiments communautaires** (dont La Cub est propriétaire).

Cet objectif a été repris dans le plan climat, fiche action "exemplarité de la collectivité" - "réduction des émissions du patrimoine bâti":

- Contribuer à diviser par 2 les consommations d'énergie des bâtiments communautaires (hors école) d'ici 2020 (base 2006).
- Dans le cadre de la rétrocession aux communes des écoles, rénover ces équipements avec un objectif de consommation maximale théorique de 80kwh/m² d'énergie finale.

Les travaux sont en cours et les dernières réalisations concernent :

- Les travaux de restructuration de l'hôtel de communauté avec un objectif de division par 2 des consommations d'énergie : isolation des façades, remplacement des menuiseries et des vitrages, remplacement de l'éclairage, modifications du système de chauffage/climatisation (en cours),
- La mise en place d'une installation de récupération d'énergie dans les eaux usées pour assurer chauffage et climatisation de l'hôtel de La Cub en complément du raccordement au réseau de chaleur géothermique de Mériadeck (réalisé),
- La réhabilitation de le 4ème CGEP de Pessac de niveau BBC (réalisé),
- L'installation de toiture solaire photovoltaïque sur plusieurs sites communautaires : Atelier PL de Latule, Archives Schinazi, Site de la Signalisation, 2ème CGEP d'Artigues (en cours),
- La mise en place de plusieurs installations d'Eau Chaude Sanitaire solaire : ateliers de Bègles et Latule, écoles (réalisé),
- La construction d'un immeuble à énergie positive au travers d'un BEA, rue Jean Fleuret (en cours).

Sur les écoles :

- Création d'un RASED BBC sur le groupe Scolaire Jean Jaurère/René Cassagne à Cenon,
- rénovation avec l'objectif de 80 kWh/m²/an des écoles : groupe scolaire Pin Franc à Gradignan, groupe scolaire Louis Aragon à Floirac, Jean Lurçat/Jean Rostand à Lormont, maternelle Sans Soucis à St Médard en Jalles. La maternelle Bellegrave à Pessac respecte également cet objectif.

D'autres projets sont bien entendu à l'étude, en complément de petites optimisations (remplacement de chaudières ou d'équipement de climatisation par de nouvelles technologies plus performantes, ...).

La prise en compte du développement durable par les activités de logistique

En 2011 La Cub a poursuivi ses efforts pour **réduire la consommation communautaire de papier**, en :

- Travaillant sur la dématérialisation des échanges. Un test a été mis en place concernant l'utilisation de parapheur électronique, dans 3 directions.
- Produisant certains documents, tels que les rapports préparatoires au Conseil (notamment documents pour les commissions et Conseils), avec papier 70g en substitut du 80g.
- Diminuant le nombre de dossiers à distribuer lors des commissions et en incitant à consulter ces dossiers « en direct » sur le site Extranet de La Cub.

Des travaux sont également en cours pour **développer le recyclage des déchets papiers** produits par La Cub, sachant qu'une filière entière doit être organisée : réceptacles, ramassage, valorisation la plus efficace et la plus responsable en matière écologique... Il est envisagé la création d'une équipe de ménage en régie, au sein du service de la logistique et du courrier. Un marché est en préparation et ferait travailler une société de l'ESS pour la récupération et le tri du papier. La mise en place devrait être effective début 2013.

Une étude visant à **revoir le circuit de distribution du courrier** dans les mairies et les directions territoriales est également envisagée, afin de minimiser le nombre de kilomètres parcourus et éventuellement le nombre de véhicules dédiés à cette activité.

Enfin, la direction de la Logistique et du Courrier a souhaité valoriser l'engagement de l'Atelier de reprographie en matière de développement durable, au travers d'une demande **d'adhésion à la marque IMPRIM'VERT®** délivrée par l'AMIGRAF (Association des Métiers et Industries GRAPHIQUES pour la Formation professionnelle).

La labellisation IMPRIM'VERT® a pour objectif de valoriser les centres de reprographie ayant mis en place une organisation conduisant à une limitation des impacts de leur activité sur l'environnement.

La Cub s'est dotée de matériels modernes et performants (moteurs d'impression numériques, logiciel de soumission à distance) et en regard de ces nouveaux équipements, la politique d'achat de papier de la collectivité s'oriente vers une baisse sensible des grammages utilisés, action étendue à l'ensemble des systèmes d'impression, et l'augmentation de l'utilisation de papiers recyclés (mix de papier recyclé & labellisés) permettant de diminuer le tonnage annuel de papier consommé.

Ainsi, les marchés de l'Atelier (impression couleur, impression N&B, fourniture de papier) intègrent des clauses de reprise et de recyclage de leurs consommables ou résidus (encres, tambours, pièces mécaniques, palettes bois...). Ces derniers sont soit repris par le fournisseur et recyclés, soit enlevés par des organismes agréés.

L'ensemble de ces efforts ont été récompensé par le Comité d'attribution de la marque IMPRIM'VERT® qui a donné un avis favorable à La Cub.

Une restauration communautaire qui prend en compte le développement durable

La restauration des agents et des élus communautaires est assurée par une régie à autonomie financière.

Les orientations stratégiques de cette régie sont conformes à l'objectif global permanent qui lui est fixé, à savoir :

- maintenir une hygiène alimentaire sans faille,
- préserver les grands équilibres financiers,
- respecter l'environnement.

L'année 2011 a été marquée par l'introduction de **produits bio** et la réalisation de **plats biologiques** dans le but de se conformer aux directives du Grenelle de l'environnement avec pour La Cub un objectif de 20 % de produits bio en 2014.

De plus, La Cub, à travers son Agenda21, s'est également engagée à introduire de manière plus importante des produits de saison et des produits issus de circuits courts dans sa restauration collective.

Il s'agit, d'une part, d'offrir à son personnel une restauration de qualité et d'autre part, de permettre le développement de l'agriculture urbaine de proximité (entre autres, permettre la structuration de la filière en favorisant l'organisation en coopératives qui pourront répondre aux marchés).

Une réflexion a été initiée à propos des futurs marchés isolés ou réalisés en groupement afin de pouvoir favoriser les approvisionnements de produits bios, les approvisionnements de produits issus de l'agriculture raisonnée et les approvisionnements locaux et de saison.

Un nouveau marché sera lancé fin 2012, avec sept lots concernant les produits biologiques, dans lesquels un critère pourra faciliter l'accès des producteurs locaux à ce marché.

Repères 2011

- > Les produits bio dans les restaurants communautaires représentant 5,27 % du montant global des achats de denrées alimentaires

Conclusion

Comme lors de l'exercice précédent, l'élaboration de ce rapport qui se veut annuel contient quelques limites et écueils :

- Le rapport est présenté préalablement au débat sur le projet de budget 2013, alors même que les rapports d'activités 2012 ne sont par nature pas encore produits. Le rapport porte donc sur la situation de La Cub telle qu'elle peut nous être donnée à connaître à mi 2012.
- Le rapport doit consister en un exercice de bilan des actions alors que La Cub ne procède pas encore à une évaluation régulière et formalisée ni de chacune, ni de l'ensemble de ses démarches de développement durable. L'adoption courant 2011 du plan climat et de l'agenda 21 permettra de s'appuyer dans les années à venir sur les dispositifs de suivi et d'évaluation de ces 2 documents stratégiques de la politique de développement durable de La Cub. L'évaluation annuelle, à ce jour en cours, de l'agenda 21 et la démarche Citergie menée à La Cub ont déjà permis d'apporter des éléments factuels au présent rapport.
- Le système d'information financier actuel de La Cub ne permet pas de faire des extractions par finalité du développement durable ou par plan d'actions ce qui ne facilite pas le travail d'analyse.

Il est cependant possible d'envisager les perspectives d'amélioration suivantes :

- Ce rapport devra constituer un rendez-vous entre les services, les élus pour une réflexion collective sur les politiques au regard de chaque finalité du développement durable.
Pour élaborer ce document, des rencontres ont été organisées avec les principaux services de La Cub, afin que chaque projet soit examiné sous l'angle des cinq finalités auxquelles il répond, mais il est toujours naturel de se focaliser sur la principale finalité concernée. Il conviendra donc de mieux sensibiliser, en continu, les interlocuteurs à ce sujet afin que le développement durable puisse être appréhendé de façon plus complète et plus transversale.
- Ainsi le rapport serait l'occasion de mettre en exergue, dans chaque politique, les actions qui apparaissent exemplaires ou spécifiques des 5 finalités du développement durable.
- L'élaboration de ce rapport pourrait également constituer une occasion pour questionner la mise en adéquation entre les ambitions attribuées aux projets et les moyens humains et financiers disponibles pour leur mise en œuvre.

Ainsi, au regard de ces objectifs, l'élaboration du rapport développement durable pourrait être un moment de concertation en interne où la collectivité jette un regard sur elle-même, réfléchit à la durabilité de ses actions et aux moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Annexe : Quelques données financières

Programme Pluriannuel d'Investissement 2013 - 2017 en k€ (version du 30 octobre 2012)

	2013		2013-2017	
TOTAL	481,1		2 396	
développement économique	28,4	5,9%	123,7	5,2%
dont aménagement numérique	4,6	1,0%	17	0,7%
urbanisme - habitat - foncier	75,5	15,7%	395,8	16,5%
dont habitat	19,9	4,1%	134,1	5,6%
dont foncier	23,5	4,9%	115,6	4,8%
dont opérations d'aménagement	25,2	5,2%	120,7	5,0%
dont politique de la ville	6,2	1,3%	24,3	1,0%
déchets	12,1	2,5%	71,7	3,0%
dont réseaux de chaleur	2,2	0,5%	9,9	0,4%
assainissement et eau	55,5	11,5%	235,8	9,8%
dont eaux pluviales	19,6	4,1%	106,4	4,4%
dont assainissement des eaux usées	32,9	6,8%	121,7	5,1%
dont eau potable - protection des ressources	3,1	0,6%	7,6	0,3%
transport	161,9	33,7%	904,3	37,7%
dont poles intermodaux	1,9	0,4%	4,1	0,2%
dont projets ferroviaires	37	7,7%	107,2	4,5%
dont transport fluvial	0,7	0,1%	1,5	0,1%
dont exploitation du réseau TBC	24,4	5,1%	98	4,1%
dont extension phase 3 + tram train	97,4	20,2%	692,6	28,9%
voirie	121,4	25,2%	581,2	24,3%
dont aménagement de la voirie en faveur des transports	16,8	3,5%	54,1	2,3%
environnement	3,2	0,7%	6,5	0,3%
dont politique nature	2,2	0,5%	3,3	0,1%
dont lutte inondations	0,42	0,1%	2,4	0,1%
dont actions diverses plan climat	0,5	0,1%	0,8	0,03%

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2012
(Convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOULET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. SOUBIRAN et TOUZEAU ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010, MODIFIEE PAR DELIBERATION 2012/0249 DU 13 AVRIL 2012

Communication effectuée

VOIRIE

M. DAVID

**2012/11/ 1 BORDEAUX - Réaménagement de la Place Latule et de ses franges -
Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0772**

Dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 (fiche action n° 35), notre établissement envisage un réaménagement de la Place Latule et de ses franges sur la commune de Bordeaux.

En conséquence, il y a lieu d'ouvrir une concertation publique réglementaire.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2012/11/ 2 VILLENAVE D'ORNON - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clemenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte -
Déclaration de projet - Autorisation
Délib : 2012/0773**

L'objectif de cette opération vise, dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2012-2014, à améliorer la situation actuelle par le réaménagement de l'avenue Georges Clemenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte sur la commune de Villenave d'Ornon.

Par délibération n°2010/0553 en date du 24 septembre 2010, le Conseil de Communauté décidait de requérir de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique concernant ce projet.

A l'issue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, qui s'est déroulée du 07 mai au 08 juin 2012 inclus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique assorti de préconisations ne remettant pas en cause l'intérêt général du projet.

Il vous est demandé de vous prononcer, par une déclaration de projet, sur le caractère d'intérêt général de ce projet d'aménagement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2012/11/ 3 Ajustements novembre 2012 - Projets de voirie - Confirmation de décision de faire - Approbation
Délib : 2012/0774**

La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour 3 projets sur les communes de Bassens, de Bordeaux et du Taillan-Medoc dans le cadre des contrats de co-développement 2012-2014.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2012/11/ 4 SAINT AUBIN DE MEDOC - Requalification de la route de Germignan -
Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2012/0775**

Dans le cadre de la requalification de la route de Germignan, réalisée par la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre du contrat de co-développement 2012 - 2014 (fiche action n°1 - C023760001), la commune de Saint Aubin de Médoc qui réalise les travaux d'éclairage public a sollicité notre établissement public afin d'obtenir un fonds de concours, plafonné à 50% du coût réel HT des travaux hors subvention.

Le fonds de concours apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux est estimé à 42 043,37 €HT.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2012/11/ 5 BRUGES - Convention entre l'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux
relative à l'aménagement d'un giratoire allée de la Réserve - rue de Fieuzal,
en sortie de la zone de fret de Bruges - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0776**

Notre établissement public envisage la réalisation d'un giratoire au débouché de l'allée de la Réserve et de la rue de Fieuzal, en remplacement d'un carrefour à feux existant.

Ces travaux, bien que concernant essentiellement des aménagements sur des voies communautaires nécessitent l'adaptation et le raccordement de deux bretelles entrées/sorties de la rocade sur le giratoire, ainsi que la modification de l'éclairage public.

Ces travaux concernent pour partie le domaine public routier national. Ils nécessitent donc l'établissement d'une convention entre l'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2012/11/ 6 Bordeaux - Projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rue Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty - Bilan de la concertation - Dossier définitif - Approbation - Décision
Délib : 2012/0777**

Par délibération en date du 13 juillet 2012, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'ouvrir une phase de concertation publique sur le périmètre de l'îlot Dupaty. La concertation a été clôturée le 15 octobre 2012, il convient d'en tirer le bilan et de procéder à l'arrêt définitif du projet, avant d'entrer dans les phases de mise en oeuvre opérationnelle.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2012/11/ 7 BORDEAUX - Instauration d'une Participation pour Voirie et Réseaux - Projet d'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rues Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty - Autorisation d'exécuter les travaux. - Délib : 2012/0778

Dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 (fiche action n°20), notre établissement envisage l'aménagement d'une voie nouvelle reliant les rues Surson et Chantecrit sur la commune de Bordeaux.

Cette voie désenclavera le coeur de l'îlot Dupaty et permettra de développer de nouvelles constructibilités.

Cette opération sera cofinancée par le Fond d'Intérêt Communal et la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR).

Le coût prévisionnel pour la réalisation des travaux et de la voie est estimé à environ 2 300 000€ HT (valeur août 2012).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. BOBET

**2012/11/ 8 Etudes de faisabilité des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) - Participations financières des villes de Bordeaux et Mérignac à la réalisation d'études - Conventions de financement - Autorisation
Délib : 2012/0779**

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Ademe, "Zones d'Actions Prioritaires pour L'Air (ZAPA)" la Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé la réalisation d'études de diagnostic.

Afin de formaliser l'engagement des communes de Bordeaux et de Mérignac à co-financer ces études, il est proposé de signer, avec chacune d'elles, une convention fixant les modalités de versement de leurs subventions respectives.

Mmes MELLIER, TERRAZA, M. HURMIC, Mmes CURVALE et WALRYCK sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

M. BOBET

**2012/11/ 9 Artigues-Près-Bordeaux : aide à la création de la Maison Eco Citoyenne par rénovation et extension d'un bâtiment municipal existant - Fonds de concours - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0780**

A travers la fiche 19 du contrat de co-développement 2012-2014, signé entre la ville d'Artigues et la Cub, il a été prévu une aide à l'extension de la maison éco-citoyenne existante pour intégrer de nouvelles fonctionnalités.

Il est proposé au conseil de communauté de décider de soutenir ce projet prévoyant une rénovation et une extension d'un bâtiment municipal existant, pour abriter cette maison éco citoyenne.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. BOBET

**2012/11/ 10 Soutien à l'émergence et à l'animation d'Agendas 21 sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Convention. Décision. Autorisation
Délib : 2012/0781**

Il est demandé au Conseil de bien vouloir décider le maintien de la démarche de soutien aux Agendas 21 communaux.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. BOBET

**2012/11/ 11 Communauté Urbaine de Bordeaux - Elaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - Convention de coopération technique -
Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2012/0782**

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) définit les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées grâce aux cartes de bruit. Il revient aux communes d'élaborer ces PPBE.

La présente délibération a pour objet de proposer une coopération technique des services de La Cub aux communes intéressées, sous 2 conditions :

- elles doivent en faire la demande
- et avoir inscrit cette action au contrat de co-développement conclu pour la période 2012-2014 entre La Cub et la commune.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**CONSTRUIRE LA VILLE AU QUOTIDIEN
(OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT HORS
VILLE-CENTRE, QUALITÉ URBAINE)**

MME BOST

**2012/11/ 12 MERIGNAC - ZAC Centre Ville - CRAC 2011 - Approbation - Décision
Délib : 2012/0783**

L'aménagement de la ZAC Centre Ville de Mérignac, dont le dossier de création/réalisation a été approuvé par le Conseil de Communauté du 27 Octobre 2006, a été confié à Bordeaux Métropole Aménagement. Dans le cadre de cet aménagement ,il est prévu l'établissement d'un Compte Rendu d'Activité Comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et

permet d'actualiser le bilan actuel prévisionnel. Le bilan de la ZAC actualisé s'équilibre en recettes et en dépenses à 16,03M€ TTC.

Le bilan consolidé de l'opération traduit un investissement net de 7,63 M € TTC pour la CUB et 0,24 M € TTC pour la commune.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

**2012/11/ 13 Floirac - ZAC des Quais - Assistance au pilotage du projet urbain-
Autorisation
Délib : 2012/0784**

Le projet urbain de la ZAC des Quais à Floirac se caractérise par une multiplicité d'acteurs sur un même territoire (CUB, Ville, opérateurs, EPA) et par une simultanéité d'opérations (logements, commerces, grande salle de spectacle, futur Pont Jean-Jacques Bosc) dont le degré d'avancement se révèle variable.

Aussi, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en lien avec les services de la Mairie de Floirac, souhaite confier à un prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour assurer la coordination des services de la Communauté Urbaine et des maîtres d'ouvrages externes, afin d'animer et de maintenir une dynamique, pendant une durée de 4 ans.

Un appel d'offres a donc été mené à l'issue duquel la société Algoé a été désignée comme lauréat par la Commission d'Appel d'Offres du 17 octobre.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

**2012/11/ 14 SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Secteur Centre Ville - Instauration d'un
périmètre de prise en considération - Décisions - Autorisations
Délib : 2012/0785**

Le renforcement des contraintes liées au risque inondation nous amène aujourd'hui à réinterroger le projet de centre bourg initié en 2006. Sur la base de l'étude hydraulique réalisée par Artélia en septembre 2012, et qui intègre les nouveaux niveaux de référence en la matière, il est proposé d'inscrire un nouveau périmètre de prise en considération qui intègre ces nouvelles données.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2012/11/ 15 PESSAC - PAE Eco-quartier du Pontet - Ilots B, E et F (Eco-quartier l'Artigon) - Cession d'un terrain communautaire à ICADE - Décisions - Autorisations

Au nord du périmètre du PAE Eco quartier du Pontet, à Pessac, la Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire de 3 îlots d'une superficie d'environ 23 000 m² sur lesquels elle a lancé en 2009 une consultation d'opérateurs afin de réaliser un programme immobilier exemplaire d'environ 20 400 m² SHON de logements, 1200 m² SHON de bureaux et 400 m² SHON de service. La société ICADE a été retenue pour réaliser la partie accession du programme, Aquitanis ayant été désigné bailleur social sur cette opération. Ainsi, il convient de céder à la Société ICADE l'emprise du foncier correspondant à son programme au prix de 5 455 681 € TTC, dont une TVA sur marge de 787 808 €.

- AFFAIRE RETIRÉE -

MME BOST

2012/11/ 16 PESSAC - PAE Eco-quartier du Pontet - Ilots B et E (Eco-quartier l'Artigon) - Cession d'un terrain communautaire à AQUITANIS - Décisions - Autorisation

Au nord du périmètre du PAE Eco- quartier du Pontet, à Pessac, la Communauté Urbaine de Bordeaux est propriétaire de 3 îlots d'une superficie d'environ 23 000 m² sur lesquels elle a lancé en 2009 une consultation d'opérateurs afin de réaliser un programme immobilier exemplaire d'environ 20 400 m² SHON de logements, 1200 m² SHON de bureaux et 400 m² SHON de service. AQUITANIS a été désigné bailleur social sur cette opération, la société Icade ayant été retenue pour réaliser la partie accession du programme. Ainsi, il convient de céder à AQUITANIS l'emprise du foncier correspondant à son programme au prix de 878 564,94 € TTC, dont une TVA sur marge de 52 575,93 €.

- AFFAIRE RETIRÉE -

MME BOST

2012/11/ 17 BRUGES - ZAC Les Vergers du Tasta - CRAC 2011 - Approbation Délib : 2012/0786

Le budget annexe de la ZAC "les Vergers du Tasta" à Bruges a été instauré par délibération communautaire n°2003/0517 du 11 juillet 2003. Depuis lors, est présenté tous les ans, un compte rendu d'activités comptables qui assure une information régulière sur l'avancée de cette ZAC réalisée en régie par la CUB. Le bilan aménageur actualisé s'équilibre en recette et en dépenses à 55,3 M€ TTC. Il est en légère diminution par rapport au CRAC 2010 (-0,4%). Le bilan consolidé de l'opération traduit un investissement net de 9,2M€ TTC pour la CUB et de 8,4 M€ TTC pour la commune.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2012/11/ 18 Ambarès et Lagrave - ZAC Centre Ville " Ilot D - Cession d'un terrain communautaire à l'aménageur AQUITANIS - Décisions - Autorisation Délib : 2012/0787

Dans le cadre de la ZAC "centre ville" à Ambarès-et-Lagrave, la Communauté Urbaine de Bordeaux, a confié son aménagement à l'OPH AQUITANIS, lors de la séance du 23 Novembre 2007. La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite céder la parcelle BI 202p nommé ilot D1 de l'ilot D de la ZAC "centre ville" d'Ambarès, d'une superficie de 2 040 m² à l'aménageur AQUITANIS. Cet ilot D1 sera cédé à LOGEVIE pour la réalisation d'un projet intergénérationnel de 32 logements représentant une surface de plancher de 2129,80 m². Le montant de cette cession s'opère au prix de 44 766,17 € T.T.C. (dont 8,57 € de TVA sur marge).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

DÉCHETS (COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT)

M. CAZABONNE

2012/11/ 19 DSP pour le compostage collectif de déchets verts - Avenant n°3 à la convention d'exploitation non détachable - Autorisation Délib : 2012/0788

Le dispositif contractuel de la délégation du service public du compostage des déchets verts prévoyait la réalisation d'une plateforme de compostage pour le traitement de 50.000 tonnes déchets verts par an sur la commune de Saint Médard en Jalles, sur la parcelle AB 20. En raison de la présence d'habitations à proximité et de la réglementation, la réalisation de la plateforme sur cette seule parcelle est remise en cause. Cependant le dispositif contractuel prévoyait également la possibilité de réaliser la plateforme sur une partie de la parcelle voisine (AB 22).

Afin d'assurer la continuité du service public du compostage des déchets verts, et en raison d'un accord entre les parties pour la réalisation de ladite plateforme en deux phases, il est proposé de

conclure un avenant à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif en vue d'acter la réalisation de la plateforme en deux phases et d'entériner un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation de service public.

MM. HURMIC et MANGON sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et M. Mangon vote contre

M. CAZABONNE

**2012/11/ 20 Convention avec l'Etat concernant la sécurisation des déchetteries -
Autorisation de signature
Délib : 2012/0789**

Les seize déchetteries communautaires sont de plus en plus victimes d'actes de vandalisme qui font peser un risque sur les agents communautaires y exerçant leur activité professionnelle et sur les bâtiments.

Ces effractions constituent également un préjudice pour notre Etablissement en générant des coûts directs de gardiennage, de réparation et des coûts induits sur des pertes de recettes.

Des groupes de travail ont été organisés en mai et juin 2012, regroupant la Préfecture, les représentants des forces de l'ordre, le Conseil Général et les établissements gestionnaires de déchetteries de la Gironde.

Après les étapes de définition du diagnostic puis des axes stratégiques de sécurité et de prévention concernant les déchetteries du département, il convient désormais de franchir l'étape de la validation de la stratégie territoriale.

Pour cela, la Préfecture a transmis une proposition de convention sur le sujet, à valider par chaque établissement gestionnaire.

Cette convention est établie entre l'Etat représenté par M. Le Préfet de la Région Aquitaine et les Procureurs de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et Libourne, et les représentants des établissements gestionnaires de déchetteries de la Gironde.

Cette convention a pour objectif de conjuguer les efforts des différents acteurs afin de lutter plus efficacement contre les effractions commises à l'encontre des déchetteries.

La convention sera conclue pour une période de un an et renouvelée par tacite reconduction chaque année.

Il convient d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Président à signer ce document.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

2012/11/ 21 Marchés Publics - Vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage communautaire - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature
Délib : 2012/0790

Le marché n° M1107065U arrive à échéance le 25 mai 2013.

Afin de procéder au renouvellement de ce marché pour la partie vente, une consultation prenant la forme d'un appel d'offres ouvert doit être lancée.

Cet appel d'offres prendra la forme d'un marché à bons de commande avec fixation d'un seuil maximum.

Le marché sera conclu pour une durée totale de 1 an renouvelable 3 fois sur la base de prix unitaires révisables mensuellement.

L'opération est estimée à 9 350 000 € uros HT maximum en recettes pour la totalité du marché. La mise en concurrence sera en conséquence lancée au niveau européen.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

TRANSPORTS DE DEMAIN
(DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TCSP)

M. CHAUSSET

2012/11/ 22 Marchés Publics - Tramway 3ème phase - APS301 - Système d'alimentation par le sol Mérignac et dépôt La Jallère - Marché négocié sans mise en concurrence préalable - Autorisation de signer
Délib : 2012/0791

Dans le cadre du projet d'extension des lignes (phase III) de son tramway, la CUB souhaite doter les nouvelles extensions d'un système non conventionnel d'alimentation des rames qui préservera un environnement architectural dégagé dans les lieux suivants :

- sur la ligne A - Mérignac : sur l'inter station Mérignac Centre / Pin Galant ;
- sur la ligne C - Bordeaux Lac : sur la voie d'essais du dépôt La Jallère.

Au cours de la phase I, la société Innorail a développé un système d'alimentation par le sol (APS) permettant de répondre à ce besoin. Les développements effectués par la société Innorail pour réaliser le système APS sont soumis à la législation protégeant les inventions, dont les droits sont détenus par la société Alstom, qui a racheté en 2009 cette société.

La consultation a été lancée auprès de Alstom par voie de marché négocié sans mise en concurrence préalable, pour des raisons techniques et tenant à la protection de droits d'exclusivité (art 144-II-3 du Code des marchés publics).

Le dossier de consultation a été rédigé par le maître d'œuvre Tisya (groupement Systra), titulaire du lot "études générales transversales - systèmes".

Le marché est un marché ordinaire. Il n'est prévu ni de découpage en tranche, ni de découpage en lot. Le coût total du marché est ainsi estimé au maximum à 1 977 355,67 Euros HT, soit 2 364 917,38 € TTC. Par sa décision du 14/11/2012, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société ALSTOM, pour un montant de 2 540 636,19 € HT soit 3 038 600,89 € TTC.

L'autorisation du Conseil est recherchée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CHAUSSET

**2012/11/ 23 Marchés Publics - Mise en place de Terminus Partiels sur le réseau tramway existant - Marché dit APS 304 - Travaux de mise en place des équipements fixes - du système d'alimentation par le sol (A.P.S.) au terminus partiel de la ligne B - à Quinconces sur une voie d'évitement - Marché de travaux - Marché négocié sans mise en concurrence préalable - Autorisation de signature
Délib : 2012/0792**

Dans le cadre de la mise en place de terminus partiels sur le réseau existant de tramway de l'agglomération bordelaise la CUB souhaite doter le terminus partiel de Quinconces Ligne B d'un système non conventionnel d'alimentation des rames qui préservera un environnement architectural dégagé.

En phase I du tramway, pour répondre à ce besoin, la CUB a adopté le système d'alimentation par le sol (APS) développé par la société Innorail. Ce système APS est protégé par la législation protégeant les inventions, dont les droits sont détenus par la société Alstom, qui a racheté en 2009 la société Innorail. Le système qui sera installé au niveau du terminus de Quinconces (quais) de la ligne B doit être compatible avec les matériels roulants (rames) qui voyagent sur le réseau. Ces rames sont toutes équipées de la composante embarquée du système APS de Alstom. Alstom est le seul opérateur économique à pouvoir fournir à la CUB un système compatible avec les matériels roulants, puisque tout système compatible tomberait sous les revendications des brevets que détient cette société. Pour répondre à son besoin, la CUB est donc contrainte d'installer sur le terminus partiel le système APS de Alstom. La consultation sera lancée auprès de Alstom par voie de marché négocié sans mise en concurrence préalable, pour des raisons techniques et tenant à la protection de droits d'exclusivité (art 144-II-3 du code des

marchés publics). Le dossier de consultation a été rédigé par le groupement Systra/Coteba/Ingerop/Eccta/BLP/Signes, maître d'œuvre désigné pour l'opération terminus partiels. Il n'est prévu ni de découpage en tranche, ni de découpage en lot. Le montant du marché est estimé à 675 341,00 € HT, soit 807 707,83 € TTC. Par sa décision du 14/11/2012, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société ALSTOM, pour un montant de 409 723,40 € HT soit 490 029,19 € TTC. L'autorisation du Conseil est recherchée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CHAUSSET

**2012/11/ 24 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - Ligne C Bordeaux-Lac - Accès au centre de maintenance - - Ouvrage de franchissement de la Jallère (OA 302) - Appel d'offres ouvert - - Autorisation de signature
Délib : 2012/0793**

Dans le cadre de la réalisation de la 3ème phase du réseau de tramway de la CUB, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un ouvrage de franchissement de la Jallère à Bordeaux Lac afin de permettre l'accès au Centre de maintenance. La durée des travaux sera de 11 mois. Le projet a donné lieu à une procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 160 et 161 du code des marchés publics, notre établissement étant considéré comme entité adjudicatrice.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14/11/2012, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise BOUYGUES TP pour un montant de 1 780 314,90 € ht.

Le montant de la dépense est prévu au budget transports dans l'exercice 2013 et suivants, chapitre 23, compte 23800102, CRB KD00, programme TW30.

L'autorisation de signer le marché est ici recherchée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CHAUSSET

**2012/11/ 25 Marchés Publics - tramway 3ème phase - BIL302 - Système billettique de validation - Marché complémentaire - Attribution - Autorisation de signer
Délib : 2012/0794**

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6/11/2009 arrêté le projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce réseau étendu génère l'extension du système billettique de validation existant pour le réseau 2013. Cela nécessite la fourniture et l'installation de l'ensemble des différents équipements embarqués dans les 26 rames en cours d'acquisition, les équipements de validation des nouveaux Parcs Relais, les garages à vélos, les équipements de contrôle d'accès du centre de maintenance de la Jallère, le remplacement des unités de gestion billettique dans les 74 rames existantes. Le titulaire du marché de réalisation du système billettique du tramway de Bordeaux phase I et II, fonctionnant depuis 2003, est la société VIX TECHNOLOGY France. Cette société est l'auteur des logiciels développés pour

réaliser le système et elle en détient la propriété intellectuelle. Aussi la réalisation de l'extension du système existant sera confiée à cette société, car le changement de fournisseur obligerait la CUB à acquérir un matériel de technique différente entraînant une incompatibilité avec le matériel déjà acquis ou des difficultés techniques d'utilisation et d'entretien disproportionnées. Un projet de marché complémentaire, conformément à l'article 144.II.5° du CMP, rédigé par Systra, titulaire du marché "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système billettique pour les extensions du réseau de tramway", a été mis au point.

Par sa décision du 14/11/12, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à VIX TECHNOLOGY, pour un montant de 1 976 378€HT soit 2 363 748,09€TTC.
L'autorisation du Conseil est recherchée.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché, est mis à disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne, 6ème étage.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CHAUSSET

**2012/11/ 26 Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - Consultation STR TTM - réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux - jusqu'à la gare de Blanquefort - - Travaux de ligne aérienne de contact et caténaire - Lot 2 - - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
Délib : 2012/0795**

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009 arrêté le projet du tram-train du médoc. L'objet du présent marché dit "STR TTM" concerne les travaux relatifs à la réalisation d'une ligne tram-train sur environ 7.1 Km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort; Il comprend les travaux de réalisation d'infrastructures de voies ferrées et de lignes aériennes de contact (LAC) et caténaire pour le Tram-train du Médoc. A cet effet, le maître d'œuvre (groupement Tisya) a mis au point un dossier de consultation, pour le lancement d'un appel d'offres ouvert. Ci-après : le marché est fractionné suivant les dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics en 2 lots définis : Lot 1- Voie Ferrée, Lot 2- LAC et Caténaire. Chaque lot donnera lieu à un marché séparé après notification. L'opération est estimée à 26.628.025,24 € HT. Pour le lot n°1 le montant de la dépense est estimé à 23.837.205,00 € HT pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification du marché. La présente délibération a pour objet le lot n°2, pour lequel le montant de la dépense est estimé à 2 790 820,24 € HT pour une durée de 27 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15 juin 2012.

A la date limite de remise des offres prévue par le dossier de consultation, 4 candidats ont remis une offre. Par sa décision du 14/11/2012, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché lot n°2 à l'opérateur économique TSO-SFERIS, qui a présenté l'offre économiquement la

plus avantageuse au regard du règlement de la consultation pour un montant de 2 390 503,01 € HT soit 2 859 041,60 € TTC. Le financement est à imputer au budget annexe transports Chapitre 23 compte 2380 0042, CRB KD00, programme TT30.

L'autorisation du Conseil sur cette affaire est recherchée.

M. MANGON est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

M. Mangon s'abstient

M. CHAUSSET

**2012/11/ 27 Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - Marché "VRD TTM" : - réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux - jusqu'à la gare de Blanquefort - Lot 2 : Travaux de stations - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature
Délib : 2012/0796**

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009 arrêté le projet du tram- train du Médoc. L'objet du présent marché dit VRD TTM concerne les travaux relatifs à la réalisation d'une ligne tram- train sur environ 7.1 Km depuis la station Cracovie située sur les allées de Boutaut à Bordeaux, jusqu'à la gare de Blanquefort ainsi que tous les aménagements structurels périphériques requis (voiries, parc relais etc...). A cet effet, le maître d'œuvre (groupement Tisya) a mis au point un dossier de consultation, pour le lancement d'un appel d'offres ouvert. Le marché est fractionné suivant les dispositions de l'article 10 du Code des Marchés Publics en 2 lots définis ci après :

Lot 1- travaux d'infrastructures.

Lot 2- travaux de stations.

Chaque lot donnera lieu à un marché séparé après notification.

L'opération est estimée à 7 580 000 € HT, soit 9 065 680 € TTC.

La présente délibération vise le lot n°2, pour lequel le montant de la dépense est estimé à 2 580 000 € HT pour une durée de 26 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 07 juin 2012.

A la date limite de remise des offres prévue par le dossier de consultation, 2 candidats ont remis une offre.

Par sa décision du 14/11/2012, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot n°2 du marché au groupement FAYAT TP/BTPS Atlantique, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du règlement de la consultation pour un montant de 2 068 391,57 € HT soit 2 473 796,32 € TTC.

Le financement est à imputer au budget annexe transports Chapitre 23 compte 2380 0082, CRB KD00, programme TT30.

M. MANGON est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

M. Mangon s'abstient

M. CHAUSSET

2012/11/ 28 Marchés Publics - Ensemble du Réseau de tramway - - Accord cadre de Maîtrise d'œuvre - Appel d'offres - Autorisation de lancement - Désignation - Délib : 2012/0797

Le projet de marché concerne des missions de maîtrise d'œuvre en matière d'infrastructures et de systèmes, en phase de conception et en phase de réalisation. Il doit répondre au besoin de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations ponctuelles d'aménagement diverses visant à modifier, ou améliorer, le réseau et les infrastructures satellites du tramway existant de la Communauté Urbaine de Bordeaux, gérés par le délégataire du service public de transport. Le périmètre d'intervention couvre en premier lieu le réseau existant du tramway phases 1 et 2. En second lieu, au terme de la réalisation de la troisième phase, le marché pourra répondre aux besoins de prestations de maîtrise d'œuvre générés par certains travaux de fin calage d'aménagement visant à améliorer l'insertion et les interférences du réseau de la phase 3. Aussi, le périmètre d'intervention du titulaire comprend également l'extension du réseau de la phase 3, les services partiels et le tram-train du Médoc.

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 ans à compter de la date de réception de la notification par les titulaires. Le montant des dépenses est estimé sur la durée globale de l'accord cadre (4 ans) à 575 500,00 € ht.

Il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert. L'accord cadre sera passé sans montant minimum ni maximum, avec un maximum de trois titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet d'accord cadre est mis à disposition des conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique - 6ème étage.

Le financement de l'accord cadre et des marchés subséquent est assurée par le Budget Transports, Exercice 2013 et suivants, chapitre 20 - compte 20310001 - CRB KD00 - Programme TBB02, clé : KD 000 00003.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

désignation effectuée

**PLAN CLIMAT, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE,
HQE, CONCERTATION ET RÉSEAUX DE
CHALEUR ET DE FROID**

MME CURVALE

**2012/11/ 29 Bordeaux Euratlantique - Projet de réseau de chaleur alimenté par l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bègles - Désignation des représentants de la CUB à la CAO du groupement de commande constitué entre l'EPA Euratlantique et la CUB pour la réalisation d'un marché de maîtrise d'œuvre
Délib : 2012/0798**

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National de Bordeaux Euratlantique, le conseil communautaire, a décidé, par une délibération n° 2012/0735 en date du 26 octobre 2012, de réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté par l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bègles, de constituer un groupement de commande avec l'Etablissement Public Administratif Bordeaux Euratlantique et d'autoriser le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commande.

En vue de permettre une conclusion rapide de ce marché de maîtrise d'oeuvre, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la Commission d'Appel d'Offres.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

désignation effectuée

**GRANDS PROJETS URBAINS (ARC DE
DÉVELOPPEMENT DE PART ET D'AUTRE
DU FLEUVE, PLAINE RIVE DROITE)**

M. DUCHENE

**2012/11/ 30 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Echanges fonciers avec la société Bouygues Immobilier - Ilot B0 - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0799**

Il s'agit d'une part, de céder une surface de terrain de 847 m² sur la rue des Etrangers et la rue de Gironde à la société Bouygues Immobilier pour la réalisation d'un projet immobilier au prix de

169 400,00 € ; et d'autre part, d'acquérir une surface de 408 m², propriété de la société Bouygues Immobilier, destinée à la réalisation des espaces publics programmés sur l'îlot B0 du PAE des Bassins à flot pour un montant de 163 200,00 €.

M. RESPAUD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Les élus socialistes bordelais
s'abstiennent**

M. DUCHENE

**2012/11/ 31 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Echanges fonciers avec la société Kaufman and Broad - Ilot B6 - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0800**

Il s'agit d'une part de céder une surface de terrain de 267 m² à l'angle du cours Henri Brunet et du quai Hubert Prom à la société Kaufman and Broad pour la réalisation d'un projet immobilier au prix de 53 400,00 € ; et d'autre part d'acquérir une surface de 473 m² issue d'une parcelle pour laquelle la société Kaufman and Broad a obtenu une promesse de vente, destinée à la réalisation des espaces publics programmés sur l'îlot B6 du PAE des Bassins à flot, au prix de 30 600,00 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

**2012/11/ 32 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Cession de terrain de 1114 m² - Ilot B9 - sur le cours Henri Brunet à la SA d'HLM Domofrance - Annulation -
Décision - Autorisation
Délib : 2012/0801**

Il s'agit de céder une surface de 1114 m² au droit de la parcelle SD1 sur le Cours Henri Brunet à la SA d'HLM Domofrance au prix de 226 840,00 € en lieu et place des 1212 m² prévus dans la délibération n° 2011/0396 du 27 mai 2011. Cette cession s'inscrit dans un dispositif d'échange où Domofrance doit également céder des terrains de valeur équivalente à la CUB pour la réalisation de voies nouvelles sur le périmètre du PAE des Bassins à flot.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

2012/11/ 33 Numéro non attribué

M. DUCHENE

**2012/11/ 34 Mise en place d'une taxe d'aménagement à taux majoré sur le secteur
Bordeaux Brazza - Décisions
Délib : 2012/0802**

Le 25 novembre 2011 la communauté urbaine de bordeaux délibérait pour instaurer la taxe d'aménagement sur le territoire communautaire, pour fixer le taux de droit commun à 2,6%, pour déterminer les exonérations facultatives applicables et organiser le reversement partiel de cette taxe aux communes.

Cette délibération prévoyait également le principe d'instauration de taux majorés sur des secteurs de projet nécessitant la réalisation de travaux substantiels de voirie, de réseaux ou d'équipements publics généraux rendus nécessaires en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées sur le secteur considéré.

La présente délibération a pour objectif l'instauration d'un taux majoré de 20% de taxe d'aménagement sur le secteur de Bordeaux Brazza.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUCHENE

**2012/11/ 35 Bordeaux ZAC "Coeur de Bastide" - CRAC 2011 - Approbation - Décision
Délib : 2012/0803**

L'aménagement de la ZAC "Coeur de Bastide" à Bordeaux, dont le dossier de réalisation a été approuvé par délibération n°99/509 en date du 28 mai 1999, a été confié à Bordeaux Métropole Aménagement. En application de la délibération cadre n°2007/0451 du 22 juin 2007, il est présenté le compte rendu d'activité comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan annuel prévisionnel.

Le bilan de la ZAC est arrêté à 50,39 M€ TTC, en légère hausse de 5 088 € par rapport au CRAC de 2010, équipement scolaire compris.

L'effort net de la CUB et celui de la Ville de Bordeaux sont maintenus à leurs montants antérieurs soit respectivement à 39,59 M€ TTC et 12,06 M€ TTC.

Le Conseil de communauté est ici appelé à approuver le CRAC 2011.

MM. MAURIN et RESPAUD sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre et les élus
socialistes bordelais s'abstiennent**

M. DUCHENE

**2012/11/ 36 Bordeaux - ZAC Bastide Niel - Lancement de la concertation et modalités -
Décisions
Délib : 2012/0804**

Par délibération n°2009/0453 du 10 juillet 2009, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC Bastide Niel à Bordeaux. Le projet initial prévoyait la réalisation de 280.000 à 300.000 m² SHON a minima, composé de 55 à 60 % de logements, de 15 à 20 % de bureaux, de 10 à 15 % de commerces et services, de 8 à 10 % d'équipements de proximité et d'équipements publics d'agglomération, et de 1 à 5 % d'artisanat et de production.

Depuis, le projet urbain élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine MVRDV a permis d'affiner les objectifs d'agglomération et communaux sur ce site. La CUB et la Ville ont notamment affirmé leur volonté partagée de promouvoir la réalisation d'un véritable quartier de centre-ville, alliant densité urbaine forte et ville intime préservée. De ce fait, le programme de construction prévoit aujourd'hui la réalisation de 395.000 m² SHON, dont 67 % de logements, 8 % de bureaux, 6 % de commerces, 16 % d'équipements publics et privés, et 4 % d'artisanat.

En application de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, et au regard de l'évolution significative du programme global de construction l'ouverture d'une nouvelle concertation est rendue nécessaire.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET
AIRES DE GRANDS PASSAGE**

MME FAYET

**2012/11/ 37 ADV 33 - Subvention de fonctionnement 2012 - Convention Cub / Adav -
Décision - Autorisation
Délib : 2012/0805**

Le présent rapport a pour but d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADAV33 pour 2012 ci après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de 61 754 euros.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME FAYET

**2012/11/ 38 ADIL 33 - Programme Local de l'Habitat - Convention d'Objectifs CUB/ADIL - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux - pour l'année 2012 - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0806**

Le présent rapport a pour but d'autoriser le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADIL 33 pour l'année 2012 ci-après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de 114 000 euros.

Mme NOEL est intervenue sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Mme Lacuey ne prend pas part au vote

**SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET DÉVELOPPER
L'EMPLOI (PROJETS ÉCONOMIQUES, SIM
ET RAYONNEMENT)**

M. FLORIAN

2012/11/ 39 Bordeaux - Quartier du Lac - Cession d'un terrain communautaire d'une surface de 17 000 m² à la Chambre de Métiers de l'Artisanat de la Gironde - Décisions

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde qui souhaite acquérir un terrain d'environ 17 000m² situé à Bordeaux.
Cette vente s'effectuera au prix de 882 648 € TTC, dont 144 648 € de TVA,

- AFFAIRE RETIRÉE -

M. FLORIAN

**2012/11/ 40 CDPEA : Association Construction Durable et Performance Énergétique en Aquitaine - Programme d'actions 2012 - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0807**

L'association Construction Durable et Performance énergétique (CDPEA) fondée en avril 2006 par la CCIB et les professionnels de la construction (Capeb, Chambre des Métiers de la Gironde, Fédération Française du Bâtiment, ordre des architectes) a pour objet l'information et la veille technologique, juridique et réglementaire dans le domaine de la performance énergétique. En

outre, elle réalise des missions de partage d'expériences (Forum Internet, visite de sites démonstrateurs, conférences et groupes de travail), d'accompagnement de projets innovants, ainsi que la sensibilisation des décideurs et des professionnels.

Pour l'année 2012, la CDPEA propose de reconduire son programme d'animations interprofessionnelles des filières locales de la construction durable, de l'éco construction et de la performance énergétique des bâtiments qui se traduira par des rencontres et des conférences.

Une intervention de la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour l'association CDPEA à hauteur de 40 000 euros H.T. Cette demande est identique à celle de 2011.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FLORIAN

**2012/11/ 41 Objectif Aquitaine - Organisation du Sommet Economique du Grand Sud les 5 et 6 décembre 2012 à Bordeaux - Subvention - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0808**

Après le succès de la 1ère édition du Sommet économique du Grand Sud à Toulouse le 3 novembre 2011 organisé par France Economie Régions et GIE(regroupement de Objectif Aquitaine, Objectifs News et Objectif Languedoc Roussillon), experts, cadres dirigeants, décideurs, leaders d'opinion, managers de la vie économique, personnalités institutionnelles et politiques se réuniront à Bordeaux les 5 et 6 décembre prochains afin de débattre des enjeux du développement économique du Grand Sud que sont les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon. Au cours de ces journées qui se dérouleront au Palais des congrès de Bordeaux Lac et dans le hall du palais de la Bourse à Bordeaux, les ateliers organisés dans un esprit d'échanges et de débats porteront, cette année, sur le thème des 4 E: Education, Emploi, Energies & e- business, et Europe des infrastructures.

Pour cette manifestation, Objectif Aquitaine a sollicité la participation de la Communauté Urbaine par une subvention à hauteur de 25 000 € (identique à la participation de Toulouse Métropole en 2011) pour un montant de dépenses subventionnables T.T.C de 240 000 €.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

2012/11/ 42 Bordeaux - Projet de construction du Centre Culturel et Touristique du Vin - Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 - Convention - Décision - Autorisation

Par délibération n°2011/0361 du 27 mai 2011, le Conseil de Communauté a confirmé la participation de la Communauté Urbaine à l'aménagement d'un Centre Culturel et Touristique du Vin par une subvention d'investissement de 6 000 000 € envers la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage (budget prévisionnel d'investissement de 55 200 000 € H.T).

Sur ce montant, il a été décidé qu'une enveloppe de 420 000 € serait dédiée au fonctionnement de l'association, réduisant ainsi la subvention d'équipement communautaire à 5 580 000 €.

Toutefois, dans le cadre du contrat de co-développement 2012-2014 (FA n°0031) passé entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine, la subvention d'investissement initialement arrêtée à 6 000 000 € est réévaluée à 9 000 000 € en fonction du projet architectural retenu par le jury de concours du 9 mai 2011 (budget prévisionnel d'investissement évalué à 63 000 000 € H.T.).

La Ville de Bordeaux souhaitant engager les premiers travaux vers la fin de l'année 2012, et ceux-ci devant se dérouler de 2012 à 2015, elle a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention d'investissement de 8 500 000 € sur un montant de dépenses subventionnables de 62 924 592 € H.T. Il est convenu que le règlement de ce montant sera effectué de 2012 à 2015 selon l'échéancier des travaux fourni par la ville de Bordeaux.

MM. JUPPE, FLORIAN et GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.

- AFFAIRE RETIRÉE -

M. FLORIAN

**2012/11/ 43 Association " Passage à l'Art " - Programme d'actions 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0809**

Propriétaire du domaine Château Brignon depuis 2008, la commune de Carbon Blanc a souhaité réaliser des travaux de réhabilitation et d'extension afin de développer à l'échelle de l'agglomération un Pôle structurant consacré à la Bande Dessinée.

Dans le cadre de la démarche de co-développement 2009-2011, une subvention d'équipement d'un montant de 334 448 € HT a été votée par le Conseil de Communauté afin de participer à la réalisation des travaux du site. Le montant subventionnable du projet s'élève à 1 541 740 € HT.

Afin de promouvoir la création de la bande dessinée, sa diffusion et d'accueillir des expositions, des manifestations et ateliers destinés à des publics divers (scolaires, professionnels, et adultes) sur le site " Château Brignon - appellation bande dessinée ", un conventionnement a été passé entre la commune de Carbon Blanc et l'association " Passage à l'Art ".

Pour participer au soutien du projet d'animation du Pôle Bande Dessinée par l'association " Passage à l'art ", une subvention a été inscrite dans les contrats de co-développement 2012 - 2014 de Carbon Blanc pour un montant total de 65 100 € TTC. Le montant alloué en 2012, qui s'élève à 12 000 € TTC, tient compte de l'évolution progressive du programme d'actions mis en place par cette structure.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FLORIAN

**2012/11/ 44 Convention cadre de Partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux 2012-2014 -
Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0810**

La convention cadre de partenariat 2012-2014 entre la CUB et la CCI de Bordeaux permettra de développer des objectifs communs en termes de développement économique, d'emploi et de valorisation du territoire. La CUB et la CCIB sont deux acteurs majeurs du développement du territoire, aussi elles se proposent de concourir ensemble à la dynamique territoriale et à la construction d'une stratégie économique, à travers la mise en oeuvre d'objectifs généraux. Ces objectifs généraux se déclineront pour chacun en actions concrètes avec des conventions spécifiques à intervenir. La convention cadre aborde ainsi les problématiques liées aux filières, à la formation et l'apprentissage, aux entreprises et, au rayonnement et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'aux mobilités.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Mme Walryck ne prend pas part au vote et le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

FINANCES

M. FREYGEFOND

**2012/11/ 45 Exercice 2012 - Décision Modificative n° 13 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption
Délib : 2012/0811**

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à quelques inscriptions nouvelles au sein de la présente décision

modificative n°13, qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'équilibre en recettes et dépenses à 12.368.404,63 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2012/11/ 46 Communauté Urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le budget primitif 2013 - Débat.
Délib : 2012/0812**

MM. GALAN, BOBET, JUPPE, CHAUSSET, MILLET, SOLARI, TURON, ANZIANI, ROUVEYRE, FLORIAN, GUICHARD, Mme BOST et M. HURMIC sont intervenus sur ce dossier.

- DÉBAT EFFECTUÉ -

M. FREYGEFOND

**2012/11/ 47 LORMONT - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 124 logements collectifs locatifs, lotissement La Ramade, lot 5, éco-quartier Les Akènes, bâtiments C, D et E - Emprunts principaux de 2.490.856 € et 11.030.905 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2012/0813**

La Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 2.490.856 € et 11.030.905 €, du type PLUS, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 124 logements collectifs locatifs, lotissement La Ramade, lot 5, éco-quartier Les Akènes, bâtiments C, D et E, à Lormont. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2012/11/ 48 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 31 logements collectifs locatifs, ZAC du Centre Ville, îlot 3, rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc - Emprunts principaux de 703.389 € et 3.611.649 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2012/0814**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 703.389 € et 3.611.649 €, du type

PLUS, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 31 logements collectifs locatifs, ZAC du Centre Ville, îlot 3, rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc à Mérignac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2012/11/ 49 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 8 logements collectifs locatifs, ZAC du Centre Ville, îlot 3, rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc - Emprunts principaux de 142.267 € et 827.477 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2012/0815**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 142.267 € et 827.477 €, du type PLAI, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 8 logements collectifs locatifs, ZAC du Centre Ville, îlot 3, rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc à Mérignac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2012/11/ 50 Régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) - Attributions de compensation pour l'exercice 2013 - Décision
Délib : 2012/0816**

Par délibération n° 2000-662 du 13 juillet 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'appliquer à compter du 1er janvier 2001, le régime de Taxe Professionnelle Unique (TPU) prévu par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Afin de garantir aux communes, mais aussi à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la conservation des produits fiscaux perçus au titre de l'année précédant le passage en TPU (à savoir l'année 2000 pour la Communauté Urbaine), la loi a prévu la mise en place d'attributions de compensation à verser ou à percevoir des communes.

Ce régime de TPU, qui est devenu à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) avec la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de Finances pour 2010, poursuit le dispositif des attributions de compensation.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

2012/11/ 51 Activité Parcs de Stationnement - Remise à la Régie PARCUB de travaux de ré aménagement du parc Saint Jean à Bordeaux et transfert des sources de financement associées - Décision - Autorisation Délib : 2012/0817

Lors de sa séance du 5 avril 2004, le Conseil de Communauté a décidé de créer une régie personnalisée, dénommée PARCUB, pour l'exploitation de parcs publics de stationnement et de lui remettre comptablement en affectation le 17 décembre 2004, pour une valeur nette comptable de 94.216.053.03 euros les biens considérés.

Depuis, plusieurs remises complémentaires de patrimoine au profit de la Régie PARCUB sont intervenues au cours des exercices 2005 et suivant et ce jusqu'en 2011. En sens inverse, la Régie a été amenée à remettre à la Communauté des biens qui avaient perdu leur vocation de parc de stationnement et dont elle n'avait plus l'utilité.

Concomitamment à ces remises de biens, la Communauté a transféré à la Régie les subventions d'équipement et les produits des amendes de police versées à notre Établissement pour financer certains investissements réalisés sur les parcs de stationnement affectés à la Régie.

A l'occasion de la réalisation du pôle intermodal Saint Jean à Bordeaux, notre Établissement a été amené à réaménager le parc de stationnement sous terrain de la gare.

Ainsi, il convient de remettre à PARCUB, dans le respect des dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Publiques et les instructions budgétaires et comptables, les travaux de réaménagement du parc de stationnement Saint Jean à Bordeaux, pour un montant total de travaux hors taxe de 6 469 860,83 €, et transférer à la régie les sources de financement affectées à ces travaux à hauteur des montants reçus à ce jour, soit 6 133 186,66 €, étant précisé que sera également transféré à la Régie PARCUB le solde des subventions restant à percevoir par la CUB à l'issue de la production du décompte définitif du marché principal.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

RESSOURCES HUMAINES

M. GAÜZERE

2012/11/ 52 Politique d'action sociale : convention triennale du Comité des Oeuvres Sociales de la Communauté Urbaine de Bordeaux - période 2012-2013-2014 - Décision - Délib : 2012/0818

La présente délibération traite de la convention triennale pour la période 2012-2014; elle fixe les

objectifs et les relations entre la CUB et le COS durant cette période.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. GAÜZERE

**2012/11/ 53 Mise en oeuvre de l'indemnité de départ volontaire - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0819**

Le décret 2009-1594 du 18 décembre 2009 a institué le principe d'une indemnité de départ volontaire dans la Fonction Publique Territoriale pouvant être octroyée pour des motifs précis parmi lesquels figure la restructuration de service.

Dans la continuité de la mise en place de la nouvelle organisation des services communautaires et dans la mesure où cette indemnité peut s'avérer une réponse à une situation donnée, il est proposé sa mise en œuvre.

Le bénéfice de cette indemnité serait ouvert aux agents relevant de l'ensemble des cadres d'emplois et ce, pour une durée limitée.

Les conditions financières d'attribution reposent notamment sur une modulation du montant de cette indemnité en fonction de l'ancienneté dans l'administration de l'agent.

Mme ISTE est intervenue sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MOYENS
GÉNÉRAUX ET CIMETIÈRES
INTERCOMMUNAUX**

MME ISTE

**2012/11/ 54 Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest (S.P.A.).
Refuge pour les animaux - subvention de fonctionnement de la Communauté
urbaine de Bordeaux pour 2012 - Décision - Autorisation.
Délib : 2012/0820**

Depuis 1994, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à soutenir financièrement l'action de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest, association reconnue d'utilité publique, implantée à Beutre-Mérignac afin de lui permettre d'assurer, dans des

conditions satisfaisantes, le fonctionnement quotidien de ses installations de refuge pour animaux.

Il est proposé de renouveler cette participation pour l'exercice 2012 sur demande de la Société Protectrice des Animaux.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

MME ISTE

2012/11/ 55 Marchés Publics -Transfert de mobiliers, équipements de bureaux et autres déménagements sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation Délib : 2012/0821

Dans le cadre de ses missions, la Direction Bâtiments et Moyens est chargée du transfert de mobiliers, équipements de bureaux et autres déménagements sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le marché précédent arrive à échéance le 16 juillet 2013. Il s'avère donc nécessaire de lancer une nouvelle mise en concurrence pour assurer ces déménagements.

Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME ISTE

2012/11/ 56 Marchés Publics- Restructuration de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux. - Contrôle technique - Appel d'offres ouvert - Avenant n° 1 Délib : 2012/0822

Dans le contexte de la réalisation d'une phase délicate de travaux de déconstruction de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux et afin de sécuriser cette phase transitoire précédant la reconstruction il s'avère indispensable de réaliser la vérification technique relative aux travaux de déconstruction de l'Hôtel de la Communauté Urbaine, cette mission ne faisant pas partie du marché initial. Les parties déconstruites (voiles, poutres et planchers) se situent entre le niveau R-2 et le niveau 0 de la future entrée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**MÉTROPOLE VERTE (ESPACES
NATURELS, CEINTURE VERTE.)**

M. LAMAISSON

**2012/11/ 57 Ambarès et Lagrave - Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès" - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2012/0823**

La commune d'Ambarès et Lagrave, opératrice du projet relatif au site Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès", est chargée d'en réaliser le Document d'Objectifs (DOCOB). Ce projet s'inscrit dans le cadre des politiques européenne et nationale en la matière ; Il est conforme aux objectifs d'agglomération qui fondent les contrats de co-développement. Il fait l'objet d'une action (fiche n° 8) dans le contrat de co-développement liant La Cub à la commune pour la période 2012-2014.

Le coût global de l'action est évalué à 34 680 €.

La commune d'Ambarès et Lagrave sollicite une subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux d'un montant de 3 468 €, soit 10 % du montant total de l'opération.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. LAMAISSON

**2012/11/ 58 Bordeaux - Aménagement paysager du Parc aux Angéliques - Phase 4 - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2012/0824**

Le secteur de Bordeaux Bastide est en phase de devenir un espace central d'agglomération. Le Plan Local d'Urbanisme a prévu la création d'un grand parc urbain sur l'ensemble des berges de la rive droite de la Garonne.

L'aménagement du Parc aux Angéliques fait l'objet d'un marché de travaux qui se découpe en une tranche ferme, suivie de 7 tranches conditionnelles.

La Communauté urbaine de Bordeaux a soutenu les trois premières phases d'aménagement du Parc aux Angéliques - Berges de Garonne, rive droite - dans le cadre des contrats de co-développement 2009-2011 liant la Cub à la ville de Bordeaux.

La Cub poursuit son soutien à la ville de Bordeaux avec la nouvelle génération de contrats de co-développement 2012-2014 (fiche action n° 107 "Parc aux Angéliques").

La ville de Bordeaux sollicite une participation financière de La Cub pour les tranches conditionnelles n° 2 et 7.

Le coût global de l'aménagement de la phase 4 du Parc aux Angéliques s'élève à 1 033 090,86 €. La ville de Bordeaux sollicite l'attribution d'un fonds de concours de La Cub pour la somme de 212 748,48 €, ce qui représente 20,50 % du montant total de cette opération.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. LAMAISSON

**2012/11/ 59 Bordeaux - Aménagement de 3 jardins partagés - Fonds de concours 2012 -
Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2012/0825**

La ville de Bordeaux propose la création de 3 jardins partagés sur les sites suivants :

- Cité Carreire (quartier Saint Augustin),
- Résidence pour Personnes Agées Buchou (quartier Bordeaux Sud),
- Rue Barreyre (quartier Bordeaux Maritime).

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Bordeaux dans la fiche action n° 108 "Jardins partagés".

Elle entre également dans le dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets Nature validé en Conseil de Communauté le 16 décembre 2011.

Le coût global de la création de ces 3 jardins est estimé à 47 295,12 €.

La ville de Bordeaux sollicite un fonds de concours de La Cub d'un montant de 23 647,56 €, ce qui représente 50 % de l'estimation globale.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. LAMAISSON

**2012/11/ 60 Pessac - Démarche jardins citoyens - Création de jardins citoyens au Pontet
: 1re tranche - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention -
Autorisation
Délib : 2012/0826**

La ville de Pessac se singularise par son territoire étendu en longueur, proposant un contraste entre son caractère urbain et rural. Depuis 10 ans, la commune a accentué la prise en compte, dans ses projets, de la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, notamment dans le PAE du Pontet.

En février 2011, la ville de Pessac, en lien avec ses habitants, a lancé un projet jardins à l'échelle de son territoire. Le projet est fondé sur la concertation et l'implication des futurs usagers, tant dans sa conception que pour le fonctionnement futur des jardins.

Le projet proposé porte sur un total de 56 parcelles cultivables, avec une première tranche de 20 parcelles dont la réalisation est actée et la mise en culture prévue au printemps 2013.

Il s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale 2012-2014 (CUCS), l'objectif étant en priorité de valoriser les cadres de vie des quartiers de Saige et de la Châtaigneraie-Arago ainsi que de répondre à des enjeux de mixité sociale.

Cette action figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville de Pessac dans la fiche action n° 50 "Démarche jardins citoyens".

Elle entre également dans le dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets Nature validé en Conseil de Communauté le 16 décembre 2011. Ce projet illustre les besoins en jardins partagés sur le territoire de La Cub, besoins que l'association Programme Autoproduction et Développement Social (PADES) analyse dans le cadre d'un diagnostic subventionné par La Cub par délibération n° 2012/0729 du 26 octobre 2012.

Le coût global de la création de la 1re tranche des jardins citoyens est estimé à 135 000 €.

La ville de Pessac sollicite un fonds de concours de La Cub d'un montant de 28 219,06 €, ce qui représente 20,90 % du coût global.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

GÉRER ET ANTICIPER LES DÉPLACEMENTS (STATIONNEMENT, PDU)

M. OLIVIER

2012/11/ 61 Régie PARCUB - Modification des statuts - Décision - Autorisation Délib : 2012/0827

Par délibération n°2010/0855 en date du 26 novembre 2010, le Conseil de Communauté a décidé de faire exercer, dans le cadre d'une gestion publique, son service public de la fourrière automobile par la régie communautaire PARCUB à compter du 1er janvier 2011. Ce transfert de gestion a nécessité de faire évoluer les statuts de la Régie PARCUB en y intégrant les clauses relatives à l'exercice de l'exploitation du service de la fourrière automobile communautaire.

En matière comptable s'agissant de 2 activités différentes les dispositions intégrées dans les statuts sont les suivantes:

Pour l'activité de gestion des parcs de stationnement, le directeur est l'ordonnateur de la régie et à ce titre, il prescrit l'exécution des recettes et des dépenses (article 15 des statuts). Pour

l'activité de gestion de la fourrière automobile, le président du Conseil d'Administration est l'ordonnateur de la régie et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses (article 16.1 des statuts). Dans le cadre d'observations provisoires formulées à l'attention de la Régie Parcup, la Chambre Régionale des Comptes a fait part du fait que la Régie Parcup devait être qualifiée «d'établissement public à double visage », mais que s'agissant d'un établissement unique il ne pouvait y avoir qu'un seul ordonnateur. En ce qui concerne la régie PARCUB, la gestion de la fourrière automobile peut être considérée comme l'activité annexe de cet établissement, la gestion des parcs de stationnement étant l'activité principale. De ce fait en vertu des dispositions précitées, l'ordonnateur unique de Parcup serait le directeur de la Régie. Les statuts joints à la présente délibération ont donc été modifiés en ce sens.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

DÉPLACEMENTS DOUX, MOBILITÉS ALTERNATIVES

M. ROSSIGNOL

**2012/11/ 62 Association Vélo Cité - Subvention de fonctionnement 2012 - Avenant à la convention 2011 - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0828**

Par délibération n° 2011/0674 du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2011, l'association Vélocité a été attributaire d'une subvention de 24 000 €. Une dépense de 16 500 €, initialement incluse au budget prévisionnel pour 2011, relevant de l'opération « 30 ans Vélocité », déjà financée en 2010, a été déduite du budget prévisionnel de 99 200 €, le faisant passer à 82 700 €.

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention allouée. Toutefois, le réajustement du budget pour 2011 entraîne la modification du calcul de la proratisation du solde de cette subvention.

Par ailleurs, la convention avec Vélocité, d'une durée de un an étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler le partenariat avec cette association de promotion et de défense du vélo.

La subvention, au titre de l'année 2012, s'élève à 24 000 € afin de consolider les actions de l'association en matière de promotion du vélo, de formation, d'éducation et d'accompagnement du changement modal.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

QUALITÉ DES RELATIONS AVEC LES USAGERS, USAGES NUMÉRIQUES ET AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

MME DE FRANCOIS

**2012/11/ 63 Expérimentation de services numériques - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0829**

La mission numérique de la Cub comprend un volet de développement de services. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place, au travers de l'opération « Pionniers », un espace d'expérimentation pour ces nouveaux services qui seront ensuite déployés largement et viendront enrichir l'accès au service public par les citoyens du territoire de l'agglomération.

M. BOBET est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

ACTIVITÉS AGRO-ALIMENTAIRES

M. SOUBIRAN

**2012/11/ 64 MIN de Bordeaux Brienne - Réhabilitation de la halle Centrale - Clôture de
l'opération - Quitus à la société BMA - Avenant n°2 à la convention de
gestion du 21 mars 2011 - Autorisations
Délib : 2012/0830**

Compte tenu des éléments remis par la société BMA, il est proposé de prononcer la clôture des comptes de l'opération de réhabilitation de la halle centrale du MIN et de donner quitus au maître d'ouvrage délégué. Par ailleurs un avenant doit être établi avec la Régie, afin d'intégrer le montant définitif du coût des travaux permettant le calcul des redevances versées par les concessionnaires à la Régie. Il est à noter que cette opération a obtenu des subventions de la Région et de l'Europe à hauteur de 43% ainsi qu'une prise en charge d'une partie des travaux par la CUB (33%).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

RENOUVELER LA VILLE (POLITIQUE DE LA VILLE) ET STRATÉGIE FONCIÈRE

M. TOUZEAU

**2012/11/ 65 CENON - Immeuble bâti situé 38 rue Pasteur, cadastré AR 289 et 351 -
Cession à la Commune - Décision
Délib : 2012/0831**

Cette affaire concerne la mise à disposition transitoire et la cession à la Commune de Cenon d'un immeuble bâti préempté à des fins communales en vue d'une affectation aux services municipaux. A la demande de la commune la cession de ce bien s'effectuerait au premier semestre 2013 dans l'optique de la mise à disposition du bâtiment au bénéfice des services de la DRFIP. Le prix de cession, correspondant au prix de revient de la mise en réserve foncière comprendrait le prix d'achat de 405 000 € majoré des frais d'acte s'élevant à 5 451,37€ soit un prix de revient total de 410 451,37€ à actualiser au taux actuel de 3,70%. France Domaine régulièrement consulté au préalable a validé les conditions de cette cession.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2012/11/ 66 BASSENS - Immeuble sis 12 rue Lucien Victor Meunier cadastré AL 17-18-19
- Mise à disposition et cession à la commune - Décision
Délib : 2012/0832**

Cette affaire concerne la mise à disposition transitoire et la cession à la commune de BASSENS d'un immeuble bâti préempté à des fins communales en vue de permettre d'améliorer la reconfiguration du Parc ROZIN.

La cession de ce bien qui s'effectuerait dans le délai maximum de quatre ans de la mise à disposition à la commune est proposée sur la base du prix de revient de la mise en réserve foncière comprenant le prix d'achat de 190 000 €, augmenté de la commission d'agence de 14 000 € et des frais d'acquisition non connus à ce jour, le tout restant à actualiser dans les conditions fixées annuellement par le Conseil Communautaire.

France Domaine régulièrement consulté au préalable a validé les conditions de cette cession.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2012/11/ 67 Opération de recomposition urbaine - Aménagement du coeur de Thouars -
Phase 2 - Avenant à la Convention ANRU
Délib : 2012/0833**

L'opération de recomposition urbaine du quartier de Thouars est entrée dans sa phase 2 qui

engage la Cub sur les aménagements relevant de sa maîtrise d'ouvrage. La signature par la Cub et ses partenaires de cet avenant est essentielle pour assurer la prorogation de la convention ANRU signée en 2008 et engager opérationnellement les travaux.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

**PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU (EAU ET ASSAINISSEMENT, SUIVI
DES CONTRATS)**

M. TURON

**2012/11/ 68 Préparation à la régie du service public de l'eau et de l'assainissement - 1ère phase de la construction du Système d'Information cible - Décision - Autorisation
Délib : 2012/0834**

Le Conseil de Communauté a délibéré le 8 juillet 2011 sur le principe d'une gestion en régie du service public de l'assainissement collectif, des eaux pluviales urbaines et du service public de l'eau potable à l'horizon 2018. Dans cette perspective, la maîtrise du Système d'Information est capitale.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le principe de constructions :

- d'un Système d'Information urbanisé, d'une part, pour les services d'eau et d'assainissement susceptible d'être mutualisé avec d'autres services publics de compétence communautaire,
- d'une salle blanche informatique, d'autre part, pour assurer un secours mutuel avec la salle blanche de l'Hôtel communautaire et permettre l'hébergement du Système d'Information eau et assainissement ainsi que du Système d'Information d'autres services publics communautaires.

L'objet de ce présent rapport est donc d'émettre un avis sur les principes de constructions, mais également d'autoriser le recrutement de 2 cadres A au sein de la direction des Systèmes d'Information pour la mise en œuvre des constructions du SI et l'exploitation de la salle blanche.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Communauté d'Avenir s'abstient

M. TURON

2012/11/ 69 Territoire Communautaire - Sollicitation d'aide de l'Agence Adour Garonne pour les marchés subséquents commandés dans le cadre des marchés publics - Décision - Autorisation - Délib : 2012/0835

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Eau, la délibération du conseil de communauté n°2011/0952 du 16 décembre 2011 a matérialisé le lancement d'un programme d'action ambitieux, comprenant notamment la refonte des Schémas Directeurs d'Assainissement et d'alimentation en eau potable.

Pour atteindre les objectifs partagés avec l'Agence de l'eau, il est nécessaire de lancer des études de natures diverses et dont la spécificité requiert de faire appel à des bureaux d'études. A cet effet, les marchés publics lancés par les délibérations du 13 juillet et du 28 septembre indiqués ci-dessus seront utilisés pour commander ces études.

Aussi, l'objet de la présente délibération est d'autoriser M. le président de la Communauté urbaine de Bordeaux à solliciter des aides de l'agence de l'eau pour les études commandées dans le cadre de ces marchés publics dont l'objet concernera les objectifs partagés avec l'Agence de l'eau et en particulier les études réalisées pour l'élaboration des schémas directeurs.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

2012/11/ 70 Marché Public - Maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension, de renforcement, de dévoiement et de renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales, eau potable - Marchés à bons de commande - Désignation de jurys - Appel d'offres ouvert et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Autorisation de lancement et de signature - Délib : 2012/0836

La Communauté urbaine de Bordeaux procède chaque année à l'extension et au renforcement de ses réseaux d'assainissement.

A partir de janvier 2013, à la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement, la Communauté urbaine va également prendre en charge le renouvellement des réseaux d'assainissement identifiés comme vétustes (pour les linéaires supérieurs à 20 ml) et les travaux d'entretien de génie civil des ouvrages d'assainissements (stations d'épuration, postes de pompage, chambres à vannes, ...).

La Communauté urbaine pourra également intervenir sur l'extension, le renouvellement et la réhabilitation du réseau d'eau potable sur son territoire, au terme de l'avenant à intervenir avec le concessionnaire du service public d'eau potable suite à la révision quinquennale.

Compte tenu de l'importance des études de maîtrise d'œuvre associées à ces travaux sur les ouvrages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et dans une moindre mesure sur le

réseau d'eau potable, et étant donné que le marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande actuellement en vigueur arrive à échéance le 21 août 2013, il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour la dévolution du marché correspondant.

Il y a lieu à cette fin de lancer un appel d'offres ouvert et d'autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

L'objectif de ce rapport est également de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

désignation effectuée

M. TURON

2012/11/ 71 Marché Public - Réalisation des travaux d'extension, de renforcement, de dévoiement et de renouvellement ponctuel des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des réseaux d'eau potable du territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux, et travaux sur les ouvrages annexes associés (chambres, regards, ...). Marchés à bons de commande (4 marchés géographiques) - Appels d'offres ouvert et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisations de lancement et de signature - Délib : 2012/0837

La Communauté urbaine de Bordeaux procède chaque année à l'extension et au renforcement de ses réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Elle doit également procéder à la déviation des réseaux impactés par la modification des infrastructures de déplacement.

Compte tenu de l'importance de ces opérations de travaux cumulées et étant donné que les marchés de travaux à bons de commande existants pour assurer ces mêmes prestations arrivent très prochainement à leur maximum (estimation d'atteinte des maximums à partir de mi 2013), il est nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour la dévolution des marchés correspondants, de manière à disposer de ces nouveaux outils contractuels dès la fin des marchés en cours.

L'opération est estimée à 23 000 000 €HT sur la période initiale (1 an) et 69 000 000 € HT en cas de reconduction sur la durée totale (4 ans).

L'objectif de ce rapport est également de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Elle est inscrite au programme pluriannuel d'investissement du budget principal et du budget annexe.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. MAURRAS

**2012/11/ 72 BORDEAUX - Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE) - Mois de l'Economie Sociale et Solidaire - Evènement inter couveuses- Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.
Délib : 2012/0838**

Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, la Maison Initiative Entrepreneuriat (MIE), à travers son activité de couveuse ANABASE et en collaboration avec d'autres couveuses d'entreprises COOP ALPHA et COOP&BAT (coopératives d'activités et d'emploi de Gironde) et Bordeaux Gironde Entreprise Sud-Ouest ont décidé de s'associer afin de créer un événement inter couveuses et ainsi faire connaître une nouvelle façon d'entreprendre : entreprendre différemment.

Cet événement s'inscrira dans la lignée du thème du mois de l'ESS 2012 « acheter et travailler différemment, localement ».

La demande de subvention de la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat s'inscrit dans une démarche qui contribue à encourager la création d'entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat solidaire à travers le dispositif des couveuses et concourt à l'engagement de notre établissement en faveur d'évènements qui s'inscrivent dans le mois de l'Economie Sociale et Solidaire.

Notre établissement public est sollicité pour participer à l'organisation de la manifestation « Evènement inter couveuses », se déroulant à la Maison Eco-citoyenne le 29 Novembre 2012, à hauteur 5 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel s'élevant à 28 480,81 € TTC.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MAURRAS

**2012/11/ 73 ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - AVENANT - abondement de la CUB sur fonds de prêts d'honneur - Convention - Décision - Autorisation. -
Délib : 2012/0839**

L'ADIE est une association ciblant les populations en grande difficulté économique et sociale du territoire afin de les sensibiliser à l'initiative économique et à l'esprit d'entreprise. Aussi, elle gère des porteurs de projets d'entreprise présentant ces caractéristiques, et souhaitant faire aboutir de véritables entreprises pérennes. L'outil principal de l'association pour parvenir à approvisionner suffisamment les projets naissants en fonds de roulement est le fonds de prêt d'honneur. Ce fonds, doté en capital privé et public, constitue pour les porteurs de projets bénéficiaires des quasi-fonds propres, remboursés par la suite lorsque le projet d'entreprise est jugé capable de

produire des excédents d'exploitation. En 2012, l'association a éprouvé des difficultés à mobiliser des capitaux pour l'abondement sur son fonds de prêt d'honneur. A ce titre, elle sollicite la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 7,7% de ses besoins estimés pour 2012 sur le territoire de la métropole (soit 10 000€).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

PARC DES JALLES ET PROJET 55 000
HECTARES POUR LA NATURE

MME TERRAZA

**2012/11/ 74 Le Taillan Médoc - Parc des Jalles - Périmètre de protection rapproché du site des sources du Thil et de Gamarde - Chemin des Ardilleys - - Subvention d'investissement pour acquisitions foncières - - Décision - Convention - Autorisation
Délib : 2012/0840**

Le chemin des Ardilleys, situé aux abords de la route départementale 1215, est classé zone naturelle protégée d'intérêt particulier au Plan Local d'Urbanisme. Il appartient au périmètre de protection rapproché des sources du Thil et de Gamarde et fait partie du Parc Intercommunal des Jalles.

Ce secteur présente donc d'importants enjeux environnementaux et écologiques.

Depuis 2005, la commune du Taillan Médoc procède à l'acquisition de terrains sur ce site afin de leur redonner un caractère naturel. Elle souhaite acquérir 4 parcelles dans le secteur des Ardilleys représentant une superficie de 223 768 m², soit 22 ha.

Cette demande de subvention d'investissement s'inscrit dans le cadre de la fiche action n° 12 "Parc des Jalles" du contrat de co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la ville du Taillan Médoc.

Le coût global de l'acquisition des parcelles susvisées est estimé à 155 850 €.

La commune du Taillan Médoc sollicite une subvention d'investissement de la Cub d'un montant de 46 755 €, ce qui représente 30 % du coût global.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT

**2012/11/ 75 Motion de soutien aux salariés de LABSO Chimie fine
Délib : 2012/0841**

Motion de soutien aux salariés de LABSO Chimie fine

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Touzeau', is written over the printed name 'M. TOUZEAU'. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'T'.

M. TOUZEAU